

BANQUE D'INVESTISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DE LA CEDEAO ECOWAS BANK FOR INVESTMENT AND DEVELOPMENT BANCO DE INVESTIMENTO E DE DESENVOLVIMENTO DA CEDEAO







Rapport Annuel 2022

Table des Matières

	Table	des matières	1		
		des tableaux			
		des graphiques			
00		s et abréviations	4		
00	Taux de change				
		ution du Président du Conseil des Gouverneurs	_8		
		ioverneurs de la BIDC			
	Messa	age du Président	_14		
	CHAE	PITRE I: GOUVERNANCE DE LA BANQUE	22		
01	1.2	Conseil d'administration			
	1.3	Équipe de direction	_26		
		DITPE IL FAIN IDONINIEMENT ÉCONOMICHE	70		
		PITRE II: ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE			
	2.1 2.2	Cours des matières premières	4 4 8 12 14 22 23 26 33 35 37 37 42 43 47 49 t 50 53 56 57 71		
02	2.2	Croissance de la production mondiale			
	2.3	La finance sur le plan mondiale			
	2.5	Évolution récente et perspectives économiques dans la CEDEAO			
	 CHAF	PITRE III: CONTRÔLE ET EFFICACITÉ ORGANISATIONNELLE	42		
	3.1	Conseils des Gouverneurs et d'administrateurs	43		
07	3.2	Gestion des ressources humaines	47		
03	3.3	Processus opérationnels et réformes entrepreneuriales	49		
	3.4	Activités de mobilisation de ressouces, de cooperation et de partenariat	50		
	3.5	État d'exécution du budget	. 53		
	CHAF	PITRE IV: ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	_56		
04	4.1	Aperçu du portefeuille de la Banque en fin Décembre 2022	57		
O-T	4.2	Présentation de certains projets clé financés au cours			
		de la période sous revue	. 71		
	СНАР	PITRE V: PERFORMANCE FINANCIÈRE	74		
	5.1	Rapport du conseil d'administration	76		
	5.2	Chiffres clés	. 81		
05	5.3	État du résultat et des autres éléments du résultat global	85		
03	5.4	État de la situation financière	_ 86		
	5.5	État des variations des capitaux propres	87		
	5.6		. 88		
	5.7	Notes aux états financiers	90		
06	ANNE	EXES	_167		

Liste des Tableaux

Tableau 1: Liste des membres du Conseil des gouverneurs _ Tableau 2: Composition du Conseil d'administration ___ Tableau 3: Composition du Conseil des Gouverneurs de la Banque _ 25 Tableau 4: Récapitulatif de l'analyse de la dette et sa viabilité 40 Tableau 5: Évolution de l'effectif du personnel de la Banque (2021 - 2022) _ 48 Tableau 6: Répartition par genre du personnel au 31 Décembre 2022 ___ 48 Tableau 7: État des ressources en capital au 31 Décembre 2022 _ 51 Tableau 8: État d'exécution du budget au 31 Décembre 2022 (en milliers d'UC) Tableau 9: Principaux indicateurs de performance du portefeuille au 31 Décembre 2022 _ Tableau 10: Situation de projets évalués 2021-2022 _ Tableau 11: Répartition des engagements cumulés par source de financement, secteur d'opérations, et modes d'interventions au 31 Décembre 2022_ 64 Tableau 12: Décaissements nets cumulés sur prêts au 31 Décembre 2022 _

Liste des Graphiques

Graphique 1: Évolution du prix mensuel du pétrole brut entre 2020 et 2022 _ Graphique 2: Évolution de l'indice du prix du gaz naturel entre 2020 et 2022 — Graphique 3: Taux de croissance mensuel de l'indice du prix des matières premières non énergétiques _ 34 Graphique 4: Évolution du taux de croissance de l'économie mondiale __ 35 Graphique 5: Taux de croissance économique agrégé, 2021-22 35 Graphique 6: Évolution du taux directeur mensuel de la Fed, et du taux 36 d'inflation mensuel aux États-Unis d'Amérique, 2021-2022_ Inflation dans la Zone Euro _ Graphique 7: 36 Graphique 8: Compte courant de la Zone Euro sur les trois dernières années_ 36 Taux de croissance du PIB aux seins de la CEDEAO Graphique 9: et de l'UEMOA _ 38 Taux de croissance du PIB des états membres de la Graphique 10: CEDEAO, 2021-2022 38 Graphique 11: Évolution du taux d'inflation dans quelques états membres de la CEDEAO _ 39 Déficit budgétaire des états membres de la CEDEAO _ Graphique 12: 39 Dette des états membres de la CEDEAO_ 40 Graphique 13: Graphique 14: Évolution des projets évalués 202-2022 (en millions d'UC) $_$ 58 Nouvelles approbations au 31 Décembre 2022 (en millions d'UC) _ 60 Graphique 15: Graphique 16: Nouvelles approbations par pays au 31 Décembre 2022 _ 60 Approbations cumulées au 31 Décembre 2022 _ Graphique 17: 61 Graphique 18: Répartition des nouveaux engagements par secteur au 31 Décembre 2022. 62 Répartition des engagements nets cumulés par nombre de Graphique 19: projets et par montant au 31 Décembre 2022 (en millions d'UC) Graphique 20: Répartition des engagements nets cumulés par pays au 31 Décembre 2022 _

08

07

Sigles et Abréviations

AFD	Agence Française de Developpement
ASS	Afrique Sub-Saharienne

BADEA Banque Arabe pour le Développement Économique en Afrique BIDC Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO CEDEAO Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest

DOSP1 Département Opérations Secteur Public

ACE Agences de crédit à l'exportation FMI Fonds Monétaire International

ODD Objectifs de Développement Durable
OeEB Banque autrichienne de développement
PEM Perspectives Économiques Mondiales

PIB Produit Intérieur Brut

SFI Société Financière Internationale

UEMOA Union Économique et Monétaire Ouest Africaine

UE Union Européenne UC Unité de Compte USA États-Unis d'Amérique

VPFCS Vice-Président Finance et Services Institutionnels

VPO Vice-Président Opérations

Taux de Change

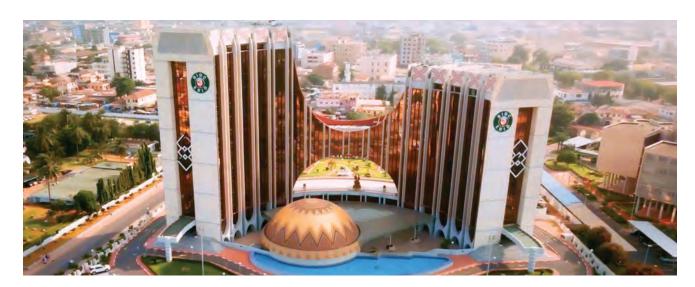
(Moyenne annuelle 2022)			
1 Unité de Compte (UC)	=	1	DTS du FMI
1 UC] =]	1,344346	Dollar US
1 UC	=	1,080397	Livre Sterling
1 UC	= 18	1,739504	Dollar Canadien
1 UC		1,269765	Euro
1 UC	=	832,911165	francs CFA
1 UC	= /	564,757799	NGR-Naira
1 UC	= \	10,528735	Ghana Cedis
1 UC	=	140,001606	CPV-Escudo
1 UC	=	73,615867	GAMB-Dalasi
1 UC	=	11780,650660	Francs Guinéen
1 UC	=	11124,223390	Leone-SLL
1 UC		204,236683	Dollar Liberien

10

09



Profil de la société



Historique

La Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO (BIDC) est l'institution financière de développement des quinze (15) États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) que sont: le Bénin, le Burkina Faso, le Cabo Verde, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Libéria, le Mali, le Niger, le Nigéria, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo.

La Banque est issue de la transformation, en 1999, de l'ex-Fonds de Coopération, de Compensation et de Développement de la CEDEAO en un groupe bancaire dénommé Groupe de la BIDC.

[Le Fonds avait lui-même été créé en 1975, en même temps que le Secrétariat Exécutif de la CEDEAO (aujourd'hui Commission de la CEDEAO) et est devenu opérationnel en 1979].

La Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) avait démarré ses activités en 1999 sous la forme d'une société holding avec deux filiales spécialisées:

- le Fonds régional de développement de la CEDEAO (FRDC) dédié au financement du secteur public;
- la Banque régionale d'investissement de la CEDEAO (BRIC) dédiée au financement du secteur privé.

En 2006, la Conférence des Chefs d'État et Gouvernement de la CEDEAO a décidé de réorganiser le Groupe de la BIDC en une entité unifiée dotée de deux guichets, l'un chargé de la promotion du secteur privé et l'autre du développement du secteur public afin d'étendre les services de la Banque a un plus large éventail de parties prenantes impliquées dans les activités et programmes de développement économique durables au niveau national et régionale.

La Banque fonctionne sous cette nouvelle forme depuis Janvier 2007. Le siège de la Banque est à Lomé au Togo.

Vision

La vision de la BIDC est d'être la première institution régionale de financement de l'investissement et du développement en Afrique de l'Ouest, une puissante institution financière pour la promotion et le financement du secteur privé et un instrument efficace de lutte contre la pauvreté, de création de richesse et de promotion de l'emploi en vue du bien-être des populations de la région.

Mission et Objectifs

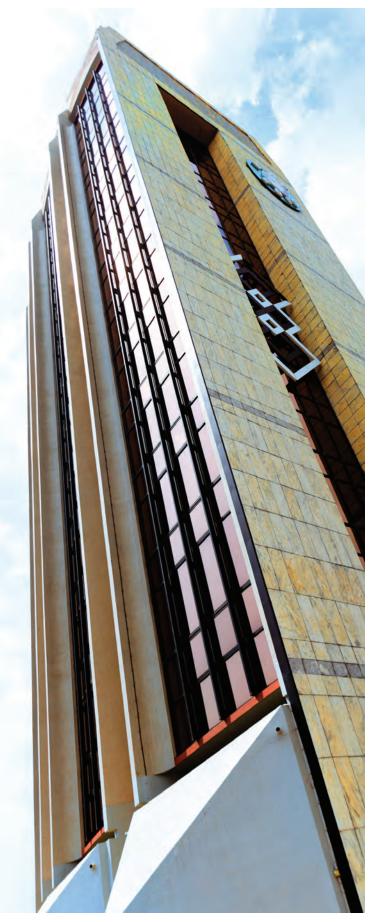
La Banque s'est assignée pour mission d'aider à la création des conditions permettant l'éclosion d'une Afrique de l'Ouest économiquement forte, industrialisée, prospère et parfaitement intégrée, tant au plan interne que par rapport au système économique mondial, afin de profiter des opportunités et des perspectives offertes par la mondialisation. Conformément à ses statuts, l'objectif de la Banque est de:

- Contribuer à la réalisation des objectifs de la Communauté, en accompagnant les projets de création d'infrastructures d'intégration régionale, et tous autres projets de développement dans les secteurs public et privé;
- Aider au développement de la Communauté par le financement de programmes spéciaux.

Objet Social

La BIDC a pour objet:

- D'accorder des prêts et garanties pour le financement de projets et programmes d'investissement relatifs au développement économique et social des États membres;
- De mobiliser à l'intérieur et hors de la Communauté des ressources destinées au financement de ses projets et programmes d'investissement;
- De fournir l'assistance technique qui peut être nécessaire au sein de la Communauté pour étude, la préparation, le financement et l'exécution de projets et programmes de développement;
- De recevoir et de gérer la part de ressource du prélèvement communautaire destinées au financement des actions de développement de la Communauté;
- De gérer tous fonds spéciaux de la Communauté relatifs à son objet;
- De mener toute activité commerciale, industrielle ou agricole dans la mesure où celle-ci serait accessoire à l'objet social. Dans le cadre de son objet social, la Banque coopère avec les organismes nationaux et sous régionaux de développement opérant dans la Communauté. Aux mêmes fins, elle coopère avec d'autres organisations internationales ayant un but analogue et avec d'autres institutions s'intéressant au développement de la Communauté.





Allocution du Président du Conseil des Gouverneurs

Hormis la mobilisation des ressources, la Banque a augmenté son portefeuille de prêts de 30,7 pour cent et son bilan de 36,8 pour cent, dépassant ainsi les projections de la Stratégie 2025. Les approbations de projets ont augmenté de 3,9 pour cent et les nouveaux engagements de 26,5 pour cent. Les projets évalués en 2022 ont progressé de 8,4 pour cent par rapport à 2021, et les décaissements nets ont connu une hausse de 74,3 pour cent par rapport au niveau de 2021.

Son Excellence Dr. Olavo Avelino Garcia Correia

Allocution du Président du Conseil des Gouverneurs

À la lumière des premiers signes de reprise économique en 2021, de nombreux économistes se sont montrés optimistes quant à l'évolution de l'activité économique en 2022. Le FMI prévoyait une croissance du PIB mondial de 4,9 pour cent. Cependant, l'estimation provisoire du PIB mondial s'élève à 3,4 pour cent, un résultat bien meilleur que les craintes croissantes d'une récession qui était annoncée au cours de l'année.

Le ralentissement de la croissance s'est produit dans un environnement très inflationniste, déclenché par des hausses de prix des denrées alimentaires et de l'énergie, causées principalement par les perturbations des chaînes d'approvisionnement exacerbées par la guerre russo-ukrainienne, qui a débuté le 24 fevrier 2022. Ce régime de prix élevés a été un cauchemar pour les autorités fiscales et monétaires de notre sous-région.

Au moment où les banques centrales augmentaient les taux directeurs à des niveaux jamais atteints dans un passé récent, les autorités fiscales allégeaient une partie de la facture des importations de denrées alimentaires et d'énergie afin d'atténuer la hausse du coût de la vie que subissent les populations.

En conséquence, certains pays ont été contraints de compromettre leurs objectifs d'assainissement budgétaire, une situation aggravée par la dépréciation des monnaies nationales. Si certains pays sont parvnus à consolider leurs finances, les déficits budgétaires de la Côte d'Ivoire, de la Guinée, du Libéria, du Niger, du Nigéria et du Togo se sont aggravés. Cela a eu un effet négatif sur la dette nationale, qui a augmenté de manière significative depuis l'apparition de la pandémie.

Nonobstant ces défis, la Banque a réussi à afficher des performances satisfaisantes, par rapport à la Stratégie 2025 et à sa performance en 2021. Au terme de l'année 2022, les actionnaires ont libéré 91,9 pour cent du capital de la Banque, ce qui, conjugué à la nécessité de recapitalisation, a conduit le Conseil des gouverneurs à augmenter le capital autorisé de 1,0 milliard d'UC à 2,5 milliards d'UC.



Son Excellence Dr. Olavo Avelino Garcia Correia Vice-Premier Ministre, Ministre des Finances, de la promotion de l'entrepreneuriat et de l'Économie numérique (Cabo Verde) Président du Conseil des gouverneurs

La Banque a également levé 120 milliards de francs CFA sur le marché des capitaux de l'UEMOA, la plus importante levée de fonds d'Un Emetteur Non Souverain. La BIDC n'est pas un État mais un Emetteur de titres sur le marché, ainsi que 100 millions de dollars auprès de l'Inde Exim Bank, entre autres.

Hormis la mobilisation des ressources, la Banque a augmenté son portefeuille de prêts de 30,7 pour cent et son bilan de 36,8 pour cent, dépassant ainsi les projections de la Stratégie 2025. Les approbations de projets ont augmenté de 3,9 pour cent et les nouveaux engagements de 26,5 pour cent.

Les projets évalués en 2022 ont progressé de 8,4 pour cent par rapport à 2021, et les décaissements nets ont connu une hausse de 74,3 pour cent par rapport au niveau de 2021. Parallèlement aux avancées opérationnelles majeures réalisées en 2022, Fitch Ratings a revu la perspective de notation de crédit de la Banque à Stable en confirmant la notation à "B", Moody's l'a également confirmé à B2, avec une perspective stable. Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour féliciter à tire personnel le Président de la Banque en même temps Président du Conseil d'administration, Dr. George Agyekum Donkor, pour avoir reçu le prestigieux Prix de la Fondation du Forum de Crans Montana (CMF) à Genève, en Suisse, le 18 novembre 2022. Je suis convaincu que ce prix le motivera à continuer de faire montre d'un leadership de qualité pour conduire la Banque à produire des impacts significatifs dans la sous-région.

Pour sa part, le Conseil des gouverneurs s'efforcera de soutenir la Banque en lui fournissant des ressources et des conseils dans cet environnement instable, afin de s'assurer qu'elle remplit son mandat.

Les Governeurs de la BIDC



Dr. Olavo Avelino
Garcia Correia
Vice-Premier Ministre,
Ministre des Finances,
de la Promotion de
l'entrepreneuriat et
de l'Économie
numérique
(Cabo Verde)



M. Romuald Wadagni (Président) Ministre d'État, Ministre de l'Économie et des Finances (Bénin)



M. Aboubacar Nacanabo Ministre de l'Économie, des Finances et du Développement (Burkina Faso)



Mme. Nialé Kaba Ministre du Plan et du Développement (Côte d'Ivoire)



M. Seedy K. M. Keita Ministre des Finances et des Affaires Économiques (Gambie)



M. Ken Ofori-Atta Ministre des Finances (Ghana)



Mme. Zainab Shamsuna Ahmed Ministre Fédéral des Finances (Nigéria)



Mme. Oulimata Sarr Ministre de l'Économie, de la Planification et de la Coopération (Sénégal)

Les Governeurs de la BIDC



M. Moussa Cissé Ministre de l'Économie et des Finances (Guinée)



M. José Carlos Varela Casimiro Ministre de l'Économie, de la Planification et de l'Intégration Régionale (Guinée-Bissau)



M. Samuel Tweah
Ministre des
Finances et de la
Planification du
Développement
(Libéria)



M. Alousseni Sanou Ministre de l'Économie et des Finances (Mali)



M. Ahmat Jidoud Ministre des Finances (Niger)



M. Dennis Vandy
Ministre des
Finances et du
Développement
Économique
(Sierra Leone)



M. Sani Yaya Ministre de l'Économie et des Finances (Togo)

Message du Président

En raison de la hausse de prix des denrées alimentaires et de l'énergie, précipitée par la guerre en Ukraine, les États membres ont été confrontés en 2022 à une inflation élevée combinée d'une faible croissance. L'incertitude grandissante en ce qui concerne les perspectives et l'instabilité de l'environnement économique ont fait craindre une récession mondiale. Dans la foulée, les pays occidentaux ont imposé des sanctions économiques à la Russie, qui a réagi en limitant l'approvisionnement en gaz de l'Europe, déclenchant une vaque de crise énergétique en Europe et dans le monde entier.

La guerre et les sanctions comme corollaire ont eu des répercussions importantes sur l'économie mondiale, car avant la guerre, la Russie:

- fournissait environ 40 pour cent de l'approvisionnement en gaz de l'Europe;
- était le deuxième exportateur mondial de pétrole brut;
- fournissait près d'un cinquième des engrais non organiques mondiaux; et
- représentait, avec l'Ukraine, une part importante de certaines exportations alimentaires (75 pour cent de l'huile de tourne sol, 28 pour cent du blé et 18 pour cent du maïs).

Les ramifications de ces événements mondiaux ont été très révélatrices pour les pays ouest africains, avec un budget énergétique qui a explosé, les gouvernements s'étant empressés de soulager les populations en subventionnant les produits pétroliers. Nonobstant ces mesures, les citoyens ont finalement fait les frais d'un environnement inflationniste, car les revenus réels ont diminué, les augmentations de salaires nominaux n'ayant pas suivi la hausse des prix des produits alimentaires et non alimentaires dont les ménages avaient besoin.

Comme nous l'avons déjà indiqué, les retombées de la guerre (et la politique de zéro COVID-19 en Chine) ont exercé une pression à la baisse sur l'activité économique. La croissance du PIB mondial est estimée à 3,4 pour cent, contre 6 pour cent en 2021, avec une croissance de 2,7 pour cent pour les économies avancées et de 3,9 pour cent pour les marchés émergents et les économies en développement. La Chine, dont la croissance joue un rôle clé dans la croissance de l'activité économique mondiale, n'a connu qu'une croissance de 3 pour cent, contrairement à 8,4 pour cent enregistré en 2021, principalement en raison du non-assouplissement en 2022 des protocoles de l'ère COVID-19.



George Agyekum Donkor, PhD. DBA Président de la BIDC Président du Conseil d'administration

L'inflation mondiale, quant à elle, a augmenté pour atteindre 8,8 pour cent en 2022, contre 4,7 pour cent en 2021, en raison des facteurs ci-dessus énumérés.

En Afrique de l'Ouest, le PIB a progressé de 3,7 pour cent, contre 4,4 pour cent en 2021, la zone UEMOA s'est affichée comme moteur de la croissance avec un taux de croissance de 4,9 pour cent. L'inflation moyenne de la CEDEAO a atteint 21,1 pour cent en 2022, contre 12,9 pour cent en 2021. Les pays de la ZMAO ont enregistré un taux d'inflation de 25,1 pour cent en 2022, contre 15,1 pour cent en 2021.

L'inflation galopante de 2022 a contraint de nombreuses banques centrales à relever leurs taux directeurs pour tenter de contenir le niveau général des prix. L'action de la Fed américaine dans ce sens a conduit à un renforcement du dollar et à une augmentation des taux d'intérêt dans le monde entier. Cela a entraîné une augmentation des coûts du secteur financier ainsi que des frais généraux d'autres acteurs du secteur privé. La Banque a donc dû faire face à une augmentation des charges d'intérêt.

En dépit d'un environnement économique plutôt difficile, la Banque a travaillé assidûment à la réalisation des objectifs de sa stratégie 2025, qui repose sur les deux grands piliers suivants:

Pilier I: Repositionner la Banque pour qu'elle puisse réaliser sa proposition de valeur; et Pilier II: Promouvoir une croissance et un développement résilients, inclusifs et

durables.

De nombreux efforts ont été déployés pour mobiliser des ressources, afin de permettre à la Banque d'intervenir dans les États membres dont les économies ont besoin de ces interventions dans des domaines critiques. La Banque a mobilisé un total de 371,10 millions d'UC (498,88 millions de dollars US), dont 120 milliards de francs CFA (144,43 millions d'UC, soit 194,16 millions de dollars US) sur le marché des capitaux de l'UEMOA, et 12,64 millions d'UC (16,99 millions de dollars US) de recouvrement de capital auprès des États membres. Le total des ressources mobilisées a dépassé de 111,7 pour cent l'objectif de la Stratégie 2025.

Au total, vingt-quatre (24) projets, d'une valeur de 600,82 millions d'UC (807,70 millions de dollars US), ont été évalués, avec des approbations s'élevant à 484,91 millions d'UC (651,89 millions de dollars US) pour seize (16) projets. Les nouveaux engagements ont atteint 543,24 millions d'UC (730,30 millions de dollars US) pour 19 projets, contre 429,32 millions d'UC (613,05 millions de dollars US) pour vingt-deux (22) projets en 2021, tandis que les décaissements nets ont augmenté à 287,53 millions d'UC (386,54 millions de dollars US).

Message du Président

Pour la deuxième année consécutive, ces opérations ont permis à la Banque d'atteindre dix (10) des onze (11) Objectifs de Développement Durable (ODD) sur lesquels sont alignées les orientations stratégiques, telles que définies dans la Stratégie 2025. La Banque s'efforcera d'être constamment guidée par les ODD.

Conformément à cet objectif, la Banque continuera d'être attentive aux questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). En témoigne la publication de notre premier Cadre de financement ESG au premier trimestre 2023, qui témoigne de notre engagement en faveur du développement durable et du financement vert de projets clés dans les secteurs prioritaires.

Dans le but d'accroître la capacité de la Banque à intervenir de manière significative dans les États membres, le Conseil des gouverneurs a approuvé l'augmentation du capital autorisé de la Banque passant de 1,0 milliard d'UC à 2,5 milliards d'UC et a appelé la troisième tranche du capital de la Banque pour un montant de 307,26 millions d'UC.

Nous sommes fermement convaincus que cette action singulière contribuera considérablement à accroître la capacité de la Banque à apporter une valeur ajoutée aux États membres, au moment où nous travaillons ensemble pour orienter les investissements vers les pôles de croissance, tout en contribuant à la lutte pour l'éradication de la pauvreté extrême.

La Banque s'efforcera de consolider les réalisations de 2022 en 2023. Nous sommes déterminés à mettre en œuvre la Stratégie 2025, dont le thème est "Vers une CEDEAO redynamisée, outillée et résiliente ", même dans des conditions défavorables, comme nous l'avons fait en 2021 et 2022. Nous sommes conscients des défis qui se posent à notre sous-région. Bien que l'économie mondiale soit jalonnée d'incertitudes en ce moment, ce qui ne fait aucun doute, c'est notre engagement inébranlable à aider à atténuer les défis de notre époque, en travaillant de concert avec nos États membres.



Fiche signalétique de la BIDC

Création: 1975, début des activités en 1979.

Siège social: Lomé, République Togolaise.

Domaine d'activité: La Banque, bras financier de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), est mandatée pour opérer dans la région de la CEDEAO.

Mission: Contribuer à créer les conditions favorables à l'émergence d'une Afrique de l'Ouest économiquement forte, industrialisée et prospère, parfaitement intégrée à la fois sur le plan interne et dans le système économique mondial, afin de profiter des opportunités et des perspectives offertes par la mondialisation.

Notre vision: Être la première banque régionale d'investissement et de financement du développement en Afrique de l'Ouest, une institution financière forte pour la promotion et le financement du secteur privé dans la région et un instrument efficace de réduction de la pauvreté, de création de richesses et de promotion de l'emploi pour le bien-être des populations de la région.



Création

Debut 1975 1979

Notation de crédit

155 Effectif du personnel

B, Perspective stable (Fitch) B2, perspective stable (Moody's)

Approbations cumulées 3,36M d'UC

Engagements cumulés 2,09M d'UC

Taille du bilan

Décaissements nets cumulés 1,19M d'UC 1,21M d'UC

Points forts de l'année 2022

Capital autorisé: 1,0 milliard d'UC

Projets évalués en 2022, soit une croissance de 8,4 pour cent par rapport à 2021

600,82M d'UC

Capital souscrit: 700 millions d'UC Projets approuvés en 2022, soit une croissance de 3,9 pour cent par rapport à 2021

484,91M d'UC

Capital à appeler: 307,26 millions d'UC

Engagements en 2022, soit une croissance de 26,5 pour cent par rapport à 2021

543,24M d'UC

Capital libéré: 357,68 millions d'UC Décaissements en 2022, soit une croissance de 74,3 pour cent par rapport à 2021

287,53M d'UC

Coup de projecteur sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie 2025 et des Objectifs de Développement Durable

"Stratégie 2025: Vers une CEDEAO rénovée, performante et résiliente"



1. Pôles de croissance de la CEDEAO

- Agriculture: 35,14 millions d'UC approuvés, 77,14 millions d'UC engagés
- Secteur financier: 142,52 millions d'UC approuvés, 142,39 millions d'UC engagés
- Energie: 135 millions d'UC approuvés, 89,63 millions d'UC engagés
- Industrie: 5,6 millions d'UC engagés

2. Intégration économique

- 48,5 pour cent des approbations ont été consacrées au financement d'infrastructures d'intégration
- Infrastructures de transport: 90,36 millions d'UC approuvés, 113,38 millions d'UC engagés
- Décaissement pour un projet d'aéroport
- Décaissement pour l'interconnexion des réseaux électriques

3. Prestation de soins de santé

• Construction et rénovation d'hôpitaux: 43,49 millions d'UC approuvés et engagés

4. Protection sociale et résilience climatique

- Eau: 33,25 millions d'UC engagés
- Décaissement pour un projet d'énergie solaire
- Décaissement pour un projet d'électrification rurale

5. Education

 Construction d'infrastructures éducatives 38,39 millions d'UC approuvés, 46,83 millions d'UC engagés















Les onze (11) ODD ciblés sont atteints en 2022.





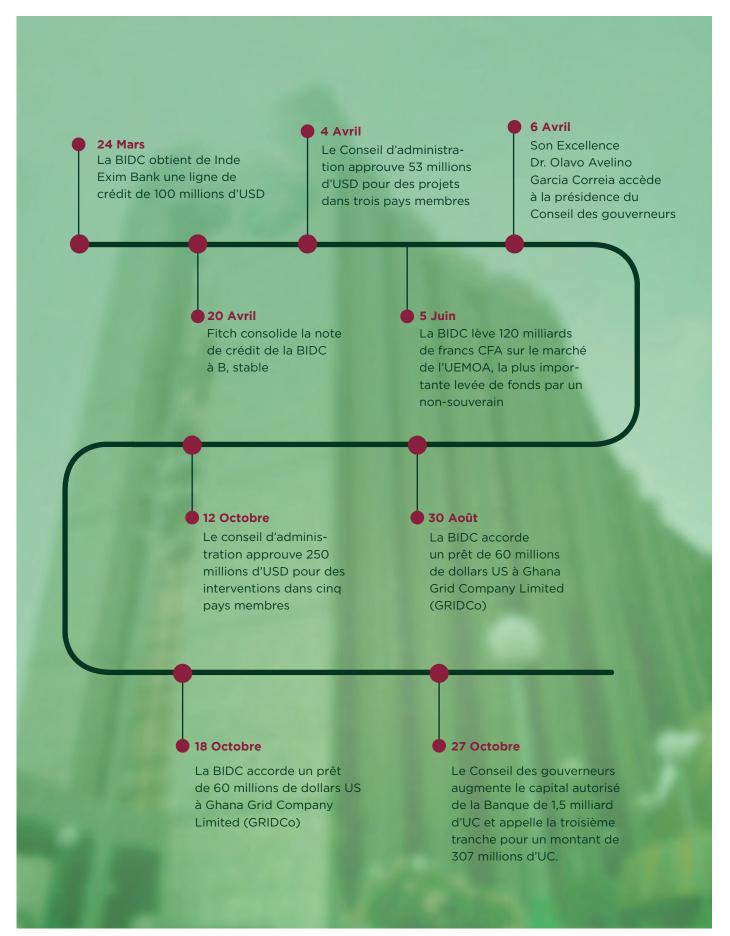




Pays membres et actionnaires



Réalisations majeures en 2022





Gouvernance de la banque

La structure de gouvernance de la Banque, telle que stipulée dans les statuts, est hiérarchisée comme suit:

- le Conseil des gouverneurs;
- le Conseil d'administration; et
- la Haute direction.

Les points suivants présentent une mise à jour de la composition de ces organes de décision.

1.1 Conseil des gouverneurs

Les textes portant création de la Banque érigent le Conseil des gouverneurs comme l'organe suprême de décision. Le Conseil des gouverneurs est composé de ministres de l'économie et des finances ou de l'intégration régionale des États membres (Tableau 1). Le Conseil se réunit au moins une fois par an pour examiner les opérations de la Banque et donner les orientations stratégiques nécessaires pour la réalisation des objectifs de la Banque.

Tableau 1: Liste des membres du Conseil des gouverneurs

Pays membres	Gouverneurs			
Cabo Verde	Dr. Olavo Avelino Garcia Correia (Président)			
Bénin	M. Romuald Wadagni			
Burkina Faso	M. Aboubacar Nacanabo			
Côte d'Ivoire	Mme. Nialé Kaba			
La Gambie	M. Seedy K. M. Keita			
Ghana	M. Ken Ofori-Atta			
Guinée	M. Moussa Cissé			
Guinée-Bissau	M. José Carlos Varela Casimiro			
Libéria	M. Samuel Tweah			
Mali	M. Alousséni Sanou			
Niger	M. Ahmat Jidoud			
Nigéria	Mme. Zainab Shamsuna Ahmed			
Sénégal	Mme. Oulimata Sarr			
Sierra Leone	M. Dennis Vandy			
Togo	M. Sani Yaya			

1.1.1 Changements survenus au sein du Conseil des gouverneurs

Au sein du Conseil des gouverneurs de la Banque, les changements suivants ont été enregistrés au cours de l'année 2022:

- au Burkina Faso, M. Aboubacar Nacanabo a remplacé M. Lassané Kaboré en qualité de Ministre de l'Économie, des Finances et de la Prospective;
- en Gambie, M. Seedy K. M. Keita a remplacé M. Mambury Njie en qualité de Ministre des Finances et de la Planification Économique;
- en République de Guinée, M. Moussa Cissé a remplacé M. Mamadi Camara en qualité de Ministre de l'Économie et des Finances:
- en Guinée-Bissau, M. José Carlos Varela Casimiro a remplacé M. Victor Luis P. Fernandes Mandiga en qualité de Ministre de l'Économie, du Plan et de l'Intégration régionale; et
- en République du Sénégal, Mme. Oulimata Sarr a remplacé M. Amadou Hott en qualité de Ministre de l'Économie, du Plan et de la Coopération.

1.2 Conseil d'administration

Le Conseil d'administration, avec à sa tête le Président de la Banque, supervise les activités opérationnelles de la Banque et en détermine les orientations stratégiques. Les administrateurs sont investis des pouvoirs délégués par le Conseil des gouverneurs et ont la charge de la conduite des opérations générales de la Banque.

Au cours de la période sous revue, la République du Niger a remplacé Monsieur Maman Laoauli Abdou Rafa par Monsieur Mani Abdou Salam en qualité de membre non exécutif alors que le Ghana a remplacé Dr Mawuli Gaddah par M. Enoch Obeng-Darko au titre d'administrateur suppléant.

Au 31 Décembre 2022, le Conseil d'administration était composé de neuf (9) administrateurs non exécutifs, comme indiqué dans le Tableau 2.

01

Tableau 2: Composition du Conseil d'administration

Membres	Conseil d'administration	Administrateurs suppléants
BIDC	Dr. George Agyekum Donkor (Président de la BIDC)	
Commission de la CEDEAO	Président de la Commission de la CEDEAO (Observateur)	
Nigéria	Mme. Aïshatu Shehu Omar	Mme. Vivian Nwosu
Côte d'Ivoire	Mme. Anicou-Annie Lecadou Kacou	M. Madassa Kouma
Ghana	M. Samuel Danquah Arkhurst	M. Enoch Obeng-Darko
Groupe I Cabo-Verde, Guinée, Guinée- Bissau, Sénégal	M. Mussa Sambi (Guinée-Bissau) Mme. Kourouma Emilie Bernadette Leno (Guinée)	M. Pedro Mendes de Barros (Cabo-Verde) M. Mamour Ousmane Bâ (Sénégal)
Groupe II Burkina Faso, Libéria, Mali, Niger	M. Mani Abdoul Salam (Niger) M. Augustus J. Flomo (Libéria)	(M. Karfa Fayama (Burkina Faso) M. Souhaibou Diaby (Mali)
Groupe III Bénin, Gambie, Togo, Sierra Leone	M. Abdulie Jallow (The Gambia) M. Sam Morris Aruna (Sierra Leone)	M. Arsene Dansou (Bénin) M. Kouko Zoumaru Agbere (Togo)

1.2.1 Autres activités menées par le Conseil d'administration

En marge de la 79ème réunion du Conseil d'administration, la Banque a organisé, le 4 octobre 2022, au siège de la BIDC, à Lomé en République Togolaise, un programme de formation à l'intention de ses administrateurs. Ce programme a été organisée pour permettre aux membres du Conseil d'administration d'explorer des domaines de performance à plus forte valeur ajoutée, d'identifier et de communiquer les domaines dans lesquels des améliorations de performance sont nécessaires et d'aider les membres des différents comités du Conseil d'administration à améliorer ces domaines de gouvernance potentiels pour la croissance et le

développement de la Banque. De même, cet atelier avait pour mission de fournir en interne aux membre du Conseil d'administration un système d'évaluation honnête et objective de leurs performances annuelles. A l'issue des travaux, plusieurs recommandations ont été formulées notamment:

- évaluer à la fois en interne et en externe la performance du Conseil d'administration en matière de conformité;
- évaluer la conformité du Conseil d'administration aux lois et aux règlements en vigueur combinée avec l'objectif (mission et vision), les valeurs, les tâches, les talents et le programme du conseil d'administration afin d'en assurer la concentration et la performance;

- effectuer une évaluation annuelle du Conseil d'administration;
- prendre en compte lors de l'évaluation le Conseil en tant qu'organe collectif d'une part, et d'autre part pris séparément les comités, le président, les membres et le secrétariat du conseil;
- élaborer un plan d'action, conformément aux meilleures pratiques, pour le suivi des activités du Conseil d'administration et sa divulgation dans le rapport annuel; et
- adopter une méthode d'évaluation qui disposerait des questionnaires d'autoévaluation, d'évaluation par les pairs et d'évaluation externe.

1.2.2 Mandat et membres des comités du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration dispose de quatre (4) comités permanents ayant pour rôle de l'assister dans l'exercice de ses fonctions. Il s'agit du:

- · Comité d'audit;
- Comité des risques et du crédit;
- · Comité des rémunérations et des ressources humaines: et
- Comité d'éthique et de gouvernance.

Comité d'audit

Le Comité d'audit a pour mission de superviser les procédures comptables et les contrôles internes de la Banque. A cet effet, il contrôle et veille au respect des dispositions légales, examine les rapports d'audit et formule les recommandations appropriées à l'attention du Conseil d'administration.

Comité des risques et du crédit

Le Comité des risques et du crédit supervise la gestion du portefeuille de prêts de la Banque, ainsi que les mesures qu'elle prend pour contrer les tendances relatives au risque de crédit, à la concentration du crédit et à la qualité des actifs. Par ailleurs, il veille à l'adéquation entre les infrastructures, les ressources et les systèmes afin de maintenir une discipline appropriée en matière de gestion des risques.

Comité des rémunérations et des ressources humaines

Le Comité des rémunérations et des ressources humaines examine les politiques en matière de rémunérations, de recrutement, de rétention du personnel et de cessation d'emploi, et en recommande les modifications, aux fins d'améliorer l'atmosphère régnant dans l'environnement professionnel. Il est également chargé d'étudier les procédures applicables aux membres de la haute direction et aux cadres en ce qui concerne les politiques d'indemnisation, les régimes de retraite et les pratiques en matière de ressources humaines.

Tableau 3: Composition du Conseil d'administration de la Banque

Administrateurs	Conseil d'administration	Comité d'audit	Comité des risques et du crédit	Comité de rémunérations et des ressou- rces humaines	Comité d'éthique et de gouvernance
George Agyekum Nana Donkor, <i>PhD, DBA</i>	Président				
Mme. Aïshatu Shehu Omar	×	X			×
M. Samuel Danquah Arkhurst	X			Χ	X
Mme. Anicou-Annie Lecadou Kacou	Х		X		Х
M. Abdulie Jallow	X			X	
Mme. Kourouma Emilie Bernadette Leno	X	X			
M. Mussa Sambi	X	Х			
M. Mani Abdoul Salam	X		Х		
M. Sam Morris Aruna	X		X		

01

Comité d'éthique et de gouvernance

Le Comité d'éthique et de gouvernance a pour mission d'appuyer le Conseil d'administration dans la mise en œuvre d'une gouvernance fondée sur les principes d'efficacité, de transparence et d'obligation redditionnelle, et de veiller à ce que la BIDC maintienne les normes les plus élevées en matière de gouvernance et d'éthique.

A ce titre, il a un rôle de veille stratégique à jouer en ce qui concerne les politiques de la Banque sur le développement durable et la responsabilité sociale, afin d'assurer l'application des textes en vigueur et de proposer les modifications requises, tout en définissant des critères de performance et des outils d'évaluation tant pour les administrateurs que pour les membres de la haute direction de la Banque.

Le Tableau 3 indique, au 31 Décembre 2022, la composition des comités permanents du Conseil d'administration.

Équipe de direction

La Banque exerce ses activités sous l'égide de l'équipe de la haute direction composée du président, de deux vice-présidents, du secrétaire général et des directeurs des départements.

Le président de la BIDC est responsable de la gestion quotidienne de la Banque. Il est assisté de deux (2) vice-présidents, l'un chargé des finances et des services institutionnels et l'autre chargé des opérations.

Au cours de l'année 2022, la Banque n'a ni connu de changement ni de mouvement au sein de son équipe de direction. Par ailleurs, durant cette même période, la Haute Direction a veillé à ce que les objectifs de performance pour le compte de l'année 2022 soient fixés à chaque agent de la Banque et ceci en étroite corrélation avec les grandes orientations du Plan Stratégique 2021-2025 de la Banque.



Conseil d'administration



Dr. George Agyekum Donkor (Président de la BIDC)





Mme. Aishatu Shehu Omar (Nigéria)





M. Samuel Danguah Arkhurst (Ghana)





Mme. Anicou-Annie Lecadou Kacou (Côte d'Ivoire)



GROUP 1



H. E. Dr. Omar Alieu Touray Président de la Commission de la CEDEAO (Observateur)



M. Mussa Sambi (Guinée-Bissau)



Mme. Kourouma Emilie Bernadette Leno (Guinée)









GROUP 2



M. Mani Abdoul Salam (Niger)







M. Augustus J. Flomo (Libéria)





GROUP 3



M. Abdulie Jallow (Gambie)







M. Sam Morris Aruna (Sierra Leone)







Équipe de direction de la BIDC



Diagne

Vice-Président en charge des Finances et des Services Institutionnels

Précédemment directeur régional de Trade & de l'audit interne et Development Bank, au Kenya. Il a également travaillé à la Barclays Bank, au Crédit Suisse, à Londres, à la Dresdner Bank, à Londres.

M. Ashimolowo

Vice-Président en charge des Opérations

Précédemment directeur du département à Ecobank Group et Ecobank Nigéria.

Coulibaly

Secrétaire Général

Précédemment en poste à Bank of Africa-Mali, au cabinet d'avocats Hassane Barry et conseil fiscal Sory Makanguilé.

Akouetey

Directrice p.i. du Département des Conférences

Diplômée de l'Université de Toulouse Jean-Jaurès en France et précédemment Chef Division des Services Linguistiques à la BIDC.

Directeur du Département de l'Administration et des Services Généraux

poste à Ecobank Group, Ecobank Togo et Ecobank Nigéria.

Vanderpuye

Directeur du Département des Finances et de la Comptabilité

Précédemment en poste à la Société Générale de Banque du Ghana, Ernst & Young (Ghana) et aux districts londoniens de Barking et Dagenham.

Saidou Camara

Directeur du Département Juridique

Précédemment en poste à Ecobank Group, à Agetipe-Guinée, et ancien professeur du du droit bancaire.

Directeur du Département des Opérations du Secteur Public

Ingénieur agro-économiste de formation, précédemment Chef division agriculture et et coordonnateur du DOSP1 à la BIDC.

Dr. George Agyekum Donkor, Président de la BIDC

Précédemment Vice-Président chargé des finances et des services institutionnels de la BIDC Il a également occupé le poste de responsable du service juridique/ conformité de la BIDC.

5. M. MacDonald Saye Goanue

Directeur du Département de la Recherche et de la Planification Stratégique

Précédemment en mondiale, à la Banque centrale du Libéria, à l'Université du Libéria et au ministère des Finances du Libéria.

6. M. Manzamesso Tchalla-Pali

Directeur du Opérations du

Département des Secteur Privé

Précédemment en poste à Groupe Industrie-CommerceAgrochimie (ICA) des Finances et de l'Économie du Togo.

12. M. Anthony **Ehimare**

Directeur du Département Gestion des Risques

Précédemment en poste à Citigroup, HSBC, Ecobank Group et Ecobank

Retourner au contenu << Retourner au contenu <<



Environnement économique

02

2.1 Évolution récente et perspectives Mondiales

L'économie mondiale était censée pour suivre son redressement en 2022 après l'impact dévastateur de la pandémie de COVID-19 en 2020 et la reprise initiale qui s'est amorcée en 2021. Cependant, l'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022 a ouvert la voie à une année difficile. L'Occident a imposé des sanctions économiques à la Russie en réponse à l'invasion, faisant craindre une récession généralisée.

Les raisons qui expliquent les craintes de la récession généralisée sus évoquée sont les suivantes (édition 2022 des Perspectives de développement de l'Afrique de l'Ouest):

- avant la guerre, la Russie était le troisième producteur et le deuxième exportateur de pétrole brut au monde;
- la Russie fournissait 15 à 20 pour cent des engrais non organiques mondiaux avant la guerre; et
- la Russie et l'Ukraine représentaient conjointement plus de 75 pour cent des exportations d'huile de tournesol,
 28 pour cent des exportations de blé et
 18 pour cent des exportations de maïs avant la guerre.

Les sanctions imposées à la Russie et l'affaiblissement de la capacité d'exportation de l'Ukraine (la Russie ayant bloqué l'accès au port de la mer Noire) ont entraîné une crise alimentaire et énergétique qui a provoqué une hausse mondiale des prix des matières premières, avec une inflation à deux chiffres dans de nombreux pays.

En tant que fournisseur d'environ 40 pour cent du gaz de l'Union européenne, la Russie a réagi aux sanctions en limitant les livraisons de gaz par gazoduc à l'Europe, ce qui a freiné la croissance de la production dans de nombreux pays et a même entraîné un rationnement de l'électricité dans d'autres.

La situation s'est aggravée lorsque les infrastructures des gazoducs sous-marins ont été endommagées, ce qui a renforcé les craintes de difficultés d'approvisionnement, entraînant ainsi des hausses de prix dans toute l'Europe.

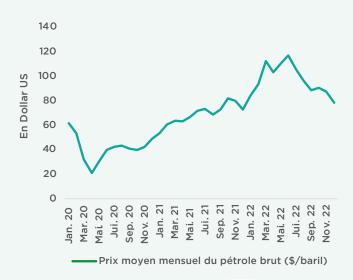
En outre, la poursuite de la mise en œuvre de la politique chinoise « zéro » COVID-19, alors même que de nombreux autres pays avaient assoupli les protocoles COVID-19, a eu un impact négatif sur les performances économiques mondiales, compte tenu de la manière dont le PIB de la Chine a contribué à soutenir l'activité économique mondiale au cours des quatre dernières décennies.

2.2 Cours des matières premières

L'indice du prix de l'énergie a augmenté de 25 pour cent en mars 2022 par rapport à février 2022, témoignant de l'impact négatif de la guerre entre la Russie et l'Ukraine.

Le Graphique 1 montre que l'augmentation du prix mensuel du pétrole brut a été plus prononcée en 2022 comparativement aux années antérieures, indiquant ainsi les répercussions de la guerre.

Graphique 1: Évolution du prix mensuel du pétrole brut entre 2020 et 2022

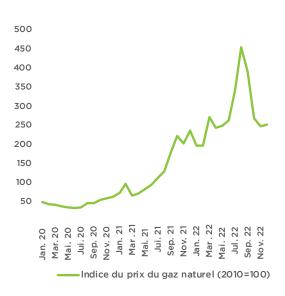


Source: Personnel de la BIDC à partir des données de la Banque mondiale 02

Durant l'année 2020, au moment où la pandémie de la COVID-19 battait son plein, le prix mensuel moyen du pétrole brut n'avait pas autant grimpé que ce qui a été observé en 2022. Il a été observé une augmentation moyenne globale de 43 pour cent du prix mensuel du pétrole brut en 2022 comparativement à 2021. Comparativement à 2020, les niveaux atteint par le prix moyen du pétrole brut en 2022, représentent une augmentation moyenne globale de 158 pour cent.

Tout comme le pétrole, le prix du gaz naturel a également cru suivant une tendance vertigineuse en 2022 comparativement aux années antérieures (Graphique 2).

Graphique 2: Évolution de l'indice du prix du gaz naturel entre 2020 et 2022

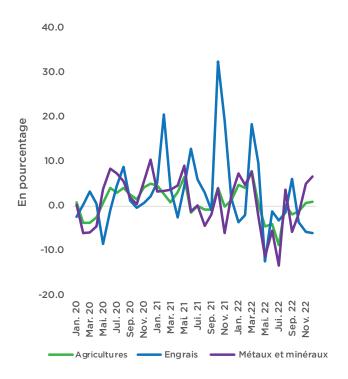


Source: Personnel de la BIDC à partir des données de la Banque mondiale

L'évolution de l'indice du prix du gaz naturel en 2022 montre que c'est en fin mars, c'est-à-dire, un mois après l'invasion Russe en Ukraine que l'indice du prix du gaz a connu sa plus forte hausse mensuelle, soit 37 pour cent d'augmentation par rapport au mois de février. Cependant, l'indice mensuel des prix du gaz naturel a atteint un pic de 454 en août 2022, soit une augmentation de 250 pour cent par rapport à sa valeur d'août 2021, alors que les craintes concernant la volonté de la Russie de réduire ses livraisons de gaz à l'Europe s'intensifiaient.

Outre l'énergie, les prix de certaines matières premières non énergétiques ont connu d'importantes fluctuations. L'indice du prix de l'engrais a augmenté de 18,4 pour cent en mars 2022 (Graphique 3). Bien que le taux d'augmentation ait diminué au cours des mois qui ont suivi, ce n'est qu'au cours du dernier mois de l'année que l'indice du prix des engrais est passé en dessous du niveau d'avant la guerre russo-ukrainienne.

Graphique 3: Taux de croissance mensuel de l'indice du prix des matières premières non énergétiques



Source: Personnel de la BIDC à partir des données de la Banque mondiale

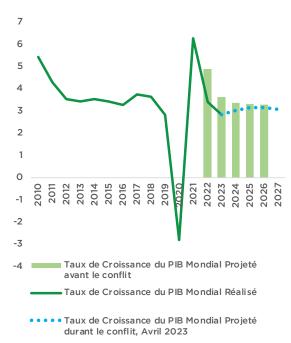
02

Ces évolutions des prix des matières premières énergétiques (produits pétroliers, et le gaz naturel) et non énergétiques (engrais) ont affecté tous les secteurs de l'économie mondiale, notamment le secteur réel, le secteur monétaire en passant par le secteur budgétaire et l'équilibre extérieur.

2.3 Croissance de la production mondiale

Avant le déclenchement de la guerre en Ukraine, le FMI prévoyait une croissance du PIB mondial de 4,9 pour cent dans l'édition d'octobre 2021 des Perspectives de l'économie mondiale. Toutefois, à la suite de la guerre, la croissance du PIB mondial pour 2022 a été provisoirement fixée à 3,4 pour cent, contre 6,3 pour cent en 2021 (Graphique 4).

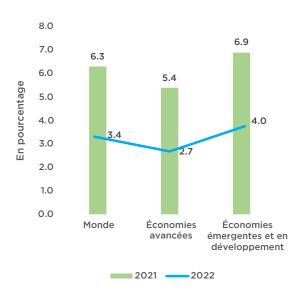
Graphique 4: Évolution du taux de croissance de l'économie mondiale



Source: Personnel de la BIDC à partir des données du FMI

En 2022, les économies avancées ont progressé de 2,7 pour cent, soit 2,7 points de pourcentage de moins qu'en 2021, tandis que les économies émergentes et en développement ont progressé de 4 pour cent, soit 2,9 points de pourcentage de moins qu'en 2021 (Graphique 5).

Graphique 5: Taux de croissance économique agrégé, 2021-22



Source: Personnel de la BIDC à partir des données du FMI

2.3.1 États-Unis d'Amérique

L'économie américaine, a terminé l'année 2022 avec un taux d'inflation moyen de 8 pour cent. Au cours de l'année, l'inflation est passée de 7,5 pour cent en janvier 2022 à 6,5 pour cent en décembre 2022, après avoir culminé à 9,1 pour cent au mois de juin (figure 6). L'inflation américaine a été plus impulsée par l'inflation énergétique qui a enregistré un pic de 41,6 pour cent au mois de juin au moment où l'inflation alimentaire se situait autour de 12,2 pour cent et l'inflation non énergétique et alimentaire autour de 5,9 pour cent.

L'économie américaine a enregistré un taux de croissance du PIB de 2,1 pour cent en 2022, soit une réduction de 3,9 points de pourcentage comparativement à l'année précédente.

Graphique 6: Inflation aux États-Unis



Source: personnel de la BIDC à partir des données de l'OCDE

2.3.2 Zone Euro

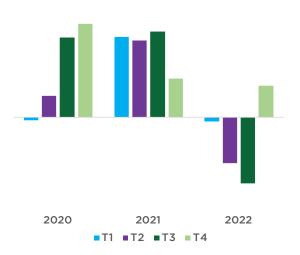
La zone euro a été confrontée à l'inflation en 2022. L'inflation est ainsi passée de 5,1 pour cent en Janvier 2022 à 9,2 pour cent en Décembre 2022, après avoir culminé à 10,6 pour cent en octobre (Graphique 7).

Graphique 7: Inflation dans la Zone Euro



Source: Personnel de la BIDC à partir des données de la Banque Centrale Européenne Au cours de l'année, l'euro s'est fortement déprécié par rapport au dollar (le dollar s'étant renforcé à la suite des hausses de taux de la Fed). La crise énergétique et la nécessité de s'approvisionner en gaz et en pétrole auprès d'autres sources que la Russie ont entraîné une détérioration de la balance courante. Malgré les difficultés rencontrées au cours de l'année, la zone euro a été en mesure de dégager un excédent de la balance courante au quatrième trimestre 2022, équivalant à 1,05 pour cent du PIB. (Graphique 8).

Graphique 8: Compte courant de la zone Euro sur les trois dernières années



Source: Personnel de la BIDC à partir des données de la Banque Central Européenne

2.3.3 Afrique subsaharienne

L'activité économique en Afrique subsaharienne a reculé de 0,9 point de pourcentage en 2022, enregistrant une croissance de 3,9 pour cent.
Les deux plus importantes économies d'Afrique subsaharienne, le Nigéria et l'Afrique du Sud, ont chacune connu une croissance plus faible qu'en 2021.
L'économie du Nigéria a progressé de 3.3 pour cent en 2022 (contre 3,6 pour cent en 2021), tandis que celle de l'Afrique du Sud a connu une croissance de 2 pour cent (contre 4,9 pour cent en 2021).

2.4 La finance sur le plan mondiale

Les acteurs du secteur financier mondial ont évolué en 2022 dans un environnement inédit jalonné d'incertitude. La pression inflationniste, et les autres chocs ont contraint les autorités monétaires que ce soient des économies avancées ou ceux des économies émergentes et en développement à serrer la politique monétaire. Selon le rapport d'octobre sur la stabilité financière dans le monde (FMI, 2022) les conditions financières se sont rapidement resserrées en 2022 dans les économies avancées, la hausse des taux d'intérêt et la baisse des valorisations des entreprises ont été évoqués comme les principaux moteurs de ce resserrement. Les conditions financières ont été plus strictes dans certains marchés émergents. En Europe centrale, orientale et méridionale, ainsi qu'au Moyen-Orient et en Afrique, les conditions financières se sont situées à des niveaux qui n'avaient pas été observés au plus fort de la crise du COVID-19.

La dépréciation des monnaies et l'élargissement des écarts de taux sur les financements en dollars ont fait grimper le coût des emprunts extérieurs. En revanche, les conditions se sont quelque peu détendues en Chine, où les responsables politiques ont apporté un soutien supplémentaire pour compenser la hausse des coûts d'emprunt des entreprises.

Les taux d'intérêt et les prix des actifs à risque (tels que les actions, les obligations d'entreprises, les matières premières et les devises) ont été très volatils depuis avril 2022. Les actifs à risque se sont fortement vendus tout au long du mois de juin 2022 en raison des craintes que les banques centrales ne soient obligées d'accélérer le rythme des hausses de taux d'intérêt pour lutter contre l'inflation élevée et empêcher que les anticipations d'inflation ne se déforment.

Les marchés ont pivoté pendant un certain temps au milieu de l'année, les investisseurs s'inquiétant de plus en plus des risques croissants de récession. Stimulés par l'espoir que le cycle monétaire dans les économies avancées pourrait se terminer plus tôt que prévu, les actifs à risque ont connu une reprise, les taux d'intérêt à long terme ont baissé et les conditions financières se sont quelque peu assouplies en juillet 2022.

Les cours des actions ont fortement chuté et les écarts de crédit se sont considérablement creusés. les investisseurs s'étant résolument retirés de la prise de risque. La liquidité du marché s'est nettement détériorée, y compris sur les marchés des obligations souveraines de référence. Les écarts de swap sur base de devises ont également augmenté pour atteindre leur plus haut niveau depuis mars 2020, en particulier pour l'euro et le yen, reflétant la prime que les investisseurs doivent payer pour accéder au financement en dollars. Les marchés des crypto-monnaies ont connu une volatilité extrême, obligeant le bitcoin à perdre plus de 50 pour cent de sa valeur à un moment donné. D'autres crypto-monnaies plus risquées se sont tout simplement effondrées.

2.5 Évolution récente et perspectives économiques dans la CEDEAO

2.5.1 Le contexte socio-politique et sécuritaire

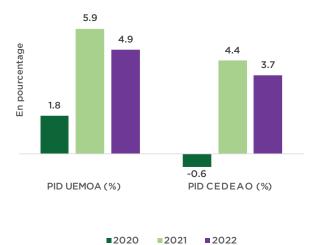
La région de la CEDEAO a connu sa part d'instabilité politique dans un passé récent. En 2022, le Burkina Faso a connu une nouvelle prise de pouvoir militaire, huit mois après la première. La Guinée-Bissau a également fait l'objet d'une tentative de prise de pouvoir militaire.

Ces prises de contrôle militaires ont eu lieu dans un contexte d'insécurité croissante et d'attaques terroristes dans la région du Sahel et leur propagation aux parties nord de certains pays côtiers d'Afrique de l'Ouest. Afin de dissuader toute nouvelle action militaire dans la sous-région, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO a imposé des sanctions économiques et financières à l'encontre du Mali le 9 janvier 2022. Ces sanctions ont ensuite été levées lors du 61e sommet ordinaire des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO, qui s'est tenu le 3 juillet 2022.

2.5.2 Le secteur réel

Les performances économiques de 2021 laissaient présager un environnement économique plus favorable en 2022 dans la sous-région. Cependant, les chocs multisectoriels auxquels l'économie mondiale a été confrontée en 2022 ont ralenti l'activité économique dans la sous-région. L'économie de la sous-région a progressé de 3,7 pour cent, soit 0,7 point de pourcentage de moins qu'en 2021. Au niveau de l'UEMOA, l'activité économique a connu une croissance de 4,9 pour cent (Graphique 9).

Graphique 9: Taux de croissance du PIB aux seins de la CEDEAO et de l'UEMOA



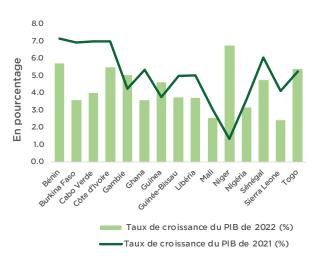
Source: personnel de la BIDC à partir des données des Perspectives Économiques Mondiales du FMI

Malgré l'environnement mondial et sous régional complexe dans lequel les pays ont opéré en 2022, certaines économies de la sous-région ont enregistré de meilleures performances économiques en 2022, par rapport à 2021. Il s'agit du Niger, de la Guinée, de la Gambie et du Togo (Graphique 10).

Les performances économiques du Niger en 2022 sont dues à différents facteurs. Il s'agit notamment des services, d'une croissance estimée à 20,6 pour cent des exportations de pétrole en 2022 (grâce au développement et à la production de nouveaux puits de pétrole), de l'augmentation de la production dans l'extraction de l'uranium et de la croissance del'agriculture [l'initiative 3N (les Nigériens nourrissent les Nigériens)

a entraîné une augmentation de 71 pour cent de la capacité de cultures pluviales et une augmentation de 360 pour cent des cultures irriguées].

Graphique 10: Taux de croissance du PIB des États membres de la CEDEAO, 2021-2022



Source: personnel de la BIDC à partir des données des Perspectives Économiques Mondiales du FMI

2.5.3 Évolution du niveau général des prix

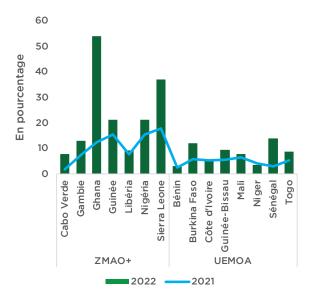
L'inflation a atteint 21,1 pour cent en Décembre 2022, contre 12,9 pour cent en Décembre 2021. Le taux d'inflation dans la sous-région a été tiré par l'inflation enregistrée par les pays de la ZMAO, dont l'inflation a atteint 25,1 pour cent en Décembre 2022, contre 15,1 pour cent un an plus tôt. L'UEMOA, réputée pour sa faible inflation, a également souffert de cette poussée inflationniste avec un taux d'inflation de 7,3 pour cent en Décembre 2022, contre 3,5 pour cent un an plus tôt.

Parmi les facteurs qui ont contribué à cette poussée inflationniste figurent les perturbations des chaînes d'approvisionnement, les augmentations du prix de l'énergie et la dépréciation de plusieurs monnaies nationales de la sous-région par rapport à l'euro et au dollar.

Le Ghana a enregistré un taux d'inflation de 54,1 pour cent en Décembre 2022. De ce taux d'inflation global, le taux d'inflation en glissement annuel pour les produits alimentaires et les boissons non alcoolisées a atteint 59,7 pour cent en Décembre 2022, tandis que celui des produits non alimentaires a atteint 49,9 pour cent au cours de la même période.

Même si l'inflation moyenne dans l'UEMOA se situait autour de 7 pour cent en 2022 (Graphique 11), le Burkina Faso a enregistré le taux d'inflation le plus élevé de la zone avec 14,1 pour cent. Cette rare évolution des prix au Burkina Faso a été induite principalement par l'insécurité, qui a entraîné une baisse drastique de la production agricole et des pertes de récoltes, et les deux coups d'État survenus en 2022. En plus de ces raisons internes, la hausse générale des prix, occasionnée par la guerre russo-ukrainienne, a eu un impact sur l'inflation.

Graphique 11: Évolution du taux d'inflation dans quelques États membres de la CEDEAO



Source: Personnel de la BIDC à partir des données provenant des pays

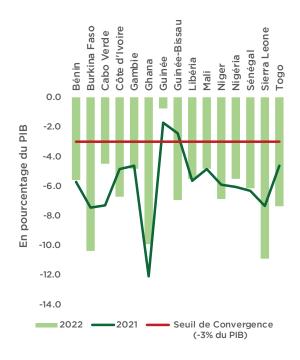
2.5.4. Le solde budgétaire

En 2022, huit États membres de la CEDEAO ont enregistré une réduction de leur déficit budgétaire par rapport à 2021. Il s'agit du Bénin, du Cabo Verde, du Ghana, de la Guinée, de la Guinée-Bissau, du Mali, du Nigéria, et du Sénégal et de la Sierra Leone (Graphique 12). Le Cabo Verde a enregistré la plus forte réduction, soit 2,8 points de pourcentage, lui permettant de réduire son déficit budgétaire de 7,3 pour cent du PIB à 4,5 pour cent du PIB. Ce résultat montre que l'ambition du gouvernement du Cabo Verde de mettre en œuvre des mesures pour ramener la situation budgétaire sur une trajectoire viable a porté ses fruits.

Les recettes publiques ont augmenté de 24 pour cent en valeur nominale en 2022, comparativement à l'année précédente, dépassant l'augmentation des dépenses publiques, qui ont augmenté de 11 pour cent en valeur nominale, par rapport à l'année précédente. La Sierra Leone s'est distinguée comme l'État membre de la CEDEAO ayant enregistré le déficit budgétaire le plus élevé en pourcentage du PIB en 2022, soit 10,9 pour cent du PIB. Les facteurs qui expliquent ce résultat sont la faible croissance des revenus globaux en valeur nominale (15 pour cent), comparativement à une croissance de 33 pour cent des dépenses gouvernementales globales en valeur nominale, à un moment où le PIB n'a augmenté que de 3 pour cent en valeur nominale en 2022.

Cependant, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Gambie, la Guinée, le Libéria, le Niger, la Sierra Leone et le Togo ont connu une détérioration de leur déficit budgétaire. Le Graphique 12 montre qu'aucun État membre de la CEDEAO n'a été en mesure de satisfaire le critère de convergence relatif au déficit budgétaire.

Graphique 12: Déficit budgétaire des États membres de la CEDEAO



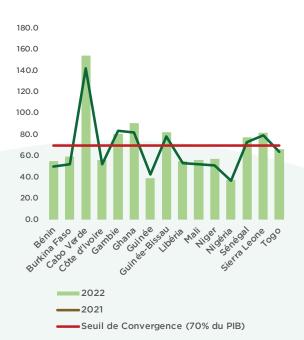
Source: personnel de la BIDC à partir des données des Perspectives Économiques Mondiales du FMI

2.5.5 Dette publique

Le niveau d'endettement de la CEDEAO a atteint 48,4 pour cent du PIB, soit une augmentation de 1,2 point de pourcentage par rapport à 2021.

La dette de l'UEMOA a atteint 60,4 pour cent du PIB en 2022, soit une augmentation de 4,5 points de pourcentage. La ZMAO a enregistré un ratio dette/PIB de 31,4 pour cent en 2022, soit une augmentation de 3,5 points de pourcentage par rapport à 2021.

Graphique 13: Dette des États membres de la CEDEAO



L'analyse des données au niveau de chaque État membre de la CEDEAO monte le Cabo Verde qui avait le ratio dette/PIB le plus élevé de la sous-région en 2021 a maintenu cette position en affichant en 2022 une dette de 127,4 pour cent du PIB. Une situation qui empêche le pays de respecter le critère de convergence macroéconomique fixant le ratio dette/PIB à 70 pour cent. Outre Cabo Verde, cinq autres pays (Gambie, Ghana, Guinée-Bissau, Sénégal, et Sierra Leone) n'ont pas pu respecter ce critère de convergence en 2022.

L'analyse de la viabilité de la dette élaborée conjointement par la Banque mondiale et le FMI en 2022, montre que la plupart des États membres de la CEDEAO souffre d'un risque élevé de surendettement global (Tableau 4).

Source: personnel de la BIDC à partir des données des Perspectives Économiques Mondiales du FMI

Tableau 4: Récapitulatif de l'analyse de la dette et sa viabilité

Pays	Risque de surendettement externe	Risque de surendettement global	Date de publication
Bénin	Modérée	Modérée	Juillet 22
Cabo Verde	Modérée	Elevée	Juin 22
Côte d'Ivoire	Modérée	Modérée	Juin 22
Gambie	Elevée	Elevée	Juin 22
Ghana	Elevée	Elevée	Juillet 22
Guinée-Bissau	Elevée	Elevée	Juin 22
Libéria	Modérée	Elevée	Août 22
Sénégal	Modérée	Modérée	Juin 22
Sierra Leone	Elevée	Elevée	Juin 22

Source: Banque mondiale





Contrôle et efficacité organisationnelle

Conseils des gouverneurs et d'administration

Les principales attributions de contrôle menées par les Conseil des gouverneurs et d'administration de la Banque sont présentées dans les paragraphes ci-dessous.

3.1.1 Conseil des Gouverneurs

Le Conseil des gouverneurs de la Banque a, au cours de l'année 2022, tenu sa 20ème assemblée générale ordinaire par visioconférence le 08 avril 2022 et sa 10ème assemblée extraordinaire le 27 octobre 2022 à Praia, en République de Cabo Verde.

i.20ème assemblée ordinaire du 08 avril 2022

A l'issue de cette session, les principales résolutions adoptées sont les suivantes:

- adoption du compte rendu de la 19ème assemblée générale ordinaire du Conseil des gouverneurs tenue le 23 avril 2021 par visioconférence;
- examen des questions issues de la 19ème assemblée générale ordinaire du Conseil des gouverneurs et des tâches assignées;
- adoption du rapport d'activité 2021 et approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 Décembre 2021;
- renouvellement du mandat des commissaires aux comptes de la BIDC; et
- élection du nouveau président du Conseil des gouverneurs en la personne de Monsieur Olavo Avelino GARCIA CORREIA, gouverneur de la BIDC pour la République du Cabo Verde. Le Conseil des Gouverneurs a par ailleurs examiné la situation du capital et des recouvrements des créances au 31 mars 2022.

ii. 10ème assemblée extraordinaire du 27 octobre 2022

A l'issue de cette session, les principales résolutions adoptées sont les suivantes:

- adoption du compte rendu de la 20ème assemblée générale ordinaire du Conseil des gouverneurs tenue le 08 avril 2022 par visioconférence;
- examen des questions issues de la 20ème assemblée générale ordinaire du Conseil des gouverneurs et des tâches assignées;
- examen du rapport du consultant chargé de l'étude sur les réformes institutionnelles de la BIDC; et
- appel de la troisième tranche du capital autorisé de la BIDC et augmentation générale du capital.

Le Conseil des Gouverneurs a par ailleurs examiné la situation du capital et des recouvrements des créances au 31 août 2022.

3.1.2 Conseil d'administration

Au cours de la période sous revue, le Conseil d'administration de la Banque a tenu ses 16ème, 17ème et 18ème consultations à domicile respectivement du 16 au 24 mars 2022, du 12 au 18 août 2022 et du 21 au 28 novembre 2022 ainsi que ses 77ème, 78ème, 79ème, 80ème et 81ème réunions ordinaires respectivement le 04 avril 2022 par visioconférence, le 04 juillet 2022 par visioconférence, le 03 octobre 2022 à Lomé en République Togolaise, le 22 Décembre 2022 par visioconférence et le 23 Décembre 2022 par visioconférence.

A l'issue de ces réunions, plusieurs conclusions de délibérations ont été adoptées et dont les principales sont présentées ci-dessous.

i. 16ème consultation à domicile du 16 au 24 mars 2022

Le Conseil a:

- autorisé la Banque à contracter auprès de Mashreqbank Bank une facilité de prêt d'un montant de 70 millions de dollars US pour une durée de cinq (5) ans;
 - autorisé la Banque à souscrire à concurrence de 75 millions de dollars US à l'emprunt obligataire de premier rang de 750 millions de dollars US émis par la Bank of Industry Ltd, en République Fédérale du Nigéria; et
 - autorisé la Banque à contracter auprès de Exim Bank de l'Inde une ligne de crédit de 100 millions de dollars US pour le financement/ refinancement d'importations de biens et de services en provenance de l'Inde dans le cadre du programme de lignes de crédits à l'exportation pour les institutions financières étrangères.

ii. 77ème session du 04 avril 2022

Le Conseil a:

- adopté le rapport d'activité et l'arrêté des comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2021;
- autorisé la Banque à contracter auprès de Commerzbank d'Allemagne un crédit acheteur d'un montant de 44 millions d'euros garanti par SERV et BPI France, pour le financement d'une usine de transformation de cacao, en République de Côte d'Ivoire;
- autorisé la Banque à contracter auprès de Commerzbank d'Allemagne un crédit acheteur d'un montant de 17 millions d'euros garanti par SERV et BPI France, pour le financement d'une minoterie en République du Bénin;
- autorisé la Banque à contracter auprès de Commerzbank d'Allemagne un crédit acheteur d'un montant de 45 827 495 euros garanti par BPI France, pour le financement de divers abattoirs au Burkina Faso;

- autorisé la Banque à contracter auprès de Bank One Limited une ligne de crédit d'un 50 millions d'euros avec une option de surallocation à hauteur de 100 millions d'euros;
- autorisé le financement partiel du projet de construction d'un terminal de gaz de pétrole liquéfié (GPL) par Tema LNG Terminal Company à Tema, en République du Ghana pour un montant de 22,5 millions de dollars US;
- autorisé le financement partiel du projet d'équipement des blocs opératoires, des unités de réanimation néonatale et des services d'imagerie des hôpitaux de référence, en République de Côte d'Ivoire pour un montant de 8,805 milliards de francs CFA;
- autorisé le financement additionnel du projet de réhabilitation de la route nationale N°7 Dakar – Bamako, Tronçon Mako – Kedougou
- Saraya Moussala, en République du Sénégal pour un montant de 10,5 milliards de francs CFA;
- autorisé la dérogation à la limite prudentielle de 10 pour cent des fonds propres effectifs pour la souscription de la BIDC à l'emprunt obligataire émis par la Bank Of Industry Ltd., en République Fédérale du Nigéria;
- adopté la charte d'audit interne révisée de la BIDC;
- adopté le rapport de la 43ème réunion du Comité d'audit;
- adopté le manuel de cotation révisé des entreprises;
- adopté la politique de cartes de crédit / débit institutionnelles révisée de la BIDC;

ii. 77ème session du 04 avril 2022 (suite)

- adopté le manuel de gestion environnementale et sociale révisé de la BIDC; et
- adopté la résolution relative au renouvellement du mandat des commissaires aux comptes de la BIDC.

Le Conseil d'administration a par ailleurs, examiné les comptes rendus respectivement de la 76ème réunion du Conseil d'administration tenue le 23 Décembre 2021 et de la 16ème consultation à domicile du Conseil d'administration tenue du 16 au 24 mars 2022.

iii. 78ème session du 04 juillet 2022

Le Conseil a:

- autorisé la Banque à contracter auprès de Cargill Financial Services International Inc. une facilité de crédit de 25 millions de dollars USD:
- autorisé la Banque à contracter auprès de RaboBank d'Allemagne un crédit acheteur d'un montant de 16 millions d'euros garanti par une agence de crédit à l'exportation, pour le financement du projet de construction d'un hôpital, en République de Gambie;
- autorisé la Banque à contracter auprès de Standard Chartered Bank, une ligne de crédit 50 millions d'euros, aux fins de rétrocession pour financer les projets stratégiques de la BIDC;
- autorisé le financement partiel du volet indus triel du projet de pôle agro-industriel dans le nord (2PAI-Nord), en République de Côte d'Ivoire pour un montant de 30 milliards de francs CFA;
- autorisé le financement partiel du projet de construction d'une maison de la jeunesse et de la citoyenneté dans tous les départements, en République du Sénégal, pour un montant de 32,84 milliards de francs CFA;
- autorisé le financement partiel du projet de mise aux normes des blocs opératoires, unités de réanimation néonatales et services d'imagerie dans les hôpitaux de référence, en République de Côte d'Ivoire pour un montant de 37,128 milliards de francs CFA;

- adopté le manuel de politique et de procédures d'évaluation indépendante de la BIDC;
- adopté le manuel de procédures de la BIDC pour la cotation des banques et établissement financiers:
- adopté le rapport de la 44ème réunion du Comité
- adopté le rapport de la 33ème réunion du Comité des risques et du crédit; et
- adopté le rapport de la 33ème réunion du Comité des rémunérations et des ressources humaines.

Le Conseil d'administration a par ailleurs, examiné le compte-rendu de la 77ème réunion du Conseil d'administration tenue le 04 avril 2022.

iv. 17ème consultation à domicile du 12 au 18 août 2022

Le Conseil a:

- autorisé le financement partiel du projet d'acquisi tion de matériels de transport de produits pétro liers en faveur de la société Baraka des Produits Pétroliers, en République du Mali, pour un montant de 7 millions d'euros.

v. 79ème session du 03 octobre 2022

Le Conseil a:

- autorisé l'accord d'une ligne de crédit à Access Bank Ghana Plc à Accra, en République du Ghana pour un montant de 50 millions de dollars US;
- autorisé l'accord d'une ligne de crédit à Sterling Bank Plc à Lagos, en République Fédérale du Nigéria pour un montant de 50 millions de dollars US;
- autorisé le financement partiel du projet d'exten sion du terminal d'importation de gaz de pétrole liquéfié de la Société Zener de construction de stations-services et de vente au détail, en République Togolaise, pour un montant de 8,1 millions d'euros;

- autorisé le financement partiel du projet de construction et de modernisation des lignes de transmission par Ghana GRID Company Limited (GRIDCO), en République du Ghana pour un montant de 60 millions de dollars US;
- autorisé la restructuration de la facilité accordée à Premier Milling Corporation pour l'acquisition et l'installation d'une minoterie de 200 000 T/ Jour à Monrovia, en République du Libéria;
- autorisé le changement de la monnaie et du taux d'intérêt du prêt relatif au projet d'acquisition de matériels de transport de produits pétroliers par la société BARAKA des Produits Pétroliers SA, en République du Mali;
- autorisé le financement partiel du projet de construction de l'autoroute Dakar-Tivaouane-Saint Louis: Tronçon Tivaouane-Mekhe, en République du Sénégal pour un montant de 60 milliards de francs CFA;
- adopté le manuel de politique en matière de services de protocole de la BIDC;
- adopté le manuel de politique de contrôle interne de la BIDC;
- adopté le manuel de politique des placements de trésorerie de la BIDC;
- examiné la révision du système d'évaluation du personnel de la BIDC;
- adopté le rapport de la 45ème réunion du Comité d'Audit;
- adopté le rapport de la 34ème réunion du Comité des Risques et du Crédit; et
- adopté le rapport de la 34ème réunion du Comité des Rémunérations et des Ressources Humaines.

Le Conseil d'administration a par ailleurs, examiné le compte-rendu de la 78ème réunion du Conseil d'administration tenue le 04 juillet 2022 et le rapport succinct sur la qualité du portefeuille de prêt de la BIDC au 30 juin 2022.

vi. 18ème consultation à domicile du 21 au 28 novembre 2022

- autorisé le financement partiel de l'opération d'importation et de fourniture de produits pétroliers à des clients constitutionnels par la Société Yattassaye et Compagnie (SOYATT SA), en République du Mali, pour un montant de 36 millions d'euros;
- autorisé l'octroi d'une ligne de crédit à la Banque Malienne de Solidarité (BMS SA), en République du Mali, pour un montant de 15 milliards de francs CFA; et
- autorisé le financement partiel du projet de production d'énergie dans la région Ouest de la Sierra Leone (WAPGP): construction d'un centrale thermique à cycle combiné de 83,5MW par CECAL Generation Ltd, en République du Sierra Leone, pour un montant de 40 millions de dollars US.

vii. 80ème session du 22 décembre 2022 Le Conseil a:

- examiné le projet de budget de fonctionnement et d'investissement de la BIDC pour l'exercice 2023;
- autorisé la Banque à contracter auprès de International Islamic Trade Finance Corporation (ITFC) une ligne de crédit de 22 millions d'euros;
- autorisé la Banque à contracter auprès de ICBC
 Standard Bank une facilité de crédit de 175
 millions USD;
- autorisé la Banque à contracter auprès de African Export-Import Bank (AFREXIM Bank) une facilité de crédit de 100 millions USD;
- autorisé la prorogation de la participation de la BIDC dans le capital de la Banque libérienne pour le développement et l'investissement, en République du Libéria;
- examiné le rapport d'audit du projet d'implanta tion d'une usine de raffinage d'huile de palme brute par la société NADA Oil West Africa SA à Bonoua, en République de Côte d'Ivoire;
- examiné le rapport d'audit de la ligne de crédit de 10 millions d'euros accordée à VISTA BANK, en République de Guinée;
- examiné le rapport sur le suivi de la mise en œuvre des recommandations du Comité d'audit au 30 novembre 2022;

- examiné le projet de programme des missions d'audit au titre de l'exercice 2023;
- examiné le projet de manuel de procédures du Département des opérations du secteur public;
- examiné le rapport annuel sur la gestion des ressources humaines à la BIDC;
- examiné le projet de code de déontologie des membres du conseil d'administration et de la haute direction de la BIDC:
- adopté le rapport de la 46ème réunion du Comité d'audit:
- adopté le rapport de la 35ème réunion du Comité des risques et du crédit;
- adopté le rapport de la 35ème réunion du Comité des rémunérations et des ressources humaines; et
- adopté le rapport de la 1ère réunion du Comité d'éthique et de gouvernance.

Le Conseil d'administration a par ailleurs, examiné le compte-rendu de la 79ème réunion du Conseil d'administration tenue le 03 octobre 2022, le rapport trimestriel d'activité de la BIDC au 30 septembre 2022, le mémorandum d'information sur le recouvrement du capital et des prêts au 30 novembre 2022, le rapport sur la situation des projets en exécution au 30 juin 2022 ainsi que le compte rendu de la 18ème consultation à domicile du Conseil d'administration conduite du 21 au 28 novembre 2022.

viii.81ème session du 23 décembre 2022

Le Conseil a principalement au cours de cette session, entamé l'examen de l'étude sur les réformes institutionnelles de la BIDC, conduite par le cabinet Mazars Sénégal, et de la feuille de route pour sa mise en œuvre. L'examen de ce point n'ayant été terminé, le Conseil a donc décidé de se réunir à nouveau pour poursuivre l'exercice le 5 janvier 2023 par visioconférence, en vue de pouvoir soumettre un rapport succinct sur la mise en œuvre de la feuille de route au Conseil des gouverneurs lors de sa réunion extraordinaire prévue le 14 février 2023.

3.2 Gestion des ressources humaines

L'effectif du personnel de la Banque s'est accru de 2,68 pour cent passant ainsi de 149 agents au 31 Décembre 2021 à 153 agents (dont 31,37 pour cent de femmes) au 31 Décembre 2022. Cette situation s'explique par l'arrivée de cinq (5) nouvelles recrues dont quatre (4) personnels d'appui et le départ d'un (1) agent professionnel par suite de démission.

Au 31 Décembre 2022, les cadres professionnels de la Banque représentent 48,37 pour cent du total de l'effectif contre 49,7 pour cent au 31 Décembre 2021. Les tableaux 5 et 6 ci-dessous présentent le résumé de la situation des ressources humaines de la Banque au 31 Décembre 2022.

Tableau 5: Évolution de l'effectif du personnel de la Banque (2021 - 2022)

Catégorie	Évolution de l'effectif: 2021 - 2022					
	2021	Entrée ¹	Departs ²	2022		
Président	1	0	0	1		
Vice-Président	2	0	0	2		
Personnel dirigeant	3	0	0	3		
Personnel professionnel	74	1	1	74		
Personnel d'appui	72	4	0	76		
Permanent total	146	5	1	150		
Total	149	5	1	153		

¹ Entrée = Recrutement + Promotion avec un changement de catégorie

Conformément à la politique de gestion des ressources humaines, la Banque a organisé au moins une formation spécifique pour l'ensemble du personnel dans les domaines suivants:

- nouvelle réglementation interne de la Banque en matière de passation de marchés
- guide de gestion du capital économique;
- sensibilisation sur les maladies chroniques et la nutrition;
- atelier sur le financement stratégique du commerce;
- formation sur le leadership;
- boîte à outils des voyages d'affaires pour des prestations de protocole plus efficaces;
- gestion de projet basée sur les résultats;
- rédaction efficace des communiqués de presse;
- formation sur le logiciel Beedeez de système de gestion de la formation (LMS);
- formation sur le logiciel GCASante;
- formation de formateurs de la Banque.
- atelier de formation par la GIZ pour les responsables de la BIDC chargés du processus de certification des piliers de l'Union européenne;

Tableau 6: Répartition par genre du personnel au 31 Décembre 2022

	Hommes	Femmes	TOTAL	Part (pour cent)
Dirigeants	3	0	3	1,96
Directeurs (D)	11	1	12	7,84
Professionnels (P)	45	17	62	40,52
Personnel d'appui (G/M)	46	30	76	49,67
Total	105	48	153	100,00
Part (pour cent)	68,63	31,37	100,00	

² Départ= Retraite + Démission + Décès + Changement de catégorie par suite d'une promotion

- méthodologie d'évaluations d'impact;
- utilisation de garanties en monnaie locale pour financer des projets d'infrastructure durables en Afrique;
- formation sur la gestion des prêts à risques et le redressement des projets;
- cours d'interprétation pour les jeunes gradués;
- atelier de renforcement des capacités sur "la structuration et le financement des projets d'infrastructure";
- deuxième session de formation sur les "Marchés publics".
- utilisation de la plateforme de réservation de salles de réunion:
- certification en ligne sur l'évaluation de l'impact des politiques, programmes et projets;
- conférence sur le cancer du sein;
- sécurité informatique et protection des données personnelles;
- nouveau système révisé d'évaluation des perfor mances du personnel de la Banque; et
- éthique et lutte contre le blanchiment d'argent.
- etc.

3.3 Processus opérationnels et réformes entrepreneuriales

La Banque a poursuivi la mise en œuvre de réformes clés visant à la positionner en tant qu'une Institution financière de développement (IFD) de premier plan dans la sous-région ouest africaine. Ces réformes se sont concentrées sur les systèmes informatiques, d'audit et de gestion des risques.

3.3.1 Gestion des technologies de l'information

Au cours de l'année 2022, la Banque a, dans le souci d'améliorer son efficacité et son efficience opérationnelles, continué d'œuvrer à la modernisation de son système informatique. Les principales actions menées ont porté sur:

- le plan de continuité des activités: toutes les étapes nécessaires à la mise en place du site de reprise après sinistre de la BIDC dans les locaux du Centre national de données du Cabo Verde (NOSI-www.nosi.cv) ont été franchies. La Banque attend l'achèvement de la mise en œuvre de la plateforme de reprise après sinistre pour signer l'accord avec NOSI. A date, l'équipement du site de reprise après sinistre est installé, configuré et testé à la Banque. Il est donc prêt à être expédié au Cabo Verde dès que les dispositions d'expédition auront été prises;
- l'amélioration du réseau informatique:

le projet d'amélioration du réseau informatique de la Banque a été officiellement lancé le 14 Janvier 2022. Il consiste à acquérir d'autres équipements réseaux de pointe (équipements CISCO) afin de garantir une meilleure gestion optimisée du système informatique de la Banque. Le plan prévoit de remplacer les anciens équipements de réseau d'ici à la fin mars 2023, afin d'améliorer les performances, la fiabilité et la sécurité du réseau;

- l'acquisition d'un logiciel de gestion des opérations de la Banque:
- l'équipe technique du cabinet INFRASOFTS a procédé à l'installation et la configuration de la plate-forme technique (serveurs et équipe ments réseaux) dans le centre de données de la BIDC. Les premières versions des modules person nalisés devraient être déployées dès la fin du mois de mars 2023;
- la description des différents processus de la Banque pour la mise en œuvre du FINAIRO a démarré depuis le 12 Janvier 2022 en collaboration avec les consultants de NATEXIS. A ce jour, le processus a permis l'analyse approfondie de tous les départements et unités de la Banque;
- la Banque a poursuivi la mise en œuvre des activités conduisant à la certification des 9 piliers de l'Union européenne à la BIDC, en collaboration avec la GIZ. Quatre consultants ont été recrutés pour diriger le processus de mise en conformité du projet de logiciel bancaire central au regard de ces 9 piliers;
- le déploiement des licences de produits Windows et la mise à niveau des systèmes d'exploitation Windows Servers de la version 2012R2/2016 à 2019 ont été réalisés;
- l'optimisation d'Active Directory, de Microsoft Endpoint Configuration Manager (MECM) et la mise en œuvre d'Azure AD Application Proxy ont été effectuées;

3.3.1 Gestion des technologies de l'information

- le renforcement de la capacité du parc informatique de la BIDC: Au cours de la période sous-revue, la Banque a acquis 35 nouveaux ordinateurs portables très performants et une commande de 25 autres ordinateurs portables supplémentaires a été émise. La direction a égale ment mis hors service des ordinateurs obsolètes dudit parc. Cette action vise à réduire les coûts de maintenance et augmenter la fiabilité des systèmes, la performance et l'efficacité et la productivité de son personnel; et
- le développement de progiciels adaptés aux activités de la BIDC: durant la période sous revue, le DTIOM a, dans le cadre de l'automatisation de certaines de ses activités, développé et déployé deux progiciels, notamment: (i) une application d'entreprise permettant au personnel de soumettre des documents à traduire au Département des Conférences et (ii) un logiciel permettant d'automatiser la gestion des systèmes de notation des risques des entreprises bancaires et non bancaires.

3.3.2 Audit et gestion des risques

Au titre de la période sous revue, les principales activités menées par la Banque en matière de l'audit interne et de l'évaluation des opérations sont:

- l'audit sur la passation des marchés;
- la révision de la politique et procédure de la BIDC en matière d'évaluation indépendante qui s'inspire des bonnes pratiques actuelles observées dans les banques multilatérales de développement;
- l'audit du projet d'implantation d'une usine de raffinage d'huile de palme à Bonoua par la société Nada Oil West Africa, en République de Côte d'Ivoire:
- l'audit virtuel de la ligne de crédit de 10 millions d'euros octroyée par la BIDC à Vista Bank Guinée pour le financement des PMEs en République de Guinée;

- l'évaluation ex-post du projet de renforcement du système d'alimentation en eau potable de la ville de Tafiré et des localités environnantes en République de Côte d'Ivoire;
- l'évaluation ex-post du projet d'acquisition de rames réversibles de train (TramTrain) en faveur de la Société PTB en République du Sénégal.

En ce qui concerne la gestion des risques, les principales activités menées par la Banque en ce sens ont essentiellement porté sur la mise en place du tableau de bord des risques pour appréhender l'ensemble des risques de la Banque; l'adoption du manuel de procédures de la BIDC pour la cotation des banques et des établissements financiers par le Conseil d'administration de la Banque ainsi que le suivi des portefeuilles et la gestion des actifs/passifs afin d'optimiser le couple rentabilité-risque de la Banque.

3.4 Activités de mobilisation de ressouces, de cooperation et de partenariat

3.4.1 Mobilisation de ressources

Durant l'année 2022, la Banque a essentiellement, au titre de ses activités de mobilisation de ressources financières, recouvré des arriérés du capital appelé auprès de trois (3) pays membres et mobilisé des ressources auprès de certains partenaires financiers.

3.4.1.1 Ressources en capital

Les ressources en capital mobilisées auprès des États membres sont évaluées à 12,64 millions d'UC (soit 16.97 millions de dollars US), correspondant à un paiement des arriérés en capital reçu du Libéria, de la République Fédérale du Nigéria et du Sénégal. Ce paiement effectué par la République Fédérale du Nigéria lui permet donc de solder son encours du capital appelé de la Banque.

Au 31 décembre 2022, le capital appelé de la Banque s'est établi à 392,74 millions d'UC, dont 357,68 millions d'UC ont été déjà libérés, avec des arriérés en capital de 35,06 millions d'UC. À date, seuls neuf (9) pays membres sur les quinze (15) ont entièrement libéré leur capital appelé. Il s'agit du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, de la Guinée, du Mali, du Niger, du Nigéria et du Togo (voir Tableau 7).

De même, au cours de la période sous revue, la Banque a élaboré une proposition d'augmentation générale de son capital social (passant de 1 milliard d'UC à 2,5 milliards d'UC) pour:

- atteindre les nouvelles ambitions stratégiques inscrites dans le plan stratégique 2021-2025 de la Banque; et

- avoir une base financière assez robuste pouvant jouer le rôle d'effet de levier dans la mobilisation des autres ressources financières pour mieux assister les États membres de la CEDEAO qui font actuellement face à des chocs multiformes à savoir
- pandémie de la Covid19, le conflit russoukrainien, l'insécurité dans le sahel, la crise énergétique, le changement climatique, etc.

Cette proposition et celle d'appeler la troisième tranche du capital de la Banque ont toutes été adoptées lors de la 10ème assemblée extraordinaire de Conseil des gouverneurs de la Banque tenue le 27 octobre 2022 à Praia, en République de Cabo Verde et prendra effet le 1er janvier 2023.

Tableau 7: État des ressources en capital au 31 Décembre 2022

États membres	Si	tuation au 31/12/202	1	Paiements en	Solde impayé au 31/12/2022		
	Capital appelé (UC)	Capital libéré (UC)	Arriérés de capital (UC)	2022	Montant (UC)	Part (pour cent)	
Bénin	11 228 211	11 228 211	0	0	0	0,0	
Burkina Faso	9 734 383	9 734 383	0	0	0	0,0	
Cabo Verde	3 734 570	2 279 650	1 454 920	0	1 454 920	4,1	
Cote d'Ivoire	57 971 063	57 971 063	0	0	0	0,0	
La Gambie	9 734 383	5 076 870	4 657 513	0	4 657 513	13,3	
Ghana	61 706 160	61 706 160	0	0	0	0,0	
Guinée	10 842 504	10 842 504	0	0	0	0,0	
Guinée-Bissau	5 614 106	1 154 350	4 459 756	0	4 459 756	12,7	
Libéria	25 058 371	10 163 889	14 894 482	1 014 642	13 879 840	39,6	
Mali	7 107 934	7 107 934	0	0	0	0,0	
Niger	7 854 848	7 854 848	0	0	0	0,0	
Nigéria	122 689 907	121 659 971	1 029 936	1 029 936	0	0,0	
Sénégal	29 539 328	18 753 932	10 785 396	10 590 665	194 731	0,6	
Sierra Leone	16 456 610	6 042 126	10 414 484	0	10 414 484	29,7	
Togo	13 468 953	13 468 953	0	0	0	0,0	
Total	392 741 331	345 044 844	47 696 487	12 635 243	35 061 244	100	

3.4.1.2 Ressources commerciales

Au cours de l'année sous revue, la Banque a continué de mener des discussions avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux en vue de mobiliser davantage de ressources. Parmi ces partenaires, on peut noter la Banque africaine de développement (BAD), la Banque de développement de Chine, la Banque de développement d'Autriche (OeEB), la Commerzbank d'Allemagne, la Banque Arabe pour le Développement Économique en Afrique (BADEA), le Cargill, l'Aka Bank, l'Eximbank Turque, l'ODDO BHF, le Crédit Suisse, etc.

En outre, la Banque a également sollicité une nouvelle ligne de crédit auprès de Eximbank Inde pour le financement des projets du secteur public.

Au cours de la période sous revue, le Conseil d'administration de la Banque a approuvé l'autorisation de contracter douze (12) nouveaux crédits acheteurs d'une valeur de 542,43 millions d'UC soit 729,21 millions de dollars US ou encore 688,75 millions d'euros. Ce qui porte à date à cinquante-un (51) signatures de contrats à terme pour un montant total par devise de 1 117,73 millions d'euros et 1 458,80 millions de dollars US (équivalent à un montant global de 2 495,60 millions d'euros ou 2 642,18 millions de dollars US ou encore 1 965,60 millions d'UC), dont la majorité est garantie par la transaction ECA et accordé pour la plupart par les partenaires bilatéraux européens, arabes et africains.

De même, en vue de plus financer les projets en devise francs CFA conformément aux recommandations du Plan Stratégique 2021-2025 de la Banque, le BIDC a lancé en collaboration avec IMPAXIS et les régulateurs (BCEAO & CREPMF) l'émission de la deuxième tranche de 120 milliards de francs CFA d'emprunt obligataire BIDC-EBID 2022-2029 sur le marché financier de l'UEMOA.

Cette opération constitue celle du plus important emprunt obligataire entrepris par un émetteur non-souverain depuis la mise en place du marché financier régional. Grâce à l'engouement des investisseurs, leur confiance envers la BIDC et la structuration robuste proposée, l'opération a été sursouscrite et clôturée par anticipation le 02 juin 2022 (soit au bout de 48 heures après son lancement). Les ressources, ainsi, levées devront servir au financement exclusif des projets dans la zone UEMOA.

3.4.1.3 Ressources spéciales

Les ressources spéciales de la Banque concernent principalement la mobilisation des ressources internes au niveau communautaire (CEDEAO), c'est-à-dire une partie du Prélèvement Communautaire. En effet, la Commission de la CEDEAO a été instruite en 2013 par le Conseil des Chefs d'État et de Gouvernement de la sous-région à affecter 30 pour cent des ressources du Prélèvement Communautaire à la BIDC afin de lui permettre de financer davantage de projets dans les pays membres.

En outre, un protocole d'accord a été signé avec la Commission de la CEDEAO, selon lequel la BIDC devait recevoir des fonds de la Commission de la CEDEAO pour subventionner les bonifications d'intérêts annuelles aux pays membres. A date, la Banque n'a reçu qu'un seul paiement (à savoir celui de 3 millions de dollars US au titre de 2014), les paiements pour le compte des années 2015, 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020 restent à être effectués. Et, au titre de l'année 2021, aucun paiement n'a été reçu au cours de l'année 2022.

Par ailleurs, dans le contexte de l'opérationnalisation du Fonds Régional pour l'Agriculture et l'Alimentation (FRAA), la Banque a organisé, du 05 au 06 février 2022 à Agbodrafo en République Togolaise, un atelier de validation des documents stratégiques du FRAA. Cet atelier a connu la participation effective de toutes les parties prenantes au projet (Commission de la CEDEAO, ARAA et BIDC). En marge de cet atelier, plusieurs autres réunions de cadrage et de démarrage ont été entreprises pour notamment faire le point de l'état d'avancement de l'élaboration de la stratégie de communication et marketing du FRAA.

A date, les principaux documents nécessaires à l'opérationnalisation du FRAA ont été élaborés et sont disponibles. Il s'agit notamment de:

- la stratégie de communication et marketing;
- le business plan 2022-2025;
- la stratégie de mobilisation des ressources; et
- le manuel de procédures.

La conception ainsi que les activités de développement, d'hébergement, et de référencement du site web du FRAA sont confiées à l'agence de communication AG Partners.

Par ailleurs, dans le cadre du processus d'accréditation de la BIDC au Fonds Vert pour le Climat (FVC), la Banque a élaboré son manuel de système de gestion environnementale et sociale qui a été examiné et approuvé par le Conseil d'administration de la Banque. Ce document a pour rôle de faciliter le processus d'accréditation de la Banque au FVC.

Toujours dans le cadre du processus de son accréditation au FVC, la Banque a entrepris une série de séances de travail avec le Global Climate Change Alliance Plus (GCCA+). Ces travaux ont notamment permis à la Banque de s'enregistrer sur la Plate-forme d'accréditation numérique (DAP) du GCF.

En outre, au cours de la période sous revue, la Banque en collaboration avec l'ARAA ont conduit conjointement des missions circulaires, dans le cadre du WAICSA (Initiative ouest-africaine pour une agriculture climato-intelligente), sur la période du 24 avril au 14 juin 2022.

Pour rappel, trente-six (36) institutions ont été présélectionnées dans la sous-région de la CEDEAO pour prendre part à cette initiative. À date, les correspondances à adresser au pays et aux institutions financières choisies sont finalisées. Les rapports des missions sont également disponibles et en attente de validation technique.

3.5 États d'exécution du budget

L'exécution du budget a été nettement satisfaisante avec les recettes provenant en grande partie des prêts qui ont été réalisées à 101,0 pour cent, des produits des placements (206,1 pour cent) et des autres revenus (142,0 pour cent). Dans l'ensemble, le budget de fonctionnement au 31 Décembre 2022 a dégagé un excédent de 8,57 millions d'UC, soit 94,7 pour cent de l'objectif réel au titre de l'année 2022.

Singulièrement, les revenus sur prêts et les investissements, qui représentent 95,9 pour cent des recettes au cours de l'année 2022, ont affiché un taux d'exécution globalement record de 109,1 pour cent.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, 94,7 pour cent de l'objectif cible pour l'année 2022 a été atteint, principalement grâce à la bonne maîtrise des charges liées aux missions officielles et opérationnelles (58,3 pour cent), aux réunions statutaires (69,7 pour cent), aux dépenses communes (83,1 pour cent) ainsi qu'aux charges du personnel (87,8 pour cent). En ce qui concerne les charges financières, elles ont connu une forte croissance de 140,7 pour cent par rapport au prévision 2022 en raison du dynamisme observé dans la politique de mobilisation de ressources menée par la Banque ces dernières années.

Les dépenses d'investissement ont enregistré quant à elles, au cours de la période sous revue un taux d'exécution de 34,0 pour cent, ce qui correspond à 1 692 541 UC pour une prévision annuelle de 4 976 073 UC (voir Tableau 8). Cette situation s'explique principalement par la mise en œuvre de la politique de réduction des dépenses d'investissement pour l'exercice financier en cours.

Table 8: État d'exécution du budget au 31 Décembre 2022 (en milliers d'UC)

Rubrique	Prévisions	31/1:	Down (marry acres)		
киргіque	2022 (a)	Réalisation	Achievement Rate b/a (pour cent)	Part (pour cent)	
		(b)	Taux de réal. b/a (pour cent)		
Revenu	50 237	55 153	109,8	100,0	
Revenus sur prêts	44 748	45 193	101,0	81,9	
Produits des placements	3 731	7 691	206,1	13,9	
Dividende	160	0	0,0	0,0	
Autres revenus	1 598	2 269	142,0	4,1	
Dépenses d'exploitation	41 184	46 580	113,1	100,0	
Réunions Statutaires	763	532	69,7	1,1	
Dépenses du personnel	12 495	10 967	87,8	23,5	
Missions officielles et opérationnelles	3 198	1 865	58,3	4,C	
Dépenses communes	2 487	2 067	83,1	4,4	
Charges financières	22 141	31 150	140,7	66,9	
Imprévus	100	0	0,0	O,C	
Excédent	9 054	8 573	94,7	-	
Dépenses d'Investissement	4 976	1 693	34,0	-	





Activités opérationnelles

04

Les activités opérationnelles de la Banque ont été essentiellement marquées par les opérations d'évaluation de projets, d'approbation de prêts, de signatures d'accords de financement, de supervision de projets, de décaissements de prêts et de prises de participation.

4.1 Aperçu du portefeuille de la Banque en fin Décembre 2022

Durant l'année 2022, la Banque s'est engagée à financer dix-neuf (19) nouveaux projets pour un montant total de 543,24 millions d'UC (soit 730,30 millions de dollars US) en faveur du Burkina Fasso, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Mali, du Nigéria, du Sénégal et du Togo. Parmi ces nouveaux engagements, huit (8) sont du secteur public pour un montant total de 277,23 millions d'UC et onze (11) du secteur privé pour une valeur totale de 266,01 millions d'UC. Comparés à leur niveau à fin Décembre 2021, ces engagements représentent une hausse de 26,54 pour cent du volume des opérations.

Par ailleurs, ces nouvelles conventions de signature enregistrées ont ainsi porté les engagements nets cumulés du portefeuille de la Banque à 2 089,02 millions d'UC (soit 2 808,36 millions de dollars US) pour 172 opérations, soit une croissance de 35,32 pour cent par rapport au volume des engagements nets cumulés enregistrés à fin Décembre 2021 (voir Tableau 9).

La durée moyenne du portefeuille de prêts de la Banque est de 10 ans en fin 2022, contre 11 ans en 2021, avec une durée égale ou supérieure à 11 ans pour 65 projets (40,6 pour cent du portefeuille de prêts total). Par ailleurs, le nombre de projets ayant bénéficié de décaissements est passé de 53 en 2021 à 71 en 2021. Le taux annuel des décaissement de prêts s'est établi à près de 24,7 pour cent en 2022, contre 19 pour cent en 2021.

Tableau 9: Principaux indicateurs de performance du portefeuille au 31 Décembre 2022

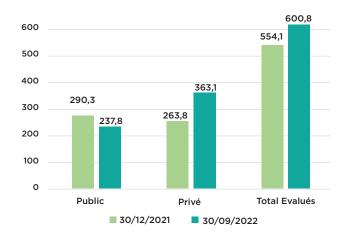
	2021	2022
Engagements nets (en millions UC)	1 543,7	2 089,02
Engagements nets (#)	153	172
Dont: Prêts	141	160
Participations	12	12
Engagements Nets Publics (en millions UC)	944,4	1 221,7
Part (pour cent)	61,2	58,5
Engagements Nets Privés (en millions UC)	599,3	867,3
Part (pour cent)	38,8	41,5
Approbations cumulées (en millions UC)	2 866,7	3 359,5
Décaissements nets cumulés (en millions UC)	919,4	1 206,1
Anciens Projets (Prêts) (#)	41	41
Durée moyenne (prêts) (# années)	11	10
Taux annuel de décaissement sur prêts (pour cent)	18,6	24,7
Décaissement sur prêts (#)	53	71

4.1.1 Projets évalués

Au cours de l'année 2022, la Banque a évalué vingtquatre (24) projets pour un montant total de 600,82 millions d'UC (807,70 millions de dollars US) contre vingt-huit (22) projets d'une valeur totale de 554,14 millions d'UC (744,96 millions de dollars US) à la même période de l'année précédente, soit une hausse de 8,42pour cent. Ces projets évalués sont composés de sept (7) opérations publiques pour un montant de 237,76 millions d'UC (319,63 millions de dollars US) et de dix-sept (17) projets du secteur privé pour une valeur de 363,06 millions d'UC (488,08 millions de dollars US), comme l'indique le Tableau 10 et le Graphique 14.

Selon la répartition par pays membres de la CEDEAO, on note comme bénéficiaires: Burkina Faso (2 projets), Côte d'Ivoire (3 projets), Gambie (2 projets), Ghana (2 projets), Guinée (3 projets), Mali (3 projets), Nigéria (3 projets), Nigéria (3 projets), Sénégal (4 projets), Sierra Leone (1 projet) et Togo (1 projet). (voir Annexe 2).

Graphique 14: Évolution des projets évalués 2021-2022 (en million d'UC)



Par ailleurs, 40,74 pour cent du volume des projets évalués relèvent du secteur des infrastructures, 28,92 pour cent sont dédiées au secteur des services, 13,98 pour cent au secteur social et à l'éducation. Les 11,45 pour cent et 4,91 pour cent restants sont respectivement consacrés au développement rural et à l'industrie.

4.1.2 Supervision de projets

Au cours de la période sous revue, vingt-sept (27 projets dont trois (3) du secteur privé ont fait l'objet de supervision contre vingt-sept (27) projets dont vingt-un (21) du secteur public au titre de l'année 2021. La répartition par pays membre se présente comme suite: Bénin (4 projets), Burkina Faso (2 projets), Côte d'Ivoire (4 projets), Gambie. (1 projet), Ghana (2 projets), Guinée (1 projet), Libéria (1 projet), Mali (2 projets), Niger (3 projets), Sénégal (3 projets), Sierra Leone (1 projet) et Togo (3 projets) (Annexe 3).

Tableau 10: Situation de projets évalués 2021-2022

	20	022	20	022	Variation (p	oour cent)
Secteur d'opération	Nombre	Montant (UC)	Nombre	Montant (UC)	Nombre	Montant
Public	12	290 323 719	7	237 756 858	-41,7	-18,11
Privé	16	263 816 427	17	363 059 478	6,3	37,62
Total	28	554 140 146	24	600 816 336	-14,3	8,42



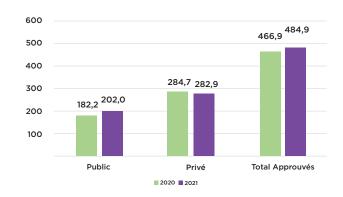
4.1.3 Approbations

En 2022, les nouvelles approbations sont chiffrées à 484,91 millions d'UC, soit 651,89 millions de dollars US pour seize (16) projets. Parmi ces projets, onze (11) sont issus du secteur privé pour une valeur de 282,92 millions d'UC soit 380,34 millions de dollars US et les cinq (5) autres pour un montant de 201,99 millions d'UC soit 271,54 millions de dollars US proviennent du secteur public (Graphique 15). Ce qui représente une diminution sensible de 2,36 pour cent par rapport à 2021 (Annexe 4).

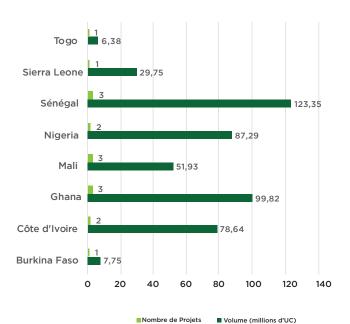
La répartition sectorielle montre qu'environ 46,48 pour cent (225,37 millions d'UC) de ces nouvelles approbations sont destinées au financement des infrastructures d'intégration (routes, transports et énergies) tandis que le reste est affecté au développement des secteurs

social, de l'éducation, du développement rural et au service financier. Selon la répartition par pays membres, comme l'indique le graphique 16, montre que les pays bénéficiaires de ces approbations sont notamment: le Burkina Faso (1 projet), la Côte d'Ivoire (2 projets), le Ghana (3 projets), le Mali (3 projets), le Nigéria (2 projets), le Sénégal (3 projets), la Sierra Leone (1 projet) et le Togo (1 projet) (voir Graphique 16). Ces nouvelles approbations portent le cumul des approbations de la Banque à 3 359,52 millions d'UC pour 356 projets à fin décembre 2022.

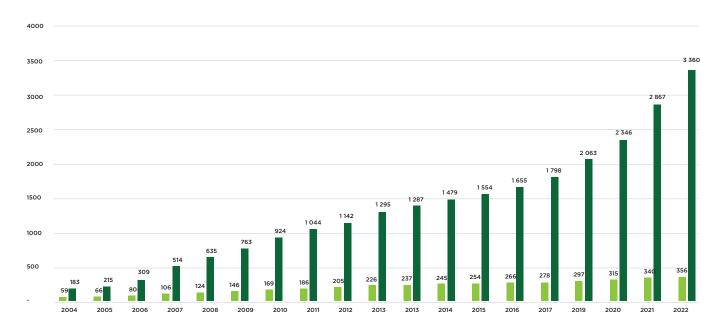
Ce qui représente une augmentation de 17,19% par rapport aux approbations cumulées au 31 décembre 2021, comme le montre la Graphique 17.



Graphique 15: Nouvelles approbations au 31 Décembre 2022 (en million UC)



Graphique 16: Nouvelles approbations par pays au 31 Décembre 2022



Graphique 17: Approbations cumulées au 31 Décembre 2022

4.1.4 Engagements

Les nouveaux engagements au titre de l'année 2022 ont connu une hausse en valeur de 26,54 pour cent par rapport à la réalisation de 2021, passant ainsi de 429,32 millions d'UC (soit 613,05 millions de dollars US) pour vingt-deux (22) projets au titre de l'année 2021 à 543,24 millions d'UC (soit 730,30 millions de dollars US) pour dix-neuf (19) projets en 2022, comme indiqué à l'Annexe 5.

Sur le plan de la répartition sectorielle, 37,37 pour cent (203,01 millions d'UC) des nouveaux engagements sont alloués au secteur des infrastructures de transport et de l'énergie, 26,21 pour cent (142,39 millions d'UC) et 20,32 pour cent (110,39 millions d'UC) sont respectivement dédiés aux services financiers et au développement rural, 15,07 pour cent (81,88 millions d'UC) sont affectés au secteur de l'éducation et social tandis que 1,03 pour cent (5,58 millions d'UC) est attribué au financement de l'industrie.

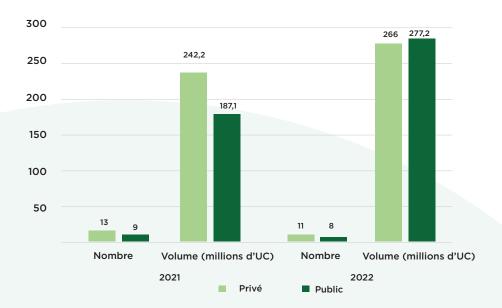
Selon la répartition par pays membres, on dénombre sept (7) pays bénéficiaires. Il s'agit du Burkina Faso, (1 projet) de la Côte d'Ivoire (7 projets), du Ghana (1 projet), du Mali (3 projets), du Nigéria (3 projets), du Sénégal (3 projets) et du Togo (1 projet).

Parmi ces nouveaux engagements, onze (11) relèvent du secteur privé pour un montant total de 266,01 millions d'UC et huit (8) du secteur public pour une valeur de 277,23 millions d'UC. Ce qui porte les engagements nets cumulés du portefeuille de la Banque à 2 089,02 millions d'UC pour 172 opérations contre 1 543,74 millions d'UC pour 153 opérations au 31 Décembre 2021.

Le volume du portefeuille d'actions de la Banque a aussi progressé de 6,11 pour cent par rapport au niveau de l'année précédente. Cette hausse tient à une nette amélioration de la valeur de certaines des actions détenues par la Banque dans les capitaux de Africa Food Security Fund (AFSF), de la Banque libérienne pour le développement et l'investissement (LBDI)

et de la compagnie aérienne ASKY soit environ 6,88 millions d'UC malgré une dépréciation de 4,85 millions d'UC de certaines autres prises de participation de la Banque (Etl et OraGroup) au 31 Décembre 2022.

Graphique 18: Répartition des nouveaux engagements par secteur au 31 Décembre 2022

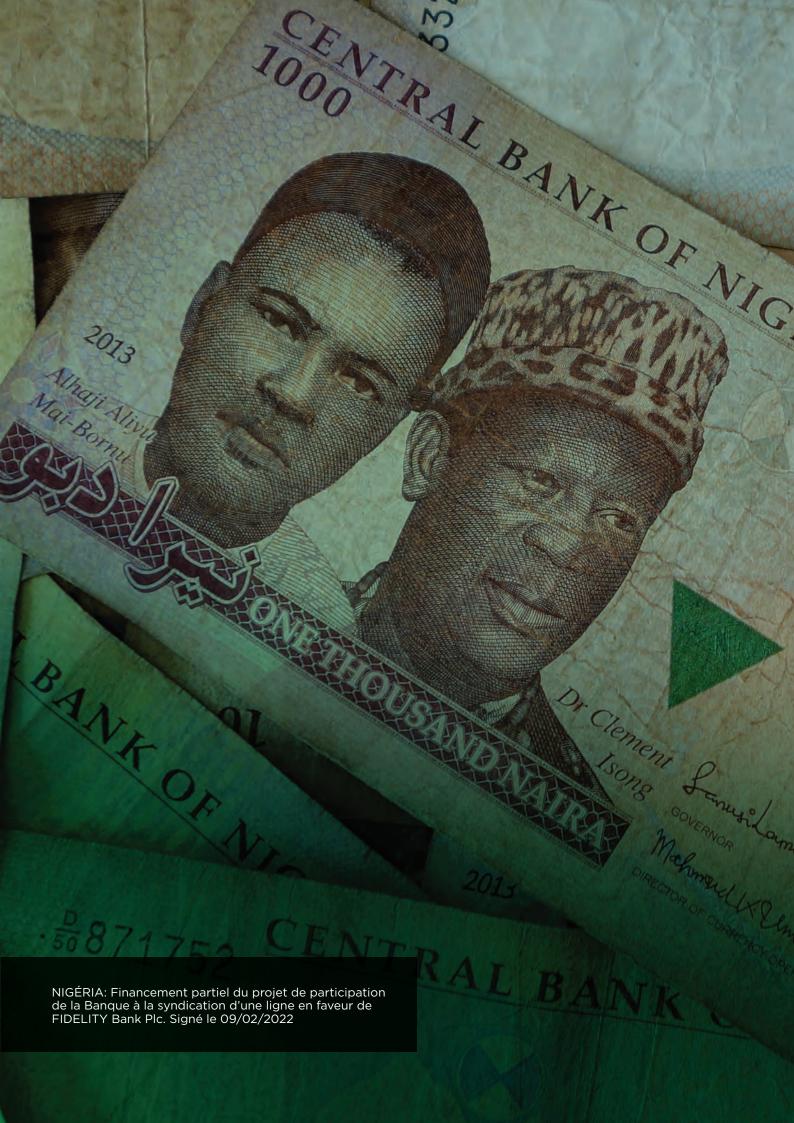




En 2022, quoique, l'ensemble des États membres de la Communauté ait bénéficié des concours de financement de la Banque, il ressort de la répartition des engagements nets cumulés, qu'une part plus importante de ceux-ci a été allouée aux pays suivants: Côte d'Ivoire (18,4 pour cent), Mali (13,5 pour cent) et Sénégal (13,2) sont les plus grands bénéficiaires.

Tableau 11: Répartition des engagements cumulés par source de financement, secteur d'opérations, et modes d'interventions au 31 Décembre 2022

			2021			2022		Varia 2021 -	
	SOURCE DE FINANCEMENT	Nombre Projets	Montant (UC)	%	Nombre Projets	Montant (UC)	%	Nombre (%)	Montant (%)
	Ligne de crédit indienne en faveur du secteur public	38	604 200 974	40,0	41	679 443 994	33,1	7,9	12,5
	Ligne de crédit indienne en faveur du secteur privé	1	16 297 380	1,1	1	16 297 380	0,8	0,0	0,0
	Ligne de crédit d'Afreximbank	3	32 419 170	2,1	3	32 419 170	1,6	0,0	0,0
	Ligne de crédit de la BADEA	1	10 650 005	0,7	1	10 650 005	0,5	0,0	0,0
	Emprunts obligataires	13	135 443 982	9,0	20	294 203 510	14,3	53,8	117,2
	Ressources propres de la BIDC	76	562 341 912	37,2	83	835 341 897	40,7	9,2	48,5
	AFD	4	41 051 071	2,7	4	41 051 071	2,0	0,0	0,0
S	ECA	5	108 007 433	7,2	7	144 246 235	7,0	40,0	33,6
PRÊTS	TOTAL	141	1 510 411 927	100,0	160	2 053 653 262	100,0	13,5	36,0
4	SECTEUR								
	Secteur privé	52	565 972 171	37,5	62	808 962 163	39,4	19,2	42,9
	Secteur public	89	944 439 756	62,5	98	1 244 691 099	60,6	10,1	31,8
	TOTAL	141	1 510 411 927	100,0	160	2 053 653 262	100,0	13,5	36,0
	DOMAINE D'OPÉRATION								
	Infrastructure	80	839 684 937	55,6	88	1 042 694 084	50,8	10,0	24,2
	Développement Rural	10	138 458 512	9,2	14	248 845 849	12,1	40,0	79,7
	Industrie	11	86 131 376	5,7	12	91 710 328	4,5	9,1	6,5
	Services	32	365 970 889	24,2	36	508 356 706	24,8	12,5	38,9
	Social	8	80 166 213	5,3	10	162 046 295	7,9	25,0	102,1
	TOTAL	141	1 510 411 927	100,0	160	2 053 653 262	100,0	13,5	36,0
L	MODE D'INTERVENTION								
MEN	Prêts & Trade Finance	141	1 510 411 927	97,8	160	2 053 653 262	98,3	13,5	36,0
ENGAGEMENTS	Prises de participation	12	33 330 754	2,2	12	35 366 473	1,7	0,0	6,1
Ш	Garanties	-	-	-	-	-	-	-	-
	TOTAL	153	1 543 742 681	100,0	172	2 089 019 735	100,0	12,4	35,3

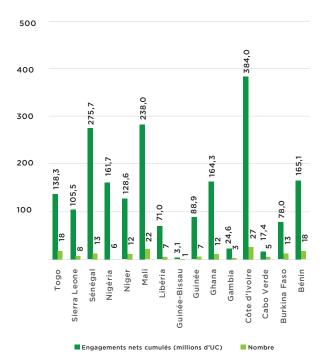


4.1.5 Décaissements

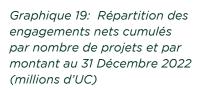
Au titre de l'année 2022, les nouveaux décaissements de la Banque se chiffrent à 289,89 millions d'UC (389,28 millions de dollars US), soit une augmentation de 74,30 pour cent par rapport à 2021. Ces nouveaux décaissements sont composés de 99,30 pour cent des décaissements sur prêt et de 0.7 pour cent des plus-values des actions détenues par la Banque dans le capital social de certaines entreprises.

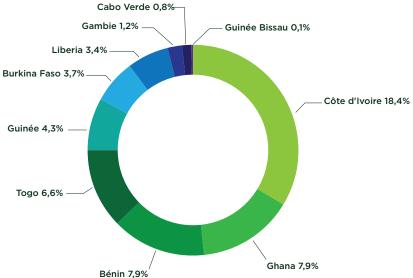
Les décaissements sur prêt, ont connu entre 2021 et 2022 une hausse de 74,18 pour cent imputable à l'accroissement des décaissements dans les secteurs

social, de l'industrie et des infrastructures d'intégration respectivement à hauteur de 1125,15 pour cent, 96,90 pour cent et 92,37 pour cent, comme indiqué au Tableau 12. Dans l'ensemble, 69,27 pour cent des décaissements de prêts sont destinés au secteur privé, qui a continué de croitre soit une augmentation de 43,17 pour cent par rapport à l'année précédente. Cette évolution reflète l'intention stratégique de la Banque qui est d'intensifier ses activités de financement pour les opérations du secteur privé, comme le prévoit la Stratégie 2025.



Graphique 20: Répartition des engagements nets cumulés par pays au 31 Décembre 2022







4.1.5 Décaissements (suite)

Les décaissements ont porté sur 71 projets du portefeuille contre 53 projets en 2021. Les principaux décaissements effectués ont principalement servi au financement des projets suivants:

- le projet de construction d'un nouvel Aéroport à Donsin au Burkina Faso;
- le projet d'interconnexion des réseaux électriques de la Côte d'Ivoire et du Mali (Phase Laboa-Boundiali-Ferkessedougou) en République de Côte d'Ivoire;
- le projet d'équipement et de réhabilitation des structures sanitaires (PERSS) en République de Côte d'Ivoire;
- le projet de deux (2) Avions King Air 350
 ER Équipes pour le projet de surveillance maritime et territoriale à distance en République de Côte d'Ivoire;
- le projet de financement des travaux de renforcement et d'aménagement de la route Kanawolo-Korhogo, en République de Côte d'Ivoire;
- le projet d'extension du réseau d'électrification rurale Phase II en Gambie;
- la ligne de financement destinée au financement d'opération(s) d'importation et de livraison(s) d'engrais à des sociétés et producteurs agricoles en faveur de GLOFERT Limited au Ghana;
- le projet d'octroi d'une ligne de crédit dédiée au financement de projets d'in frastructure prioritaires sous forme de PPP dans le cadre du programme gouvernemental « year of roads » en faveur de CONSOLIDATED Bank Ghana Limited au Ghana;
- le projet d'interconnexion électrique en 225 kv Guinée-Mali (phase i), en République de Guinée;
- le projet de construction des routes par East International Group, Inc au Libéria;
- le projet de construction de la liai son 225KV double terme Sikasso-Bougouni-Sanankoroba-Bamako en République du Mali;

- le projet d'acquisition de camions citernes en faveur de SOYATT SA en République du Mali;
- le projet de mise en place d'une facilité sous forme de revolving en faveur de la société SOYATT SA pour l'importation et la commercialisation de produits pétroliers à des marqueteurs en République du Mali;
- le projet d'octroi d'une ligne de crédit en faveur de la Banque Malienne de Solidarité (BMS Mali SA) en République du Mali;
- la ligne de crédit dédiée au financement d'engrais en faveur du secteur agricole au Niger en faveur de la Banque Agricole du Niger (BAGRI) en République du Niger;
- le projet de participation de la Banque à la syndication d'une ligne en faveur de FIDELITY Bank Plc en République Fédérale du Nigéria;
- le projet d'achat d'obligation émises par Bank Of Industry (BOI) en République Fédérale du Nigéria;
- le projet d'octroi d'une ligne de crédit en faveur de Sterling Bank pour le financement de PME en République Fédérale du Nigéria;
- le projet de réhabilitation du corridor Dakar - Bamako, Route Nationale N°7 (Section: Mako-Kédougou-Moussala) en République du Sénégal;
- le projet de construction d'une maison de la Jeunesse et de la Citoyenneté dans trente-huit (38) départements en République du Sénégal;
- le projet de Planet Solar Energy Ltd. en Sierra Leone; et
- le projet d'aménagement et de bitumage de la route nationale n°17 tronçon Katchamba-Sadori (60km), en République Togolaise.

Tableau 12: Décaissements nets cumulés sur prêts au 31 Décembre 2022

	31/12/2022	(a)	31/12/2021 (b)		Variation
	Montant (UC)	%	Montant (UC)	%	(a)/(b) pour cent
	Décaisseme	nts au titre de la	période sous revue		
PAR OPERATION					
Secteur Privé	139 112 328	83,3	199 166 067	69,3	43,2
Secteur Public	25 954 843	16,7	88 365 828	30,7	240,46
TOTAL	165 067 171	100,0	287 531 895	100,0	74,2
PAR SECTEUR					
Infrastructures	43 005 864	26,8	82 759 493	28,8	92,4
Développement rural	9 364 327	5,6	6 122 586	2,1	-34,6
Industrie	1 103 560	0,7	2 172 916	0,8	96,9
Services	108 934 138	65,4	163 896 799	57,0	50,5
Social	2 659 282	1,6	32 580 100	11,3	1125,1
TOTAL	165 067 171	100,0	287 531 895	100,0	74,2
	Décaissemen	ts nets cumulés a	u 31 Décembre 2022		
PAR OPERATION					
Prêt Secteur Privé	411 294 957	48,4	608 326 804	52,0	47,9
Prêt Secteur Public	474 794 937	51,6	562 439 429	48,0	18,5
TOTAL	886 089 894	100,0	1 170 766 233	100,0	32,1
PAR SECTEUR					
Infrastructures	502 466 586	54,7	584 447 250	49,9	16,3
Développement rural	19 665 879	2,1	25 696 678	2,2	30,7
Industrie	76 807 166	8,4	78 898 962	6,7	2,7
Services	250 494 362	30,9	412 487 341	35,2	64,7
Social	36 655 901	4,0	69 236 001	5,9	88,9
TOTAL	886 089 894	100,0	1 170 766 233	100,0	32,1

Au 31 Décembre 2022, le total des décaissements nets cumulés du portefeuille de la Banque s'est établi à 1 206,13 millions d'UC (1,631 milliard de dollars US), soit une augmentation de 31,18 pour cent par rapport au montant enregistré au 31 Décembre 2021. Les taux de décaissements par secteurs d'opérations se sont chiffrés à 76,24 pour cent pour le secteur privé et à 45,19 pour cent pour le secteur public. S'agissant des activités sectorielles, le secteur des infrastructures a bénéficié plus de décaissements (49,91 pour cent), suivi du secteur des services (26,03 pour cent) et du développement rural (11,91 pour cent).

En outre, bien que tous les secteurs aient connu une croissance annuelle de décaissement, le secteur des services et le secteur industriel ont respectivement enregistré des taux de décaissement plus élevés, de l'ordre de 82,37 pour cent et de 86,03 pour cent par rapport à 2021. Les décaissements cumulés du portefeuille de prêts s'élevaient à 1 170,77 millions d'UC (1,573 milliard de dollars US) au 31 Décembre 2022, soit une augmentation de 32,13 pour cent par rapport à 2021.

En fin Décembre 2022, le taux de décaissement annuel de 57,01 pour cent des engagements de prêts nets cumulés était d'environ 24,56 pour cent.



4.2 Présentation de certains projets clé financés au cours de la période sous revue

CÔTE D'IVOIRE: Financement de l'installation en milieu rural de 1000 unités solaires de pompage et de traitement de l'eau.

Montant: 41,329 millions d'euros.

Bénéficiaires cibles: Populations des zones rurales de la République de Côte d'Ivoire.

Nombre de bénéficiaires: Au total, 2.500 localités seront touchées par ce projet, avec une estimation de 500 personnes par localité.

Anticipated Potential Impacts:

- Disponibilité et approvisionnement en eau potable pour les populations cibles.
- Baisse des conflits liés à l'accès à l'eau potable dans les zones bénéficiaires.
- Réduction considérable des maladies hydriques au sein des populations des localités où les stations Pump & Drink ont été installées.
- Pratique d'activités génératrices de revenus par les femmes des villages bénéficiaires du projet.

CÔTE D'IVOIRE: Financement du volet agricole du projet de pôle agro-industriel dans le Nord (2PAI-Nord).

Montant: 50 millions d'USD.

Bénéficiaires cibles: La zone d'intervention du 2PAI Nord couvre les régions de Bagoué, Hambol, Poro et Tchologo qui compte environ 2.16 millions d'habitants.

Nombre de bénéficiaires: Le 2PAI-Nord bénéficiera directement à environ 400.000 personnes (51 pour cent de femmes, et 60 pour cent de jeunes). La population indirectement touchée est estimée à 1,2 millions personnes (51 pour cent femmes et 60 pour cent jeunes).

Anticipated Potential Impacts:

- La création de 25.000 emplois directs et 45.000 indirects dans sa zone d'intervention.
- La création et la consolidation d'au moins 300 PME agricoles dont 40 pour cent de PME des femmes notamment à travers les incubateurs.
- La baisse de la valeur annuelle per capita des importations de riz, et la hausse de celle per capita des importations de mangue et anacarde.
- L'accroissement des taux de transformation des productions ASPH.
- La mobilisation d'un investissement cumulé en faveur de l'agro-industrie d'environ 200 millions d'Euro.
- La hausse du taux de sécurité alimentaire de 22 pour cent à 32 pour cent.
- L'accroissement de la productivité agricole du riz en double culture de 6 T/ha à 12 T/Ha.





04

4.2 Présentation de certains projets clé financés au cours de la période sous revue

Nigéria: Financement partiel du projet de facilitation de prêt syndiqué en faveur de Bank of Industry Limited (BOI), en République Fédérale du Nigéria.

Montant: 15 millions d'USD.

Bénéficiaires cibles: Les microentreprises et les grandes entreprises Nigérianes.

Nombre de bénéficiaires: Plus 2,6 millions de microentreprises, 12 758 MPME et 1 134 grandes entreprises.

Objectif:

- L'objectif de la facilité était d'aider la BOI à:

 (i) refinancer la facilité de prêt à moyen terme existante syndiquée en dollars US;
 (ii) rétrocéder des prêts aux sociétés éligibles de l'emprunteur pour qu'elles les appliquent au commerce et aux projets liés au commerce pour les sociétés éligibles (directement ou indirectement via des IFN éligibles).
- Depuis 2015, la Banque a soutenu 2,6 millions de microentreprises, 12 758 MPME et 1 134 grandes entreprises avec N825 milliards de décaissements de prêts pour financer des entreprises et des projets dans différents secteurs de l'économie nigériane, notamment l'agriculture et l'agroalimentaire, le traitement des minéraux solides, la pétrochimie et les polymères, le textile et les vêtements en coton, l'automobile, les industries créatives et les TIC.
 Ces entreprises ont bénéficié des produits de crédit de la Banque, qui ont eu à leur tour un impact positif considérable sur l'économie nigériane, notamment la création de plus de 5 millions d'emplois directs et indirects.







Conseil d'administration	Pays
Mme. Aishatu Shehu Omar Directrice du Département des relations économiques internationales Ministère des Finances, du Budget et la Planification nationale	Nigéria
M. Samuel Danquah Arkhurst Directeur de la Division de la gestion de la dette Ministère des Finances et de la Planification économique	Ghana
Mme. Anicou-Annie Lecadou Kacou Conseiller technique, ministère du Plan et Développement	Côte d'Ivoire
Mme. Kourouma Emilie Bernadette Leno Secrétaire Générale Ministère de l'Économie et des Finances	République de Guinée (Groupe I)
M. Mussa Sambi Directeur général de l'économie Ministère de l'Économie, du Plan et de l'Intégration régionale	Guinée-Bissau (Groupe I)
M. Augustus J. Flomo Vice-Ministre chargé de la gestion économique Ministère des Finances et & Planification du Développement	Libéria (Groupe II)
M. Abdou Salam Mani Secrétaire général adjoint Ministère des Finances	Niger (Groupe II)
M. Abdulie Jallow Secrétaire général Ministère des Finances et Affaires économiques	Gambie (Groupe III)
M. Sam Morris Aruna Vice-secrétaire des finances, Division des projets multilatéraux Ministère des Finances	Sierra Leone (Groupe III)
Sécrétaire M. Moctar Coulibaly Secrétaire général de la BIDC	Siège social Lomé 128 Boulevard du 13 Janvier BP 2704 Lomé - Togo

Commissaires aux comptes

Ernst & Young 60 Rangoon Lane, Cantonments City, P.O. Box KA 16009, Accra, Ghana

Au Conseil des Gouverneurs de la Banque d'investissement et de Développement de la CEDEAO

5.1 Rapport du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a le plaisir de présenter les états financiers de la Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO (la Banque) Pour l'exercice clos le 31 Décembre 2022. Les états financiers ont été préparés et présentés conformément aux normes internationales d'information financière IFRS (International Financial Reporting Standards) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Le Conseil d'administration a examiné le rapport annuel de la Banque et estime que dans son ensemble, ce rapport est juste, équilibré, compréhensible et fournit les informations nécessaires aux actionnaires pour l'évaluation de la performance de la Banque.

L'Entité

La Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC), est une institution financière créée par les 15 États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ayant pour mission d'aider à la création des conditions permettant l'éclosion d'une Afrique de l'Ouest économiquement forte, industrialisée, prospère et parfaitement intégrée, tant au plan interne que par rapport au système économique mondial, afin de profiter des opportunités et des perspectives offertes par la mondialisation.

Le Conseil d'administration et ses comités

Le Conseil d'administration est le garant du bon fonctionnement à long terme de la Banque. Il lui incombe également d'assurer le leadership, de concevoir la stratégie et de veiller à ce que la Banque dispose de ressources nécessaires pour réaliser ses aspirations stratégiques. Ce faisant, le Conseil d'administration exerce ses responsabilités en tenant compte de l'incidence de ses décisions sur les parties prenantes, notamment les actionnaires, les employés, les fournisseurs et la communauté au sein de laquelle la Banque exerce ses activités.

En outre, en vertu des Statuts, le président de la BIDC assure la gestion opérationnelle quotidienne de la Banque et peut déléguer le pouvoir nécessaire aux vice-présidents pour le fonctionnement quotidien de la Banque.

Le Conseil d'administration demeure très diversifié, avec un éventail distinctif d'origines, de profils, d'expériences et de compétences.

La gestion du risque et la gouvernance, les relations avec les actionnaires et autres parties prenantes, la stratégie et le budget, le contrôle de l'exécution budgétaire et des performances financières, la croissance des activités et les ressources humaines ont été quelques-unes des principales activités sur lesquelles le Conseil d'administration s'est concentré en 2021, en donnant à la haute direction les orientations lui permettant de conduire les opérations de la Banque dans une période de turbulence dans les secteurs économique et bancaire.

Le Conseil s'est réuni régulièrement tout au long de l'année. Outre les discussions de fond sur la stratégie qui ont eu lieu à chaque réunion, le Conseil a tenu des sessions de réflexion stratégique au cours desquelles la stratégie et l'orientation de la Banque ont fait l'objet d'échanges méthodiques et exhaustifs. A la date de l'arrêté des états financiers annuels 2022, le 5 Avril 2023, le Conseil d'administration était composé de neuf (9) administrateurs non exécutifs, dont la liste est présentée dans le tableau ci-dessous.



Membres du Conseil	Conseil d'adminis- tration de la Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO	Comité d'audit du Conseil d'administration	Comité des risques et du crédit du Conseil d'administration	Comité des rémunéra- tions et des ressources humaines du Conseil d'administration
Mme. Aishatu Shehu Omar	X	Х		
M. Samuel Danquah Arkhurst	X			X
Mme. Anicou-Annie Lecadou Kacou	X		X	
Mme. Kourouma Emilie Bernadette Leno	X	Х		
M. Mussa Sambi	X	X		
M. Augustus J. Flomo	X		X	
M. Abdou Salam Mani	X		X	
M. Abdulie Jallow	X			X
M. Sam Morris Aruna	Χ			Χ

Rôles et principales responsabilités du Conseil d'administration

Le président

Le président est le représentant légal de la Banque et le président du Conseil d'administration. Il est chargé de gérer tous les aspects des activités de la Banque, de proposer les orientations stratégiques et d'effectuer toute autre tâche qui lui est assignée par le Conseil des gouverneurs.

Administrateurs non exécutifs

Les administrateurs non exécutifs apportent une perspective indépendante, un regard constructif et suivent de près le rendement et la mise en œuvre de la stratégie dans les limites des risques identifiés et des contrôles établis par le Conseil.

Comités permanents du Conseil

Le conseil d'administration, après délibération, a confié la gestion d'un éventail élargi de questions à ses comités permanents que sont le Comité d'audit, le Comité des risques et du crédit et le Comité des rémunérations et des ressources humaines. Les liens entre ces comités et le Conseil sont déterminants pour le bon fonctionnement de la Banque.

Le Conseil d'administration a dûment reçu les rapports de chacune des réunions des comités tout au long de la période considérée. La Banque a mis en place des mécanismes efficaces permettant d'éviter des chevauchements entre les prérogatives des différents comités.



Nombre de réunions du Conseil tenues en 2022

Membres du Conseil	Réunions ordinaires programmées: 6	Consultations à domicile	Remarques
Mme. Aishatu Shehu Omar	6	✓	
M. Samuel Danquah Arkhurst	6	✓	
Mme. Anicou-Annie Lecadou Kacou	6	✓	
Mme. Kourouma Emilie Bernadette Leno	0 (pays sous sanction)	✓	
M. Mussa Sambi	6	✓	
M. Augustus J. Flomo	6	✓	
M. Mamam Laoauli Abdou Rafa	4	✓	
M. Abdullie Jallow	6	✓	
M. Sam Morris Aruna	6	✓	

Comité d'audit

Le Comité d'audit supervise la gestion des contrôles financiers et internes. Il a pour rôle d'examiner, au nom du conseil, les contrôles internes de la Banque, d'identifier, d'évaluer, de gérer et de surveiller les risques financiers. Il est également chargé de superviser les contrôles externes et de guider le conseil d'administration en ce qui concerne les travaux des commissaires aux comptes et les questions relatives à l'information financière. Dans l'exercice de ses responsabilités, le Comité reconnaît et assume son rôle de protection des intérêts des actionnaires.

Nombre de réunions du Comité d'audit tenues en 2022

Membres du Comité	Nombre de réunions programmées: 4	Remarques
Mme. Aishatu Shehu Omar	4	Présidente, a participé à toutes les réunions du comité
Mme. Kourouma Emilie Bernadette Leno	0	Pays sous sanction
M. Mussa Sambi	4	4

Comité des risques et du crédit

Le comité des risques et du crédit du conseil d'administration est chargé de la surveillance des risques de crédit, de marché et opérationnels. Dans l'exercice de ses responsabilités, le comité surveille les situations de risque et s'assure, pour le compte du conseil, du respect des dispositions du cadre de gestion des risques de la Banque qui définissent les principes de reddition de comptes et de responsabilisation dans la gestion et le contrôle du risque.

Nombre de réunions du Comité des risques et du crédit tenu en 2022

Membres du Comité	Nombre de réunions programmées: 4	Remarques
Mme. Anicou-Annie Lecadou Kacou	4	Présidente, a participé à toutes les réunions du comité
M. Augustus J Flomo	4	Participation à toutes les réunions
M. Abdou Salam Mani	4	Participation à toutes les réunions

Comité des rémunérations et des ressources humaines

Le Comité des rémunérations et des ressources humaines a pour rôle de proposer le niveau et la structuration de la rémunération du personnel de la Banque. Enfin, le comité est chargé d'examiner la politique de la Banque en matière de ressources humaines et de formuler des recommandations au conseil d'administration.

Nombre de réunions du Comité des rémunérations et des ressources humaines tenues en 2021

Membres du Comité	Nombre de réunions programmées: 4	Remarques
M. Samuel Danquah Arkhurst	4	Président, a participé à toutes les réunions du comité
M. Abdoulie Jallow	4	Participation à toutes les réunions
M. Sam Morris Aruna	4	Participation à toutes les réunions

Continuité de l'exploitation

La haute direction de la Banque a évalué sa capacité à poursuivre ses activités et elle est convaincue qu'elle dispose des ressources nécessaires pour ce faire dans un avenir prévisible. Par ailleurs, elle n'a connaissance d'aucune incertitude matérielle susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Par conséquent, les états financiers continuent d'être établis selon le principe de la continuité de l'exploitation.

Activités de gestion de fonds

La Banque gère des fonds au nom des États de la CEDEAO pour entreprendre des activités de développement des infrastructures et des affaires en Afrique de l'Ouest.

Commissaire aux comptes

Le cabinet de commissariat aux comptes, Ernst & Young, cabinet d'experts comptables diplômés, a exprimé sa volonté de continuer à exercer ses fonctions de commissariat aux comptes.

Responsabilité des administrateurs concernant les états financiers

Le Conseil d'administration de la Banque est responsable de la présentation d'états financiers sincères, conformément aux normes internationales d'information financière IFRS et à toute mesure de contrôle interne qu'il juge nécessaire à la préparation d'états financiers exempts d'importantes inexactitudes résultant de fraudes ou d'erreurs.

Performance de la Banque

- Le revenu d'exploitation a augmenté de 29,61 pour cent.
- Le bénéfice a augmenté de 44,99 pour cent.
- Le total des actifs a augmenté de 36,83 pour cent

Approbation des états financiers

Les administrateurs ont pris toutes les mesures nécessaires pour se tenir au courant et mettre Ernst and Young au fait de toutes informations nécessaires concernant l'exercice 2022, afin de leur faciliter l'audit. À la connaissance de chacun des administrateurs, il n'y a aucune information pertinente en matière d'audit dont Ernst & Young n'a pas connaissance. Les états financiers de la Banque ont été arrêtés par le Conseil d'administration, approuvés par le Conseil des gouverneurs et signés pour son compte le 7 avril 2023, par:

Gouverneur

Ola correc

Member firm of Ernst & Young Global Limited.

Partners: Ferdinand A. Gunn, Pamela Des Bordes, Isaac Nketiah Sarpong, Priscilla Koranteng-Gyasi, Emmanuel Adekahlor, Kwadjo Yeboah

Chiffres Clés

Au 31 Décembre 2022

Montants exprimés en millions d'UC

Bilan au 31 Décembre	2022	2021	2020	2019
Total Bilan	1191,75	870,96	705,54	711.92
Prêts et avances	900,73	688,96	550,82	530,73
Actifs financiers évalués au coût amorti	159,69	81,32	60,39	90,83
Emprunts	764,81	488,22	374,07	377,62
Fonds gérés	48,09	28,04	27,94	28,73
Obligations à prestations définies	6,02	4,83	5,45	9,32
Actif net des dettes	372,02	349,88	298,08	296,25
Comptes d'exploitation	2022	2021	2020	2019
Produit net d'intérêts	16,02	14,73	10,00	15,87
Produit net bancaire	31,42	24,24	16,92	20,31
Résultat net de l'exercice	5,04	3,48	2,92	4,04
Ratios				
Rentabilité économique (pour cent)	0,5	0,4	0,4	0,6
Rentabilité des capitaux propres (pour cent)	1,4	1,1	0,9	1,4
Marge d'intérêts (pour cent)	1,75	2,1	1,6	2,7
Coefficient d'exploitation (pour cent)	59,20	64,2	78,6	66,3
Taux de dégradation du portefeuille (pour cent)	4,28	5,78	7,12	7,96
Ratio d'adéquation des fonds propres (CAF) pour cent	40,03	49,74	53,62	54,82



Ernst & Young Chartered Accountants 60 Rangoon Lane Cantonments City, Accra, Ghana P. O. Box KA 16009 Airport Accra, Ghana Tel: +233 302 772001 +233 302 772091 ey.com

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT
AUX ACTIONNAIRES DE LA BANQUE D'INVESTISSEMENT
ET DE DÉVELOPPEMENT ET LA CEDEAO
Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons audité les états financiers de la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (la Banque) présentés de la page page 85 à la page 165, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 Décembre 2022, l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi que les annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 Décembre 2022 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Normes internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Banque conformément au Code de déontologie des professionnels comptables (Code IESBA) et aux autres aux règles d'éthique applicables à l'audit de la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO et avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments d'audit probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la haute direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans la présentation de la Banque, le rapport du Conseil d'Administration et la déclaration des responsabilités de la haute direction.

Les autres informations ne comprennent pas les états financiers ni notre rapport d'auditeur indépendant sur les états financiers. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons pas d'opinion d'audit ni aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.



Responsabilités de la haute direction concernant les états financiers

La haute direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que des contrôles internes qu'elle estime nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de la continuité d'exploitation, sauf si elle a l'intention de mettre la Banque en liquidation ou de cesser toutes opérations, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus de l'information financière de la Banque.

Responsabilité de l'auditeur sur les états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque.



- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéqUCtes, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus.
- jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les annexes et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons avec la haute direction au sujet, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également à la haute direction une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux exigences déontologiques applicables aux questions d'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures de sauvegarde appliquées.

L'associé responsable de la mission d'audit dont émane le présent rapport de l'auditeur indépendant est Pamela Des Bordes (ICAG/P/1329).

Pour le compte et au nom de Ernst & Young (ICAG/F/2023/126)

Cabinet d'Expertise Comptable

Accra, Ghana. Date: 8 Avril 2023

État du résultat et autres éléments du résultat global

État du résultat et autres éléments du résultat global pour l'exercice clos le 31 Décembre 2022

	Note	2022 UC	2021 UC
Intérêts créditeurs	8	46 167 277	30 352 379
Intérêts débiteurs	9	(30 149 770)	(15 620 778)
Produit net d'intérêts		16 017 507	14 731 601
Commissions (produits)	10a	6 940 487	5 033 315
Commissions (charges)	11	(1 391 270)	(335 959)
Produit net des commissions		5 549 217	4 697 356
Produits sur opérations de court termes	10b	1 223 514	1 014 856
Gain/perte net(te)/ Gain provenant des autres instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur		411 776	1 122 18
Autres produits / charges d'exploitation	12	8 214 652	2 672 652
Total des autres produits		9 849 942	4 809 693
Produit net bancaire		31 416 666	24 238 650
Dépréciation nette (charge) / reprise sur actifs financiers	15,2 & 17,1	(7 773 382)	(5 186 545
Produit net après dépréciation		23 643 284	19 052 10
Charges de personnel	26	(12 358 553)	(9 772 825
Dotations aux amortissements	19	(1 330 012)	(2 049 030
Autres charges d'exploitation	13	(4 910 391)	(3 751 176
Frais généraux		(18 598 956)	(15 573 031
Résultat net de l'exercice		5 044 328	3 479 074
Autres éléments du résultat			
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat			
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat			
Gain/perte de juste valeur sur instruments de capitaux propres non cotés	16,2	4 458 570	4 421 002
Total des autres éléments du résultat global		4 458570	4 421 002

Les notes annexées aux présents états financiers en font partie intégrante.

05 État de la situation financière

État de la situation financiere pour l'exercice clos le 31 Décembre 2022

	Note	2022 UC	2021 UC
Actif			
Disponibilités	14	39 221 823	21 236 410
Actifs financiers évalués au coût amorti	15	159 689 939	81 320 439
Participations cotées évaluées à la juste valeur par le biais du résultat global	16,1	4 233 613	3 821 837
Participations non cotées évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	16,2	35 591 430	31 119 593
Titres de créances non-côtés évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	16,3	11 017 758	1 946 451
Prêts et avances	17	900 726 238	688 957 344
Autres actifs	18	12 592 067	14 644 459
Immobilisations corporelles	19	28 678 057	27 916 846
Total actif		1 191 750 925	870 963 379
Passifs et capitaux propres			
Passif			
Autres passifs	20	48 904 197	28 035 215
Obligations à prestations définies	21	6 018 681	4 828 918
Emprunts	22	764 808 558	488 217 898
Total du passif		819 731 436	521 082 031
Capitaux propres			
Capital	23	357 653 410	345 018 167
Cumul des pertes	24	3 993 385	(1 050 943)
Autres réserves de capitaux propres	25	10 372 694	5 914 124
Total des capitaux propres		372 019 489	349 881 348
Total passif et capitaux propres		1 191 750 925	870 963 379

Les états financiers de la BIDC ont été arrêtés par le Conseil d'administration et approuvés par le Conseil des gouverneurs le 5 avril 2023 et signés pour son compte par

Les notes annexes aux états financiers font partie intégrante desdits états financiers.

État de variation des capitaux propres

État de variation des capitaux propres pour l'exercice clos le 31 Décembre 2022

Solde au 31 Décembre 2022	Note	Capital déclaré	Cumul des pertes	Autres réserves de Capitaux propres	Total des Capitaux Propres
Solde au 1er Janvier 2022	Note	345 018 167	(1 050 943)	5 914 124	349 881 348
Résultat de l'exercice		-	5 044 328	-	5 044 328
Autres éléments du résultat global	25	-	-	4 458 570	4 458 570
Total résultat global	23	345 018 167	5 044 328	4 458 570	9 502 898
Apports en capital supplémentaires	23	12 635 243		-	12 635 243
Solde au 31 Décembre 2022		357 653 410	3 993 385	10 372 694	372 019 489

Solde au 31 Décembre 2021		Capital déclaré	Cumul des pertes	Autres réserves de Capitaux propres	Total des Capitaux Propres
Solde au 1er Janvier 2021		301 114 684	(4 530 017)	1 493 122	298 077 789
Résultat de l'exercice		-	3 479 074	-	3 479 074
Autres éléments du résultat global	25	-	-	4 421 002	4 421 002
Total résultat global	23	0	3 479 074	4 421 002	7 900 076
Apports en capital supplémentaires	23	43 903 483			43 903 483
Solde au 31 Décembre 2021		345 018 167	(1 050 943)	5 914 124	349 881 348

Les notes annexées aux présents états financiers en font partie intégrante.

05 État de flux de trésorerie

État de flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 Décembre 2022

	Notes 14	2022 UC	2021 UC
Résultat de l'exercice		5 044 328	3 479 074
Ajustement d'éléments non monétaires			
Dotations aux amortissements	21	1 330 012	2 049 030
Dépréciation de l'année	15,2 & 17,1	7 773 382	5 186 545
Gain ou perte de change		(6 405 767)	(521 299)
Revenu/dividende		-	(78, 40)
Moins-values sur cessions d'éléments d'actif		8 458	-
Augmentation intérêts à payer sur emprunts		4 407 471	74 476
Augmentation Intérêts courus sur prêts		(7 283 276)	(2 491 526)
Augmentation intérêts courus sur placements		(2 208,468)	(209 390)
Provision pour prestations définies		1 300 000	323 671
Changements dans les placements à la juste valeur par le biais du résultat net		(411 776)	(1 122 185)
Résultat ajusté Variation du fonds de roulement		3 554 364	6 690 256
(Augmentation) / diminution des prêts et avances		(211 959 000)	(143 319 327)
(Augmentation) / diminution des autres actifs		2 052 392	(3 517 697)
(Augmentation) / diminution des obligations à prestations définies		(110 237)	(620 248)
(Augmentation) / diminution des autres passifs		20 568 982	(206 545)
Total flux de trésorerie des activités d'exploitation		(185 893 499)	(141 065 051)
Activités d'investissement			
Produit de la vente d'immobilisations corporelles		2 486	-
Achat d'immobilisations corporelles		(2 102 167)	(1 933 447)
Achat d'actifs financiers au coût amorti		(78 369 500)	(20 926 210)
Diminution d'actifs financiers au coût amorti		-	-
Dividendes perçus		2 208 468	2 700 916
Revenus des placements financiers		-	78 140
		(13 267)	(1 052 056)
Achat de titres de participation			
Achat de titres de participation achat d'instruments financiers		-	629 028
		- (9 071 307)	629 028

État de flux de trésorerie

État de flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 Décembre 2022

	Note	2022 UC	2021 UC
Activités de financement			
Contributions additionnelles au capital	23	12 635 243	43 903,483
Emprunt supplémentaire	22	397,814,663	190 826 728
Remboursement d'emprunts	22	(120 658 533)	(76 682 349)
Total flux de trésorerie provenant d'activités de financement		289 791 373	158 047 862
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		16 552 587	(3 520 818)
Différence nette de change sur: trésorerie et équivalents de trésorerie		6 405 767	(1 981 805)
Différence nette de change sur: emprunts		(4 972 941)	2 503 104
Trésorerie et équivalent de trésorerie au 1er Janvier 2022	14	21 236 410	24 235 929
Trésorerie et équivalent de trésorerie au 31 Décembre 2022	14	39 221 823	21 236 410

Les notes annexées aux présents états financiers en font partie intégrante.

05 Notes aux états financiers

5.7 Notes aux états financiers pour l'exercice clos au 31 decembre 2022

1. L'Entité

La Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO (BIDC) est une institution financière créée par les 15 États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ayant pour mission d'aider à la création des conditions permettant l'éclosion d'une Afrique de l'Ouest économiquement forte industrialisée, prospère et parfaitement intégrée, tant au plan interne que par rapport au système économique mondial, afin de profiter des opportunités et des perspectives offertes par la mondialisation.

Son siège est domicilié au 128, Boulevard du 13 Janvier, BP 2704, Lomé-Togo.

Conformément à l'Accord portant création de la Banque, la BIDC, ses biens, ses autres avoirs, ses revenus, ses opérations et ses transactions sont exonérés de tout impôt et de tous droits de douane. La Banque est également exemptée de toute obligation de payer, de retenir ou de percevoir tout impôt ou taxe.

2. Base de préparation

a. Déclaration de conformité

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards IFRS) et à ses interprétations telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

b. Base de préparation

Les états financiers sont établis sur la base du coût historique, à l'exception des actifs et passifs suivants qui sont évalués à leur juste valeur: les instru ments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et les instruments financiers à la juste valeur par le biais d'autres éléments du résultat global.

Devises fonctionnelles et de présentation

La Banque effectue ses opérations dans les monnaies de ses pays membres. À la suite de l'application de l'IAS 21 révisée, « Les effets des variations des taux de change », il a été conclu que l'unité de compte (UC) a déposé le plus fidèlement l'agrégation des effets économiques des événements, les conditions et les opérations sous-jacentes de la Banque effectuées dans différentes monnaies.

L'UC est également la monnaie dans laquelle les états financiers sont présentés. La valeur de l'unité de compte est définie comme équivalant à un droit de tirage spécial (DTS) du Fonds monétaire international (FMI) ou à toute unité adoptée à cette fin par le FMI. Conformément à la politique de la Banque, la Direction a approuvé l'exécution des opérations de change afin d'aligner la composition de l'actif net de la Banque sur le DTS.

Conversion des devises

Les produits et dépenses sont convertis en UC au taux en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires sont convertis en UC aux taux en vigueur à la date du bilan. Les actifs et les passifs non monétaires sont convertis en UC à des taux historiques. Les écarts de conversion sont inclus dans la détermination du revenu net. Les souscriptions au capital sont enregistrées en UC aux taux en vigueur au moment de la réception et ne sont pas retransmises par la suite. Lorsque des devises sont converties en d'autres devises, les gains ou pertes qui en résultent sont inclus dans la détermination du revenu net. Les taux utilisés pour la conversion des appareils en UC au 31 Décembre 2021 et 2020 sont les suivants:

Notes aux états financiers

5.7 Notes aux états financiers pour l'exercice clos au 31 decembre 2022

2. Base de préparation -suite

Années	USD	GBP	EURO	Franc CFA
2022	1,330840	1,102790	1,252910	821,855085
2021	1,399590	1,041830	1,237480	811,733668

Les montants présentés dans les états financiers ont été arrondis à l'UC la plus proche. La conception de présentation reste la même que la conception fonctionnelle.

2.1. Application initiale de nouvelles modifications aux normes en vigueur pour l'exercice en cours.

2.1 Adoption des normes nouvelles et révisées mais pas encore entrées en vigueur

Les normes et interprétations nouvelles et modifiées qui sont publiées, mais qui ne sont pas encore en vigueur, jusqu'à la date d'émission des états financiers de la Banque sont présentées ci-dessous. La Banque a l'intention d'adopter ces normes, le cas échéant, lorsqu'elles entreront en vigueur.

IFRS 17 - Contrats d'assurance

En mai 2017, l'IASB a publié IFRS 17 Contrats d'assurance (IFRS 17), une nouvelle norme comptable complète pour les contrats d'assurance couvrant la comptabilisation et l'évaluation, la présentation et l'information. Une fois en vigueur, IFRS 17 remplacea IFRS 4 Contrats d'assurance (IFRS 4) publiée en 2005. IFRS 17 s'applique à tous les types de contrats d'assurance (vie, non-vie, assurance directe et réassurance), quel que soit le type d'entités qui les délivrent, ainsi qu'à certaines garanties et instruments financiers à participation discrétionnaire.

Quelques exceptions de portée s'appliqueront. L'objectif global d'IFRS 17 est de fournir un modèle comptable des contrats d'assurance plus utile et cohérent pour les assureurs. Contrairement aux exigences d'IFRS 4, qui repose en grande partie sur l'antériorité des conventions comptables locales antérieures, IFRS 17 fournit un modèle complet pour les contrats d'assurance, couvrant tous les aspects comptables pertinents.

Le cœur d'IFRS 17 est le modèle général, complété par

- Une adaptation spécifique pour les contrats avec des caractéristiques de participation directe (l'approche des honoraires variables
- Une approche simplifiée (l'approche d'allocation des primes) principalement pour les contrats de courte durée

IFRS 17 a introduit de nouvelles exigences comptables pour les produits bancaires présentant des caractéristiques d'assurance susceptibles d'influer sur la détermination des instruments ou de leurs caractéristiques qui entreront dans le champ d'application d'IFRS 9 ou d'IFRS 17. La norme IFRS 17 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er Janvier 2023, et des chiffres comparatifs sont requis. L'application anticipée est autorisée, à condition que l'entité applique également IFRS 9 et IFRS 15 au plus tard à la date à laquelle elle applique pour la première fois IFRS 17.

La norme IFRS 17 ne s'applique pas à la banque. car celle-ci n'émet pas de contrats d'assurance.

Amendements à IAS 1: Classement des passifs en courant ou non courant

En Janvier 2020, l'IASB a publié des modifications aux paragraphes 69 à 76 d'IAS 1 pour préciser les exigences de classement des passifs en passifs courants ou non courants. Les amendements précisent

- Qu'entend-on par droit de différer le règlement
- Q u'un droit de rapport doit exister à la fin de la période de déclaration

05

Amendements à IAS 1: Classement des passifs en courant ou non courant - suite

- Ce classement n'est pas affecté par la probabilité qu'une entité exerce son droit de rapport
- Ce n'est que si un dérivé incorporé dans un passif convertible est lui-même un instrument de capitaux propres que les termes d'un passif n'affecteront pas sa classification

Les modifications entrent en vigueur pour les périodes de déclaration annuelle ouvertes à compter du 1er Janvier 2023 et doivent être appliquées de manière rétrospective. La Banque prévoit actuellement l'impact que les modifications auront sur les pratiques actuelles et si les accords de prêt existants peuvent nécessiter une renégociation.

Référence au cadre conceptuel-Amendements à IFRS 3

En mai 2020, l'IASB a publié des amendements à IFRS 3 Regroupements d'entreprises Référence au cadre conceptuel. Les modifications visent à remplacer une référence au cadre pour la préparation et la présentation des états financiers, publiée en 1989, par une référence au cadre conceptuel de l'information financière publiée en mars 2018 sans modifier de manière significative ses exigences.

Le Board a également ajouté une exception au principe de comptabilisation d'IFRS 3 afin d'éviter le problème des gains ou pertes potentiels du « jour 2 » décrivant des passifs et des passifs éventuels qui entreraient dans le champ d'application d'IAS 37 ou d'IFRIC 21 Taxes, s'ils étaient encouragés séparément.

Dans le même temps, le Board a décidé de clarifier les indications existantes dans IFRS 3 pour les actifs éventuels qui ne seraient pas modifiés en remplaçant la référence au Cadre pour la préparation et la présentation des états financiers. Les modifications entrent en vigueur pour les périodes de déclaration annuelle ouvertes à compter du 1er Janvier 2022 et s'appliquent de manière prospective.

Immobilisations corporelles: Produits avant utilisation prévue - Amendements à IAS 16

En mai 2020, l'IASB a publié Immobilisations corporelles Produit avant utilisation prévu, qui interdit aux entités de déduire du coût d'une immobilisation corporelle, tout produit de la vente d'éléments produits lors de la mise en place et de l' état de cet actif. nécessaire pour qu'il puisse fonctionner de la manière indiquée par la direction. Au lieu de cela, une entité comptabilise le produit de la vente de ces articles et les coûts de production de ces articles en résultat net.

L'amendement est en vigueur pour les périodes de reporting annuelles ouvertes à compter du 1er Janvier 2022 et doit être appliqué rétrospectivement aux immobilisations corporelles mises à disposition pour utilisation à compter du début de la première période présentée lorsque l'entité applique l'amendement pour la première fois. Les modifications ne devraient pas avoir d'incidence importante sur la Banque.

Contrats déficitaires - Coûts d'exécution d'un contrat - Amendements à IAS 37

En mai 2020, l'IASB a publié des modifications à IAS 37 pour préciser les coûts qu'une entité doit inclure lorsqu'elle présente si un contrat est déficitaire ou déficitaire. Les modifications s'appliquent à une « approche des coûts directement liés ». Les coûts directement liés à un contrat de fourniture de biens ou de services comprennent à la fois les coûts différentiels et une répartition des coûts directement liés aux activités contractuelles. Les frais généraux et administratifs ne sont pas directement liés à un contrat et sont exclus sauf s'ils sont imputables à la contrepartie en vertu du contrat. Les modifications entrent en vigueur pour les périodes de déclaration annuelles ouvertes à compter du 1er Janvier 2022. La Banque applique ces modifications aux contrats pour lesquelles elle n'a pas encore rempli toutes ses obligations au début de la période de déclaration annuelle au cours de laquelle elle applique les modifications pour la première fois.

IFRS 1 Première adoption des Normes internationales d'information financière - Filiale en tant que premier adoptant

Dans le cadre de son processus annuel d'amélioration des normes IFRS 2018-2020, l'IASB a publié un amendement à IFRS 1 Première application des Normes internationales d'information financière. L'amendement permet à une filiale d'appliquer le paragraphe D16(a) d'IFRS 1 d'évaluer les écarts de conversion cumulés en utilisant les montants déclarés par la société mère, sur la base de la date de transition de la société mère aux IFRS. Cet amendement s'applique également à une entreprise associée ou à une coentreprise qui choisit d'appliquer le paragraphe D16(a) d'IFRS 1. L'amendement s'applique aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er Janvier 2022, l'adoption anticipée étant autorisée.

IFRS 9 Instruments financiers - Frais dans le test de « 10 pour cent » pour la décomptabilisation des passifs

Dans le cadre de son processus annuel d'amélioration des normes IFRS 2018-2020, l'IASB a publié un amendement à IFRS 9. L'amendement clarifie les frais qu'une entité inclut lorsqu'elle comporte si les termes d'un passif financier nouveau ou modifié sont matériellement différents des termes du passif financier initial. Ces frais comprennent uniquement ceux payés ou reçus entre l'emprunteur et le prêteur, y compris les frais payés ou reçus par l'emprunteur ou le prêteur au nom de l'autre.

Une entité applique la modification aux passifs financiers qui sont modifiés ou échangés à compter de l'ouverture de la période de reporting annuel au cours de laquelle l'entité applique la modification pour la première fois. L'amendement s'applique aux périodes de déclaration annuelle ouvertes à compter du 1er Janvier 2022, l'adoption anticipée étant autorisée. La Banque applique les modifications aux passifs financiers qui sont modifiées ou échangées à compter de l'ouverture de la période de déclaration annuelle au cours de laquelle l'entité applique la modification pour la première fois. Les modifications ne devraient pas avoir d'incidence importante sur la Banque.

IAS 41 Agriculture - Fiscalité dans les évaluations à la juste valeur

Dans le cadre de son processus annuel d'amélioration des normes IFRS 2018-2020, l'IASB a publié un amendement à IAS 41 Agriculture. L'amendement supprime l'exigence du paragraphe 22 d'IAS 41 selon laquelle les entités excluent les flux de trésorerie aux fins d'imposition lorsqu'elles présentent la juste valeur des actifs entrant dans le champ d'application d'IAS 41.

Une entité applique l'amendement de manière prospective aux évaluations à la juste valeur à compter du début de la première période de déclaration annuelle commençant le 1er Janvier 2022 ou après cette date, l'adoption anticipée étant autorisée. Les modifications ne devraient pas avoir d'incidence importante sur la Banque.

Définition des estimations comptables -Amendements à IAS 8

En février 2021, l'IASB a publié des amendements à IAS 8, dans lesquels il a introduit une définition des « estimations comptables ». Les amendements clarifient la distinction entre les changements d'estimations comptables et les changements de méthodes comptables et la correction d'erreurs. De plus, elles clarifient la manière dont les entités utilisent les techniques d'évaluation et les données d'entrée pour élaborer des estimations comptables.

Les modifications entrent en vigueur pour les périodes de déclaration annuelle ouvertes à compter du 1er Janvier 2023 et s'appliquent aux changements de méthodes comptables et aux changements d'estimations comptables qui s'appliquent à compter du début de cette période. Une application préalable est autorisée tant que ce fait est refusée. Les modifications ne devraient pas avoir d'incidence importante sur la Banque.

05

Informations à fournir sur les méthodes comptables-Amendements à IAS 1 et énoncé despratiques IFRS 2

En février 2021, l'IASB a publié des modifications de l'IAS 1 et de l'IFRS Practice Statement 2 Making Materiality Judgements, dans lequel il fournira des indications et des exemples pour aider les entités à appliquer des jugements d'importance relatifs aux informations à fournir sur les méthodes comptables. Les modifications visent à aider les entités à fournir des informations sur les méthodes comptables plus utiles en remplaçant l'obligation pour les entités de divulguer leurs méthodes comptables « complémentaires » par une obligation de divulguer leurs méthodes comptables « complémentaires » et en ajoutant des indications sur la manière dont les entités appliquent le concept d'importance relative, dans la prise de décisions concernant les informations à fournir sur les méthodes comptables.

Les amendements à IAS 1 sont applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er Janvier 2023, une application anticipée étant autorisée. Étant donné que les modifications avancées à l'énoncé de pratique 2 fournissent des indications non obligatoires sur l'application de la définition de l'information importante sur les méthodes comptables, une date d'entrée en vigueur de ces modifications n'est pas nécessaire. La Banque émet actuellement l'impact des modifications afin de déterminer l'impact qu'elles auront sur les informations à fournir sur les conventions comptables de la Banque.

3.0 Résumé des principales méthodes comptables

Les méthodes comptables décrites ci-dessous ont été systématiquement appliquées à tous les exercices figurant dans les présents états financiers de la Banque.

3.1. Actifs et passifs financiers Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont reflétés dans l'état de la situation financière de la Banque lorsque celle-ci est partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les actifs et passifs financiers évalués sont évalués à la juste valeur. Les coûts de transaction résultant directement de l'acquisition ou de l'émission d'actifs et de passifs financiers (autres que les actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat (JVPR) sont ajoutés ou déduits (le cas échéant) de la juste valeur des actifs ou passifs financiers lors de leur comptabilisation initiale. Les coûts de transaction directement liés à l'acquisition d'actifs financiers ou de passifs financiers à la JVPR sont entraînés immédiatement dans le compte de résultat. Si le prix de transaction diffère de la juste valeur lors de la comptabilisation initiale, la Banque comptabilisera cet écart comme suit :

- si la juste valeur est attestée par un prix coté sur un marché actif pour un actif ou un passif similaire ou sur la base d'une technique d'évaluation utilisant uniquement des données provenant de marchés observables, alors la différence est enregistré en résultat à sa comptabilisation initiale (c'est-à-dire jour 1 profit ou perte);
- dans tous les autres cas, la juste valeur sera ajustée pour l'aligner sur le prix de la transaction (c'est-àdire que le profit ou la perte du jour 1 sera reporté en l'incluant dans la valeur comptable initiale de l'actif ou du passif). Après la comptabilisation initiale, le profit ou la perte reporté(e) sera calculé(e) en résultat sur une base rationnelle uniquement dans la mesure où ce profit ou cette perte résulte de la modification d'un facteur (dont le temps) que les participants au marché prend raient en compte lors de l'évaluation des actifs et passifs.

Actifs financiers

Selon l'IFRS 9, tous les actifs financiers sont comptabilisés et décomptabilisés à une date de transaction lorsque l'acquisition ou la cession d'un actif financier relève d'un contrat dont les termes requièrent une livraison dans le délai fixé par le marché concerné et sont initialement évalués à leur juste valeur plus les coûts de transaction, sauf en cas d'actifs financiers classés comme détenus à la JVPR. Les coûts de transaction directement imputables à l'acquisition d'actifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat sont comptabilisés immédiatement en résultat.

Tous les actifs financiers reconnus qui entrent dans le champ d'application de l'IFRS 9 doivent être évalués au coût amorti ou à la juste valeur sur la base du modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie des actifs financiers.

Plus précisément :

- les titres de créance détenus dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est de recouvrer les flux de trésorerie contractuels et dont les flux;
- de trésorerie contractuelle constituant des paiements en principal et intérêts uniques (SPPI) sur le montant de l'encours du principal (SPPI) sont ensuite évalués au coût amorti;
- les titres de créance détenus dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est à la fois de recouvrer les flux de trésorerie contractuels et de vendre les titres de créance et qui ont des flux de trésorerie contractuels qui sont des SPPI sont ensuite évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG):
- tous les autres titres de créance (par exemple les titres de créance gérés à la juste valeur ou détenus en vue de la vente) et les titres de participation sont ensuite évalués à la juste valeur par le biais du résultat (JVPR);

Cependant la Banque peut faire le choix ou la désignation irrévocable suivant lors de la comptabilisation initiale d'un actif financier actif par actif :

- la Banque peut choisir irrévocablement de se présenter dans les autres éléments du résultat global les variations ultérieures de la juste valeur d'une participation qui n'est ni détenue à des fins de transaction, ni la contrepartie éventuelle due par un acquéreur dans un regroupement d'entreprises auquel l'IFRS 3 est applicable; ou
- la Banque peut désigner irrévocablement un titre de créance qui satisfait aux critères du coût d'amortissement ou de la JVAERG tels que déter minés par le JVPR si cela élimine ou réduit un décalage comptable (appelé « option de la juste valeur »).

Titres de créance au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG) La Banque a renvoyé la classification et l'évaluation d'un actif financier en fonction des caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie de l'actif et du modèle économique de la Banque pour la gestion de l'actif.

Pour qu'un actif soit classé et évalué au coût amorti ou à la JVAERG, ses conditions contractuelles doivent générer des flux de trésorerie qui constituent des paiements en principal et intérêts uniquement (SPPI) sur l'encours du principal.

05

Pour les besoins du test SPPI le principal est la juste valeur de l'actif financier lors de sa comptabilisation initiale. Ce montant en principal peut changer au cours de la durée de vie de l'actif financier (par exemple s'il y a remboursement du principal). Les intérêts comprennent la contrepartie de la valeur temporelle de l'argent, le risque de crédit associé au principal impayé pendant une période donnée et les autres risques et coûts de base du prêt ainsi qu'une marge bénéficiaire. L'évaluation du SPPI est effectuée dans la devise dans laquelle l'actif financier est libellé.

Les flux monétaires contractuels qui sont des SPPI sont conformes à un accord de prêt de base. Les clauses contractuelles qui prévoient une exposition aux risques ou à la volatilité des flux de trésorerie contractuels non reliés à un accord de prêt de base tels que l'exposition aux variations du cours des actions ou du prix des marchandises ne donnent pas lieu à des flux de trésorerie contractuels qui sont des SPPI. Un actif financier initié ou acquis peut faire l'objet d'un accord de prêt de base, qu'il s'agisse d'un prêt sous sa forme juridique ou non.

Les modèles économiques de gestion des actifs financiers sont essentiels à la classification d'un actif financier. La Banque détermine les modèles économiques de manière à refléter la manière dont les actifs financiers des banques sont gérés dans leur ensemble pour atteindre un objectif commercial particulier. Le modèle économique de la Banque ne dépend pas des intentions de la haute direction à l'égard d'un instrument particulier; par conséquent l'évaluation du modèle économique est effectuée à un niveau d'agrégation supérieur plutôt que par instrument au cas par cas.

La Banque dispose de plus d'un modèle économique pour la gestion de ses instruments financiers qui reflète la façon dont elle gère ses actifs financiers en vue de générer des flux de trésorerie. Les modèles économiques de la Banque déterminent si les flux de trésorerie résulteront du recouvrement des flux de trésorerie contractuels de la vente d'actifs financiers ou des deux.

La Banque prend en considération toutes les informations pertinentes disponibles lorsqu'elle procède à l'évaluation du modèle économique. Cependant cette évaluation n'est pas effectuée à partir de scénarii auxquels la Banque ne s'attend pas raisonnablement tels que les scénarii dits «du pire des cas» ou «de stress». La Banque tient compte de tous les éléments probants pertinents disponibles tels que:

- la manière dont la performance du modèle économique et les actifs financiers déte nus dans le cadre de ce modèle économique sont évalués et communiqués aux principaux dirigeants de l'entité;
- les risques qui influent sur les rendements du modèle économique (et des actifs financiers détenus dans le cadre de ce modèle économique) et plus particulièrement sur la façon dont ces risques sont gérés; et
- Le mode de rémunération des dirigeants de l'entreprise (par exemple la rémunération est-elle fondée sur la juste valeur des actifs gérés ou sur les flux de trésorerie contractuels perçus).

Lors de la comptabilisation initiale d'un actif financier, la Banque détermine si les actifs financiers nouvellement comptabilisés font partie d'un modèle économique existant ou si ces derniers font l'objet d'un nouveau modèle économique. La Banque réévalue ses modèles économiques à chaque exercice, afin de déterminer s'ils ont changé depuis l'exercice précédent. Pour l'exercice en cours et l'exercice précédent, la Banque n'a pas relevé de changement dans ses modèles économiques.

Lorsqu'un titre de créance évalué à la JVAERG est décomptabilisé, le bénéfice ou la perte cumulé (e) précédemment comptabilisé (e) dans les autres éléments du résultat global est reclassé (e) des capitaux propres au compte de résultats. En revanche pour une participation désignée comme étant évaluée à la JVAERG le bénéfice ou la perte cumulé (e) précédemment comptabilisé (e) dans les autres éléments du résultat global n'est pas reclassé (e) ultérieurement en résultat, mais transféré (e) aux capitaux propres.

Les titres de créance qui sont évalués ultérieurement au coût amorti ou à la JVAERG font l'objet d'une dépréciation. Au cours de l'exercice considéré et de l'exercice précédent, la Banque a appliqué l'option de la juste valeur et a donc classé les titres de créance qui répondent aux critères du coût amorti ou à la JVAERG tels que évalués JVPR.

Actifs financiers à la JVPR

Les actifs financiers évalués à la JVPR sont:

- les actifs dont les flux de trésorerie contractuels ne sont pas des SPPI; ou/et
- · les actifs qui sont détenus selon un modèle économique autres que ceux qui sont détenus pour recouvrer des flux de trésorerie contractuels ou détenus pour recouvrer et vendre; ou
- les actifs désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat (JVPR).

Ces actifs sont évalués à leur juste valeur et les gains ou pertes résultant de leur réévaluation sont comptabilisés en résultat. La juste valeur est déterminée de la manière décrite à la note 7.

Reclassifications de postes

En cas de modification du modèle économique en fonction duquel la Banque détient ses actifs financiers, les actifs financiers concernés font l'objet d'une reclassification. Les critères de classification et d'évaluation liés à la nouvelle catégorie s'appliquent de façon anticipée à compter du premier jour du premier exercice suivant le changement de modèle économique qui entraîne la reclassification des actifs financiers de la Banque.

Au cours de l'exercice en cours et de l'exercice précédent, il n'y a pas eu de changement dans le modèle économique selon lequel la Banque détient ses actifs financiers de sorte qu'aucune reclassification n'a été faite. Les variations des flux de trésorerie contractuels sont prises en compte dans le cadre de la méthode comptable relative à la modification et à la décomptabilisation des actifs financiers décrite ci-dessous.

Pertes et gains de change

La valeur comptable des actifs financiers libellés en une devise étrangère est déterminée dans cette devise étrangère et convertie au cours au comptant à la fin de chaque période comptable. Plus précisément:

- pour les actifs financiers évalués au coût amorti qui ne relèvent pas d'une relation de couverture désignée, les différences de change sont comptabilisées en résultat dans la rubrique ' autres grayrrevenus';
- pour les titres de créance évalués à la JVAERG qui ne relèvent pas d'une relation de couverture désignée, les écarts de change sur le coût amorti du titre de créance sont comptabilisés en résultat dans la rubrique 'autres revenus'.
- les autres variations de change sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global dans la réserve de réévaluation des placements;
- pour les actifs financiers évalués selon la méthode JVPR qui ne relèvent pas d'une relation de couverture comptable désignée, les variations de change sont comptabilisées en résultat, soit dans le «revenu net d'exploitation» si l'actif est détenu aux fins de transaction, soit dans «revenu net provenant des autres instruments financiers détenus selon la méthode de JVPRL» si l'actif est détenu autrement à la JVPR; et
- pour les titres de participation évalués à la JVAERG les variations de change sont comptabi lisées dans les autres éléments du résultat global dans la réserve de réévaluation des placements.

05

Dépréciation

La Banque comptabilise les provisions pour pertes sur les ECL sur les instruments financiers suivants qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le résultat (JVPR):

- prêts et avances à des banques;
- prêts et créances à la clientèle;
- titres de créance:
- prêt engagements émis; et
- · contrats de garantie financière émis.

Aucune perte de valeur n'est comptabilisée sur les titres de participation. À l'exception des actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou création (qui sont traités séparément ci-dessous), les ECL doivent être évalués au moyen d'une provision pour pertes dont le montant est égal à:

- les ECL sur 12 mois, c'est-à-dire les ECL à vie qui résultent des événements de défaut sur l'instrument financier qui sont possibles dans les 12 mois suivant la date de reporting (appelée étape 1); ou
- complet les ECL à vie, c'est-à-dire les ECL à vie qui résultent de tous les événements de défaut possibles sur la durée de vie de l'instrument financier (appelés stade 2 et stade 3).

Une provision pour perte pour ECL sur toute la durée de vie est requise pour un instrument financier si le risque de crédit sur cet instrument financier a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale. Pour tous les autres instruments financiers, les ECL sont évalués à un montant égal à l'ECL à 12 mois.

La politique de la Banque consiste toujours à évaluer les provisions pour pertes sur les créances locatives en tant qu'ECL à vie. Les ECL sont une estimation pondérée par les probabilités de la valeur actualisée des pertes sur créances. Ceux-ci sont évalués comme la valeur actualisée de la différence entre les flux de trésorerie dus à la Banque en vertu du contrat et les flux de trésorerie que la Banque

s'attend à recevoir résultant de la pondération de plusieurs scénarios économiques futurs, actualisés au TIE de l'actif.

- Pour les engagements de prêt non tirés, l'ECL est la différence entre la valeur actualisée de la différence entre les flux de trésorerie contractuels qui sont dus à la Banque si le titulaire de l'engage ment tire sur le prêt et les flux de trésorerie que la Banque s'attend à recevoir si le prêt est utilisé; et
- Fo Dans les contrats de garantie financière, l'ECL est la différence entre les paiements attendus pour rembourser le titulaire de l'instrument de dette garanti moins les montants que la Banque s'attend à recevoir du titulaire, du débiteur ou de toute autre partie.

La Banque calcule les provisions sur créances douteuses sur une base individuelle ou collective pour les portefeuilles de prêts qui présentent des caractéristiques de risque économique similaires. Le calcul de la provision pour pertes est fondé sur la valeur actualisée des flux de trésorerie prévus de l'actif selon le TIE initial de l'actif, qu'il soit évalué sur une base individuelle ou sur une base collective.

De plus amples informations sur le calcul des provisions pour pertes sur créances (ECL) sont fournies à la note 8, y compris les détails sur le mode de regroupement des instruments, lorsqu'ils sont évalués sur une base collective.

Actifs financiers dépréciés

Un actif financier est « déprécié » en cas de survenance d'un ou de plusieurs événements qui ont une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier. Les actifs financiers douteux sont appelés actifs du 3e niveau. Les preuves de dépréciation de prêts comprennent des données observables sur les événements suivants:

05

- d'importantes difficultés financières de l'emprunteur ou de l'émetteur;
- une rupture de contrat sous forme d'un défaut ou d'un retard de paiement;
- le prêteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, a accordé à ce dernier une dérogation que le prêteur n'aurait pas envisagée dans des circonstances normales;
- la disparition d'un marché actif de valeurs mobilières en raison de difficultés financières; ou
- l'acquisition d'un actif financier à forte décote qui reflète les pertes sur créances subies.

Il se peut qu'il ne soit pas possible d'identifier un seul événement distinct mais plutôt les effets combinés de plusieurs événements qui peuvent être à l'origine de la dépréciation d'actifs financiers. La Banque évalue si les titres de créance qui sont des actifs financiers évalués au coût amorti ou à la JVAERG font l'objet d'une dépréciation à chaque date de clôture. Pour déterminer si des titres de créance souverains et institutionnels sont dépréciés, la Banque prend en considération des facteurs comme le rendement des obligations, les cotes de crédit et la capacité de l'emprunteur à lever des fonds.

Un prêt est considéré comme ayant subi une dépréciation lorsqu'une dérogation est accordée à l'emprunteur en raison d'une détérioration de sa situation financière, à moins qu'il n'existe des preuves que du fait de cette dérogation, le risque de non réception des flux de trésorerie contractuels ait considérablement diminué et qu'il n'y ait plus d'autres indicateurs de dépréciation. Pour les actifs financiers pour lesquels des dérogations sont envisagées mais non accordées, l'actif est réputé avoir subi une perte de valeur lorsqu'il existe une indication observable de dépréciation, y compris lorsqu'il répond à la définition du défaut. La définition du défaut de paiement (voir ci-dessous) comprend les indicateurs d'improbabilité de paiement et un mécanisme de sûreté si les montants sont en souffrance depuis 90 jours ou plus.

Actifs financiers achetés ou originés dépréciés (POCI)

Les actifs financiers désignés comme étant dépréciés dès leur acquisition ou leur création sont traités différemment, parce qu'ils subissent une moins-value à leur comptabilisation initiale. Pour ces actifs, la Banque comptabilise tous les changements intervenus au cours de la durée de vie ECL à partir de la comptabilisation initiale comme une provision pour pertes, tout changement étant comptabilisé dans le résultat. Un changement favorable en faveur de ces actifs entraîne une reprise de provision.

Définition du défaut

La définition du défaut est essentielle à la détermination des pertes attendues sur crédit (ECL). La définition du défaut est utilisée pour mesurer le montant des ECL et pour déterminer si la provision pour pertes est fondée sur une ECL à 12 mois ou à vie, car le défaut est une composante de la probabilité de défaut (PD) qui affecte à la fois le calcul des ECL et la détermination d'une augmentation importante du risque de crédit.

La Banque considère ce qui suit comme constituant un cas de défaut:

- l'emprunteur accuse un retard de plus de 90 jours à l'égard de toute obligation de crédit importante envers la Banque; ou
- la faible probabilité que l'emprunteur honore intégralement ses obligations de crédit envers la Banque.

La définition du défaut est conçue de manière à refléter les différentes caractéristiques des différents types d'actifs. Les découverts sont considérés comme étant en arriéré lorsque le client a dépassé une limite conseillée ou a été informé d'une limite inférieure à l'encours.

En appréciant la probabilité de défaut de paiement de l'emprunteur, la Banque prend en compte à la fois des indicateurs qualitatifs et quantitatifs. L'information évaluée dépend du type d'actif; par exemple, dans le cas des prêts aux entreprises, un indicateur qualitatif utilisé est le non-respect des clauses restrictives qui n'est pas pertinent pour les prêts accordés aux particuliers. Les indicateurs quantitatifs tels que les retards de paiement et le non-paiement d'une autre obligation de la même contrepartie sont des éléments clés de cette analyse. La Banque utilise diverses sources d'information pour évaluer les défaillances qui sont soit élaborées en interne, soit obtenues de sources externes.

Augmentation significative du risque de crédit

La Banque surveille tous les actifs financiers, les engagements de prêt émis et les contrats de garantie financière qui sont assujettis aux exigences en matière de dépréciation, afin de déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale. En cas d'augmentation significative du risque de crédit, la Banque évaluera la provision pour pertes en fonction de la durée de vie plutôt qu'en fonction d'un ECL sur 12 mois.

La politique comptable de la Banque consiste à ne pas utiliser l'avantage pratique selon lequel les actifs financiers présentant un risque de crédit « faible « à la date de clôture sont réputés ne pas avoir connu une augmentation significative du risque de crédit. Par conséquent, la Banque surveille tous les actifs financiers, les engagements de prêt émis et les contrats de garantie financière qui font l'objet d'une dépréciation, pour déceler une augmentation importante du risque de crédit.

Pour évaluer si le risque de crédit sur un instrument financier a augmenté de manière significative depuis sa comptabilisation initiale, la Banque compare le risque de défaut sur l'instrument financier à la date de clôture sur la base de l'échéance résiduelle de l'instrument avec le risque de défaut qui était prévu pour l'échéance résiduelle à la date de clôture à laquelle l'instrument financier a été initialement enregistré.

Pour effectuer cette évaluation, la Banque tient compte de l'information quantitative et qualitative qui est raisonnable et supportable, y compris l'expérience historique et l'information prospective qui est disponible sans frais ou effort excessif, selon l'expérience historique de la Banque et son évaluation de crédit spécialisée dont l'information prospective.

La détermination de la probabilité de défaut lors de la comptabilisation initiale et aux dates de clôture ultérieures repose sur plusieurs scénarios économiques. Différents scénarios économiques conduiront à une probabilité de défaut différente. C'est la pondération de ces différents scénarios qui constitue la base d'une probabilité de défaut moyenne pondérée utilisée pour déterminer si le risque de crédit a sensiblement augmenté.

En ce qui concerne les prêts aux sociétés, les informations prospectives comprennent les perspectives d'avenir des secteurs dans lesquels les partenaires de la Banque opèrent; ces informations proviennent de rapports d'experts économiques, d'analystes financiers, d'organismes gouvernementaux, de cercles de réflexion pertinents, et autres organisations similaires ainsi que des sources internes et externes diverses de données économiques actuelles ou prévues.

En ce qui concerne les prêts aux particuliers, l'information prospective comprend les mêmes prévisions économiques que les prêts aux sociétés, avec des prévisions supplémentaires d'indicateurs économiques locaux, notamment pour les régions où certaines industries sont concentrées ainsi que des informations internes sur le comportement de paiement des clients. La Banque attribue à ses contreparties une catégorie de risque de crédit interne pertinente en fonction de leur qualité de crédit.

Les données quantitatives constituent un indicateur clé de la forte augmentation du risque de crédit et sont fondées sur l'évolution de la probabilité de défaut (PD) sur toute la durée du prêt par rapport:

- à la durée résiduelle de la PD à la date de clôture;
- à la durée résiduelle de la PD pour cette période estimée à partir des faits et des données et
- aux circonstances prévalant lors de la constatation initiale du risque.

Les PD utilisées sont prévisionnelles et la Banque utilise les mêmes méthodes et données que celles utilisées pour évaluer la provision pour pertes sur prêts pour ECL (note 8).

Les facteurs qualitatifs signalant une aggravation du risque de crédit sont pris en compte en temps opportun dans les modèles de PD. Cela dit, la Banque continue d'examiner distinctement certains facteurs qualitatifs pour déterminer toute augmentation significative du risque de crédit. En ce qui concerne les prêts aux entreprises, l'accent est particulièrement mis sur les actifs qui figurent sur une « liste de surveillance» dans la mesure où un risque est inscrit sur une liste de surveillance dès la constatation d'une détérioration de la solvabilité de la contrepartie en cause.

Étant donné qu'une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale est une mesure relative, toute variation donnée en termes absolus de la PD sera plus significative pour un instrument financier ayant une PD initiale moindre que pour un instrument financier ayant une PD plus élevée.

Par mesure de précaution, lorsqu'un actif est en arriéré de 30 jours, la Banque considère qu'une augmentation significative du risque de crédit s'est produite et que l'actif atteint le niveau 2 du modèle de dépréciation, c'est-à-dire que la provision pour perte est calculée sur la base de toute la durée du ECL.

Modification et décomptabilisation des actifs financiers

Une modification d'actif financier intervient lorsque les conditions contractuelles qui régissent ses flux de trésorerie sont renégociées ou modifiées entre la comptabilisation initiale et l'échéance de l'actif financier. La modification affecte la quantité et/ou l'échéancier des flux de trésorerie contractuels immédiatement ou à une date ultérieure. En outre. l'introduction ou l'ajustement des contrats d'un prêt en cours constituerait une modification même si ces contrats nouveaux ou amendés n'ont pas encore un impact immédiat sur les flux de trésorerie, mais pourraient les affecter en cas de respect ou non des clauses du contrat (par exemple une modification à la hausse du taux d'intérêt qui survient en cas de violation des clauses du contrat).

La Banque renégocie les prêts consentis aux clients en difficulté financière pour maximiser le niveau de recouvrement et minimiser le risque de défaut de paiement. Une restructuration du prêt est accordée dans les cas où même si l'emprunteur a fait tous les efforts raisonnables pour honorer les engagements initialement prévus au contrat, il y a un risque élevé de défaut de paiement ou que le défaut a déjà eu lieu et que l'emprunteur devrait être en mesure de respecter les nouvelles conditions du contrat.

Dans la plupart des cas, le contrat révisé comporte une prorogation de l'échéance du prêt, des modifications du calendrier des flux de trésorerie du prêt (remboursement du principal et des intérêts) la réduction du montant des flux de trésorerie dus (remise d'une partie du capital et des intérêts) et des modifications des clauses du contrat. La Banque dispose d'une politique de remise applicable aux prêts aux entreprises et aux particuliers.

En cas de modification d'un actif financier, la Banque procède à une évalution pour savoir si cela entraine une décomptabilisation.

Selon les dispositions de la politique de la Banque, une modification entraîne une décomptabilisation lorsqu'elle donne lieu à des conditions sensiblement différentes. Pour savoir si les conditions amendées sont sensiblement différentes des conditions contractuelles initiales, la Banque tient compte des éléments suivants:

- Les facteurs qualitatifs tels que les flux de trésorerie contractuels après modification qui ne sont plus des SPPI un changement de devise ou de contrepartie, l'ampleur de la variation des taux d'intérêt de maturité de contrats. Au cas où ces éléments n'indiquent pas clairement un changement substantiel alors;
- Une évaluation quantitative est effectuée pour comparer la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels restants prévus dans le contrat initial aux flux de trésorerie contractuels figurant dans le contrat révisé avec les deux montants actualisés au taux d'intérêt effectif initial. Si l'écart de valeur actualisée est supérieur à 10 pour cent la Banque considère donc que le contrat a subi un changement substantiel qui entraîne une décomptabilisation.

En cas de décomptablisation de l'actif financier, la provision pour créance douteuse est réévaluée à la date de décomptabilisation pour en déterminer la valeur nette comptable à cette date. La différence entre cette valeur comptable actualisée et la juste valeur du nouvel actif financier assorti des nouvelles conditions entraînera un gain ou perte sur la décomptabilisation. Le nouvel actif financier aura une provision pour créance douteuse évaluée sur la base des pertes de crédit attendues sur les 12 mois à venir sauf dans les rares situations où le nouveau prêt est considéré comme ayant un défaut de crédit/comme un crédit d'origine douteuse.

Ceci n'est applicable que lorsque la juste valeur du nouveau prêt est compatbilisée avec une réduction considérable par rapport à sa valeur nominale révisée, car il subsiste un risque élevé de défaut de paiement qui n'a pas été réduit par la modification. La Banque surveille le risque de crédit des actifs financiers modifiés en évaluant les informations qualitative et quantitative comme si l'emprunteur avait des arriérés de paiement en vertu du nouveau contrat.

Lorsque les conditions contractuelles d'un actif financier sont modifiées et que la modification n'entraîne pas de décomptabilisation, la Banque détermine si le risque de crédit de l'actif financier a enregistré une augmentation significative depuis sa comptabilisation initiale en procédant à une comparaison entre:

- La durée de vie résiduelle de la probabilité de défaut sur la base des données au moment de la comptabilisation initiale et aux dispositions contractuelles initiales; et
- La durée de vie résiduelle de la probabilité de défaut à la date de clôture sur la base des nouvelles conditions.

Pour les actifs financiers modifiés dans le cadre de la politique de restructuration de la Banque, lorsque la modification n'entraîne pas de décomptabilisation, l'estimation de la probabilité de défaut se fait sur la base de la capacité de la Banque à recouvrer les flux de trésorerie actualisés en tenant compte des expériences antérieures de la Banque en matière de restructurations similaires ainsi que de divers indicateurs comportementaux dont les pratiques de remboursement de l'emprunteur par rapport aux conditions contractuelles actualisées.

Si le risque de crédit reste nettement plus élevé que les prévisions faites à la comptabilisation initiale, l'évaluation de la provision pour créance douteuse sera toujours équivalente au montant des pertes de

crédit attendues sur la durée de vie de l'actif financier. En général la provision pour créance douteuse sur les prêts restructurés se fera uniquement sur la base des pertes de crédit attendues sur les 12 mois à venir lorsqu'il y a des preuves que le comportement de l'emprunteur en matière de remboursement s'est amélioré après la modification entrainant une annulation de la précédente augmentation significative du risque de crédit.

Lorsqu'une modification n'entraîne pas de décomptabilisation, la Banque calcule le gain ou la perte de modification en comparant la valeur comptable brute avant et après la modification (en excluant la provision pour créance douteuse). Ensuite la Banque évalue la provision pour créance douteuse afférente à l'actif modifié dans le cas où les flux de trésorerie prévisionnels de l'actif financier modifié sont inclus dans le calcul des déficits de trésorerie attendus de l'actif initial.

La Banque ne décomptabilise un actif financier que lorsque les droits contractuels liés à ses flux de trésorerie expirent (y compris l'expiration résultant d'une modification avec des conditions sensiblement différentes) ou lorsque l'actif financier et la quasitotalité de tous les risques et avantages liés à la propriété de l'actif sont transférés à une autre entité.

Si la Banque ne transfère ni ne conserve la quasitotalité des risques et avantages liés à la propriété et continue d'avoir le contrôle de l'actif transféré, elle comptabilise sa participation conservée dans l'actif et un passif associé pour les montants qu'elle pourrait avoir à payer. Si la Banque conserve la quasi-totalité des risques et avantages de la propriété d'un actif financier transféré, elle continue à comptabiliser l'actif financier et comptabilise également un emprunt garanti pour le produit reçu. En cas de décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, la différence entre la valeur comptable

de l'actif et le montant de la contrepartie reçue et à recevoir, d'une part, et les bénéfices ou pertes cumulés qui avaient été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et cumulée dans les capitaux propres d'autre part, est comptabilisée dans le compte de résultat, à l'exception des participations en actions qualifiées comme évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global où le profit ou la perte cumulé précédemment comptabilisés hors bilan ne seront pas ultérieurement reclassés dans le compte de résultat.

En cas de décomptabilisation d'un actif financier autre que dans son intégralité (par exemple lorsque la Banque conserve une option de rachat d'une partie de l'actif transféré) la Banque répartit la valeur comptable antérieure de l'actif financier entre la partie qu'elle continue à comptabiliser sous forme d'implication continue et la partie qu'elle ne comptabilise plus en fonction de la juste valeur relative de ces parties à la date du transfert.

La différence entre la valeur comptable affectée à la partie qui n'est plus comptabilisée et la somme de la contrepartie reçue pour la partie qui n'est plus comptabilisée et tout profit ou perte cumulé qui lui a été affecté et qui avait été comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est comptabilisé en résultat.

Tout profit ou perte cumulé qui avait été comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est réparti entre la partie qui continue d'être comptabilisée et la partie qui ne l'est plus sur la base des justes valeurs relatives de ces parties. Cela ne s'applique pas aux participations désignées comme évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global car le gain ou la perte cumulé précédemment comptabilisé dans les autres éléments du résultat global ne sont pas ultérieurement reclassés en résultat.

Radiations

Les prêts et titres de créance sont radiés lorsque la Banque n'a aucun espoir raisonnable de recouvrer l'actif financier (en totalité ou en partie). C'est le cas lorsque la Banque détermine que l'emprunteur ne dispose ni d'actifs ni de sources de revenus susceptibles de générer assez de flux de trésorerie pour rembourser les montants faisant l'objet de la radiation. Une radiation est un événement de décomptabilisation.

La Banque peut appliquer des mesures coercitives sur les actifs financiers radiés. Les recouvrements provenant des mesures coercitives appliquées par la Banque donneront lieu à des reprises de provisions. Présentation de la provision pour créance douteuse dans le bilan. Les provisions pour créances douteuses sont présentées dans le bilan comme suit

- Pour les actifs financiers évalués au coût amorti: en déduction de la valeur comptable brute des actifs;
- Pour les titres de créance évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat: aucune provision pour créance douteuse n'est comptabilisée dans le bilan, car la valeur comptable est à la juste valeur. Toutefois, la provision pour créance douteuse est incluse dans le montant de la réévaluation compris dans la réserve de réévaluation des placements;
- Pour les engagements de prêts et les contrats de garantie financière: sous forme de provision; et
- Lorsqu'un instrument financier comprend à la fois une composante décaissée et une composante non décaissée et que la Banque ne peut identifier la perte pour provision douteuse sur la composante engagement de prêt de façon séparée avec celles de la composante décaissée: la Banque présente une provision pour créance douteuse combinée pour les deux composantes. Le montant combiné est présenté en déduction de la valeur comptable brute de la composante décaissée. Tout excédent de la provision pour créance douteuse sur le montant brut de la composante décaissée est présenté comme provision.

Passifs financiers et capitaux propres

Un passif financier est une obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou un autre actif financier ou d'échanger des actifs financiers ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables pour la Banque; ou un contrat qui sera ou pourrait être réglé en instruments de capitaux propres de la Banque et qui est un contrat non dérivé pour lequel la Banque est ou pourrait être tenue de remettre un nombre variable de ses propres instruments de capitaux propres; ou encore un contrat dérivé sur ses capitaux propres qui sera ou pourrait être réglé autrement que par échange d'un montant déterminé en trésorerie (ou autre actif financier) pour un nombre donné de ses propres instruments de capitaux propres.

Instruments de capitaux propres

Un instrument de capitaux propres est un contrat qui atteste d'un intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous ses passifs. Les instruments de capitaux propres émis par la Banque sont comptabilisés en produit reçu net des frais directs d'émission.

Le rachat des instruments de capitaux propres de la Banque est comptabilisé et déduit directement en capitaux propres. Aucun profit / perte n'est comptabilisé en résultat lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation des instruments de capitaux propres de la Banque.

Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés en passifs financiers « à la juste valeur par le biais du compte de résultat » ou en « autres passifs financiers ».

Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Les passifs financiers sont classés à la juste valeur par le biais du compte de résultat lorsque le passif financier est:

- (i) Détenu à des fins de transaction ou
- (ii) Désigné à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Un passif financier est classé comme détenu à des fins de transaction si:

Il a été engagé principalement dans le but de le racheter à court terme; ou si:

lors de la comptabilisation initiale, il fait partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés que la Banque gère ensemble, qui présente des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme; ou si:

C'est un dérivé qui n'est pas désigné et efficace en tant qu'instrument de couverture.

Un passif financier autre qu'un passif financier détenu à des fins de transaction ou une contrepartie éventuelle payable par un acquéreur dans le cadre d'un regroupement d'entreprises peut être désigné comme à la juste valeur par le biais du compte de résultat lors de la comptabilisation initiale si:

- Cette désignation élimine ou réduit considérablement une incohérence d'évaluation ou de comptabilisation qui en découlerait autrement; ou
- Le passif financier fait partie des actifs ou passifs financiers ou des deux à la fois d'une banque qui est gérée et dont le rendement est évalué à la juste

- valeur conformément à la stratégie documentée de gestion des risques ou de placement de la Banque et que les informations relatives à la Banque sont fournies à l'interne sur cette base; ou
- Il fait partie d'un contrat contenant un ou plusieurs dérivés incorporés et que l'IFRS 9 permet de désigner l'ensemble du contrat hybride (combiné) à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

valeur par le biais du compte de résultat sont comptabilisés à la juste valeur et les gains ou pertes résultant de la réévaluation sont comptabilisés en résultat dans la mesure où ils ne font pas partie d'une relation de couverture désignée. Le profit ou la perte nets comptabilisés en résultat comprennent tout intérêt payé sur le passif financier et sont inclus dans le poste « Résultat net des autres instruments financiers à la juste valeur par le biais compte de résultat» dans le compte de résultat.

Toutefois, pour les passifs financiers non dérivés désignés à la juste valeur par le bais du compte de résultat, le montant de la variation de la juste valeur du passif financier attribuable aux variations du risque de crédit de ce passif est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global à moins que la comptabilisation des effets des variations du risque de crédit du passif dans ces éléments ne crée ou ne renforce un décalage comptable en résultat. Le montant restant de la variation de la juste valeur du passif est comptabilisé en résultat.

Pour déterminer si la comptabilisation des variations du risque de crédit du passif dans les autres éléments du résultat global créera ou aggravera un décalage comptable dans le compte de résultat, la Banque évalue si elle s'attend à ce que les effets des variations du risque de crédit du passif soient compensés dans le compte de résultat par une variation de la juste valeur d'un autre instrument financier évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Cette détermination est faite lors de sa comptabilisation initiale.

Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers, y compris les dépôts et emprunts, sont initialement évalués à la juste valeur minorée des frais de transaction. Les autres passifs financiers sont ensuite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE).

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un passif financier et de répartition des charges d'intérêts sur la période concernée. Le TIE est le taux qui actualise exactement les futurs paiements de trésorerie estimés sur la durée de vie prévue du passif financier ou, le cas échéant, sur une période plus courte, à la valeur comptable nette lors de la comptabilisation initiale. Pour plus de détails sur le TIE, voir la section « Revenu net d'intérêts» ci-dessus.

Décomptabilisation des passifs financiers

La Banque décomptabilise les passifs financiers si et seulement si ses obligations sont honorées, annulées ou ont expiré. La différence entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée et à payer est comptabilisée en résultat.

Lorsque la Banque échange avec le prêteur existant un instrument d'emprunt contre un autre instrument d'emprunt dans des conditions sensiblement différentes, cet échange est comptabilisé comme une extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier. De même, la Banque comptabilise la modification substantielle des termes d'un passif existant ou d'une partie de celui-ci comme une extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau

passif. On suppose que les conditions sont sensiblement différentes si la différence entre la valeur actualisée des flux de trésorerie en vertu des nouvelles conditions. y compris les frais payés minorés des frais reçus et actualisés selon le taux effectif initial et la valeur actualisée des flux de trésorerie restants du passif financier initial est d'au moins 10 pour cent.

Date de comptabilisation

Tous les actifs et les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la date de transaction, c'est-à-dire à la date à laquelle la Banque devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Cela inclut les transactions classiques: achat ou vente d'actifs financiers nécessitant la livraison d'actifs dans les délais généralement fixés par la réglementation ou les conventions en vigueur sur le marché.

Classification des actifs et passif financiers

La Banque classe ses actifs financiers selon les catégories suivantes: actifs financiers détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat, prêts et créances et actifs financiers disponibles à la vente et évalués à la juste valeur par le biais d'autres éléments du résultat. Les passifs financiers sont classés soit à la juste valeur par le biais du compte de résultat, soit au coût amorti. La direction détermine la classification de ses actifs et passifs financiers lors de leur comptabilisation initiale.

Actifs et passifs financiers détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Cette catégorie comprend deux sous-catégories: les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction et ceux désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat à l'origine. Un actif ou un passif financier est classé comme détenu à des fins de transaction s'il est acquis principalement dans le but d'être vendu à court terme.

Les actifs et passifs financiers peuvent être désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat lorsque la désignation élimine ou réduit significativement une incohérence d'évaluation ou de comptabilisation qui, autrement, résulterait de l'évaluation des actifs ou passifs sur une base différente ou lorsqu'un groupe d'actifs et/ou passifs financiers est géré et son rendement évalué selon la juste valeur.

Prêts et avances

Les prêts et avances sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les actifs financiers détenus à la juste valeur par le biais d'autres éléments du résultat sont les actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme disponibles à la vente ou non classés comme actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des prêts et créances ou détenus jusqu'à leur échéance ou au coût amorti.

Passifs financiers évalués à coût amorti

Il s'agit de tous les autres passifs qui ne sont pas désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Comptabilisation initiale

La Banque comptabilise les actifs financiers et les passifs financiers lorsqu'elle devient partie au contrat. Les actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables à l'exception de ceux qui sont classés en juste valeur par le biais du compte de résultat.

Evaluation ultérieure

Les actifs financiers disponibles à la vente sont ensuite évalués à leur juste valeur par le biais d'autres éléments du résultat et les variations qui en résultent sont comptabilisées dans les capitaux propres. Les variations de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente sont recyclées dans le compte de résultat lorsque l'actif sous-jacent est vendu échu ou décomptabilisé. Les actifs et passifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont ensuite évalués à la juste valeur et les variations qui en résultent sont comptabilisées en résultat. Les prêts et créances et autres passifs sont ensuite comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. déduction faite des pertes de valeur.

Décomptabilisation

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de recevoir des flux de trésorerie générés par ces actifs a expiré ou lorsque la Banque a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Toute participation dans les actifs financiers transférés qui est créée ou conservée par la Banque est comptabilisée comme actif ou passif distinct. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque les obligations contractuelles sont honorées, annulées ou arrivées à expiration.

3.2. Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait accepté pour la vente d'un actif ou encore le prix payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction ordonnée entre participants au marché à la date d'évaluation. L'évaluation à la juste valeur se fonde sur l'hypothèse que la transaction de vente de l'actif ou de transfert du passif a lieu soit:

- Sur le marché principal de l'actif ou du passif; ou
- En l'absence d'un marché principal, sur le marché le plus avantageux pour l'actif ou le passif

3.2. Évaluation de la juste valeur - (suite)

La Banque doit pouvoir avoir accès au marché principal ou au marché plus avantageux.

La juste valeur d'un actif ou d'un passif est déterminée sur la base d'hypothèses que les participants au marché utiliseraient pour évaluer l'actif ou le passif, en supposant que les participants au marché agissent dans leur meilleur intérêt économique.

La Banque détermine la juste valeur selon la hiérarchie suivante qui reflète l'importance des données utilisées dans les évaluations:

- Niveau 1: Prix coté (non ajusté) sur un marché actif pour un instrument identique;
- Niveau 2: Techniques d'évaluation fondées sur des données observables, soit directement (c.-à-d. sous forme de prix) soit indirectement (c.-à-d. dérivées des prix). Cette catégorie comprend les instruments évalués selon les cours du marché sur des marchés actifs pour des instruments similaires; les prix cotés pour des instruments identiques ou similaires sur des marchés qui sont considérés moins actifs; ou autres techniques d'évaluation où toutes les données importantes peuvent être observées directement ou indirectement à partir de données du marché;
- Niveau 3: Techniques d'évaluation à l'aide d'importantes données non observables. Cette catégorie comprend tous les instruments pour lesquels la technique d'évaluation comporte des données non fondées sur des données observables et dont les données non observables ont une importante incidence sur l'évaluation de l'instrument. Cette catégorie comprend les instruments qui sont évalués en fonction des prix côtés d'instruments similaires pour lesquels d'importants ajustements ou hypothèses non observables sont nécessaires pour refléter les différences entre les instruments.

Pour les instruments complexes tels que les swaps, la Banque utilise des modèles propriétaires qui sont généralement développés à partir de modèles d'évaluation reconnus. Tout ou partie des données utilisées dans ces modèles peuvent provenir des prix ou des taux du marché ou sont des estimations fondées sur des hypothèses.

La valeur produite par un modèle ou une autre technique d'évaluation peut être ajustée pour tenir compte d'un certain nombre de facteurs, le cas échéant, car les techniques d'évaluation ne peuvent refléter de façon adéquate tous les facteurs pris en compte par les participants au marché dans la conclusion d'une transaction. Selon la Direction, ces ajustements de valeur sont nécessaires et appropriés pour présenter fidèlement les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans les états financiers.

Jour 1 profit ou perte

Lorsque le prix de transaction diffère de la juste Lorsque le prix de transaction diffère de la juste valeur d'autres transactions courantes observables sur le marché pour le même instrument ou sur la base d'une technique d'évaluation dont les variables ne comprennent que des données provenant de marchés observables, la Banque comptabilise immédiatement la différence entre le prix de transaction et la juste valeur (jour1 profit ou perte) en résultat net des transactions. Dans les cas où la juste valeur est déterminée au moyen de données non observables la différence entre le prix de transaction et la valeur du modèle n'est comptabilisée dans le résultat que lorsque les données deviennent observables ou lorsque l'instrument est décomptabilisé.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Aux fins de l'état des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les soldes auprès d'autres banques et les montants à recevoir des banques et autres institutions financières.

3.4. Immobilisations corporelles Comptabilisation et évaluation

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût minoré du cumul des amortissements et des pertes de valeur. La Banque ne déprécie pas la composante foncière de ses immeubles.

Le coût comprend les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Le coût des actifs produits par l'entreprise comprend le coût des matériaux et de la main-d'œuvre directe et tous les autres coûts directement attribuables à la mise en état de fonctionnement de l'actif pour l'usage auquel il est destiné. Les logiciels achetés qui font partie intégrante de la fonctionnalité de l'équipement connexe sont capitalisés comme partie intégrante de cet équipement.

Lorsque des parties d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes elles sont comptabilisées comme des éléments distincts (principales composantes). La Banque réévalue ses terrains et ses immeubles tous les cinq (05) ans afin de s'assurer qu'il n'y ait pas une grande différence entre leur juste valeur et leur valeur comptable. Par conséquent les propriétés sont détenues sur une base de réévaluation. La dernière réévalution remonte à fin décembre 2018.

Les immobilisations classées comme travaux en cours sont comptabilisées au coût. Les actifs de cette catégorie d'immobilisations ne sont pas amortis.

Coûts ultérieurs

Le coût de remplacement d'une partie d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de l'élément s'il est probable que les avantages économiques futurs inhérents à cette partie iront à la Banque et que son coût peut être évalué de façon fiable. Les coûts de l'entretien quotidien des immobilisations corporelles sont comptabilisés en résultat au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

Dépréciation

L'amortissement est comptabilisé dans le compte de résultat selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimée de chaque partie d'une immobilisation corporelle. La durée de vie utile estimative pour la période courante et la période comparative se présente comme suit:

Atterrir	-
Bâtiments	2 pour cent
Véhicules à moteur	20 pour cent
Meubles et aménagements	20 pour cent
Matériel de bureau	20 pour cent
Installations électriques	20 pour cent
Cloisonnement de bureau	25 pour cent
Équipement IT	33 1/3 pour cent

Les méthodes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réévaluées à la date de clôture. Les plus ou moins-values sur la cession d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant le produit de la cession aux valeurs comptables des immobilisations corporelles et sont comptabilisés dans le compte de résultat en autres produits.

3.5. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles acquises par la Banque et ayant une durée d'utilité limitée sont comptabilisées au coût minoré du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les dépenses ultérieures ne sont capitalisées que lorsqu'elles augmentent les avantages économiques futurs incorporés dans l'actif spécifique auquel elles se rapportent. Toutes les autres charges à l'exception des charges liées aux écarts d'acquisition générés en interne et aux marques sont comptabilisées en résultat au fur et à mesure qu'elles sont encourues.

L'amortissement est calculé sur la base du coût de l'actif minoré de sa valeur résiduelle. L'amortissement est comptabilisé en résultat de manière linéaire sur la durée de vie de l'actif. La durée de vie utile restante estimée est de trois (3) ans.

3.6. Evénements postérieurs à la date de clôture

Les événements postérieurs à la date du bilan ne sont reflétés dans les états financiers que dans la mesure où ils portent sur l'exercice sous revue et que leur incidence

3.7. Provisions

Une provision est comptabilisée si à la suite d'un événement passé, la Banque a une obligation actuelle juridique ou implicite que l'on peut estimer de manière fiable et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation. Les provisions sont déterminées en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus à un taux avant impôts qui reflète les évaluations actuelles du marché de la valeur temporelle de l'argent et le cas échéant, des risques spécifiques inhérents au passif.

Les garanties financières sont initialement comptabilisées à leur juste valeur et l'amortissement de la juste valeur se fait sur la durée de la garantie financière. Les garanties financières sont ensuite comptabilisées au montant le plus élevé entre le montant amorti et la valeur actualisée de tout paiement attendu (lorsqu'un paiement au titre de la garantie devient probable).

3.8. Avantages au personnel Régimes de retraite à cotisations déterminées

Les obligations au titre des régimes de retraite à cotisations déterminées sont comptabilisées en charges dans le compte de résultat lorsqu'elles sont exigibles.

Régimes de pension à prestation définies

La Banque constitue des provisions pour les primes de longue durée de service qualifiées d'indemnités de départ. La prime pour longue durée de service est égale à un mois de salaire du membre du personnel pour chaque période de 2 ans de travail. La provision est calculée selon la méthode de projection des unités de crédit. La Banque recrute les services d'un actuaire tous les cinq ans pour déterminer l'obligation au titre des prestations déterminées. Dans l'intervalle de la période de 5 ans, la Banque procède en interne à l'évaluation de l'obligation au titre des prestations définies.

Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en charges lorsqu'il est prouvé que la Banque s'est engagée sans la moindre possibilité de retrait, à mettre fin à l'emploi avant la date normale de départ à la retraite selon un plan formel détaillé. Les indemnités de départ en cas de départ volontaire sont comptabilisées si la Banque a fait une offre encourageant le départ volontaire, si la probabilité d'acceptation de l'offre est avérée et si l'on peut procéder à une estimation fiable du nombre de personnes qui vont l'accepter.

Avantages à court terme

Les obligations au titre des avantages à court terme du personnel sont évaluées sur une base non actualisée et sont passées en charges compte tenu de la disponibilité du service correspondant.

Une provision est comptabilisée pour le montant que l'on s'attend à payer au titre d'un bonus à court terme en espèces ou d'un système d'intéressement aux bénéfices, si la Banque a une obligation actuelle légale ou implicite de payer ce montant en raison des services passés fournis par le salarié et que l'obligation peut être estimée de manière fiable.

3.9. Dépréciation des actifs non financiers

La valeur comptable des actifs non financiers de la Banque autres que les actifs d'impôts différés est revue à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe un indice de dépréciation. Si une telle indication existe la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur minorée des coûts de la vente. Lors de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'évaluation actuelle par le marché de la valeur temporelle de l'argent et des risques spécifiques liés à l'actif. Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat.

Les pertes de valeur comptabilisées au cours des périodes précédentes sont évaluées à chaque date de clôture afin de détecter toute indication d'une diminution ou d'une disparition de la perte. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée déduction faite des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

3.10. Les baux

Les contrats de location sont classés comme contrats de location-financement, lorsque les termes du contrat de location transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Tous les autres contrats de location sont classés comme des contrats de location simple.

La Banque en tant que bailleur

Les montants dus par les locataires en vertu de contrats de location-financement sont comptabilisés en tant que créances pour le montant de l'investissement net de la Banque dans ces contrats. Les produits des contrats de location-financement sont affectés aux périodes comptables de manière à refléter un taux de rendement périodique constant sur l'encours net de l'investissement de la Banque au titre de ces contrats.

Les revenus locatifs provenant de contrats de location simple sont comptabilisés selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location concerné. Les coûts directs initiaux encourus lors de la négociation et de la conclusion d'un contrat de location simple sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif loué et sont comptabilisés selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

Les frais encourus dans le cadre des emprunts sont comptabilisés en charges car ces emprunteurs permettent de financer des projets.

4. Analyses critiques et estimations dans l'application des conventions comptables de la Banque

conformité avec les normes IFRS exige de la Haute direction qu'elle fasse des analyses des estimations et pose des hypothèses ayant un impact sur l'application des conventions et sur les montants déclarés des actifs, passifs, produits et charges. Les estimations et hypothèses connexes sont fondées sur l'expérience historique et sur divers autres facteurs jugés raisonnables dans les circonstances dont les résultats servent à porter un jugement sur la valeur comptable des actifs et des passifs qui ne sont pas évidents d'autres sources.

Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et hypothèses sous-jacentes font l'objet de révisions périodiques. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est faite, si la révision n'affecte que cette période, ou dans la période, de la révision et les périodes futures, si la révision affecte à la fois les périodes actuelles et futures.

Ci-après figurent les jugements critiques à l'exception de ceux qui impliquent des estimations (qui sont abordés séparément ci-dessous) que les administrateurs ont exprimés dans le cadre de l'application des méthodes comptables de la Banque et qui ont le plus important impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers correspond au prix de vente d'un actif ou au prix payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction ordonnée sur le marché principal (ou le plus avantageux) à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché (c'est-à-dire un prix de sortie) que ce prix soit directement observable ou estimé au moyen d'une autre technique d'évaluation. Lorsque les justes valeurs des actifs et passifs financiers comptabilisés dans l'état de la situation financière ne peuvent être déterminées à partir de marchés actifs, elles sont définies au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation.

Les données utilisées dans ces modèles proviennent dans la mesure du possible de marchés observables; mais lorsque cela n'est pas possible, il faudra procéder à une estimation pour définir la juste valeur. Les jugements et estimations tiennent compte de la liquidité et des données du modèle en relation avec des éléments tels que le risque de crédit (aussi bien de la société que de la contrepartie) les ajustements de la valeur de financement, la corrélation et la volatilité.

Pertes de valeur sur prêts et avances

La Banque procède à un réexamen de ses importants prêts et avances individuels à chaque date de clôture, afin de déterminer si une perte de valeur doit être comptabilisée dans le compte de résultats et autres éléments du résultat global.

Continuité de l'exploitation

La Haute direction de la Banque a évalué sa capacité à poursuivre son exploitation et est convaincue qu'elle dispose des ressources nécessaires pour poursuivre ses activités dans un avenir prévisible. De plus la Haute direction n'a connaissance d'aucune incertitude significative qui pourrait jeter un important doute sur sa capacité à poursuivre ses activités. Par conséquent, les états financiers continuent d'être établis sur la base du principe de continuité de l'exploitation.

Évaluation du modèle d'affaires

La classification et l'évaluation des actifs financiers dépendent des résultats du paiement du principal et des intérêts uniquement (SPPI) et du test du modèle d'entreprise. La Banque détermine le modèle d'affaires à un niveau qui reflète la façon dont ses d'actifs financiers sont gérés pour atteindre un objectif particulier fixé.

Cette évaluation inclut un jugement qui reflète toutes les preuves pertinentes y compris le mode d'évaluation des actifs et de leur rendement, les risques qui ont un impact sur le rendement des actifs, leur mode de gestion et le moyen de rémunération de leurs gestionnaires. La Banque surveille les actifs financiers évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, qui sont décomptabilisés avant leur échéance, afin de comprendre la raison de leur cession et voir si elles sont en cohérence avec l'objectif de l'activité pour laquelle l'actif était détenu.

La surveillance s'inscrit dans le cadre de l'évaluation continue de la Banque visant à déterminer si le modèle d'affaires pour lequel les actifs financiers restants sont détenus demeure approprié; dans le cas contraire s'il y a eu un changement de modèle d'entreprise, cela entrainerait un éventuel changement dans la classification de ces actifs.

Augmentation significative de risque crédit

Les pertes attendues sur crédit (ECL) sont évaluées sous forme de provision équivalant à un ECL sur les 12 mois à venir pour les actifs de l'étape 1 ou à vie pour les actifs de l'étape 2 ou de l'étape 3. Un actif passe à l'étape 2 lorsque son risque de crédit a considérablement augmenté depuis sa comptabilisation initiale. La norme IFRS 9 ne définit pas ce qui constitue une importante augmentation du risque de crédit. Pour déterminer si le risque de crédit d'un actif a considérablement augmenté, la Banque tient compte d'informations qualitatives et quantitatives raisonnables et justifiables de nature prospective.

Création des groupes d'actifs présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires: lorsque les ELC sont évaluées sur une base collective, les instruments financiers sont évalués sur la base de caractéristiques communes de risque. Se reporter à la note 8 pour plus de détails sur les caractéristiques prises en compte dans la présente analyse.

La Banque surveille régulièrement la pertinence des caractéristiques du risque de crédit, afin de déterminer si elles demeurent similaires. Cela est nécessaire pour s'assurer qu'en cas de modification des caractéristiques du risque de crédit, il y ait une nouvelle segmentation adéquate des actifs. Il peut en résulter la création de nouveaux portefeuilles ou le transfert d'actifs vers un portefeuille existant qui reflète mieux les mêmes caractéristiques de risque de crédit. La nouvelle segmentation des portefeuilles et les mouvements entre les portefeuilles sont plus fréquents lorsqu'il y a une importante augmentation du risque de crédit (ou en cas de tendance inverse de cette importante augmentation) et que les actifs passent d'un ECL sur les 12 mois à venir à un ECL à vie ou vice versa; mais elle peut aussi survenir dans des portefeuilles qui continuent à être évalués sur la même base que les ECL sur les 12 mois à venir ou à un ECL vie mais le montant des ECL varie en raison des différences du risque de crédit des portefeuilles.

Modèles et hypothèses utilisés:

La Banque utilise divers modèles et hypothèses pour évaluer la juste valeur des actifs financiers ainsi que pour estimer les ECL. Nous faisons preuve d'analyse pour déterminer le modèle le plus approprié pour chaque type d'actif ainsi que pour déterminer les hypothèses utilisées dans ces modèles y compris celles qui ont trait aux principaux facteurs du risque de crédit.

Principales sources d'incertitude des estimations

Les principales estimations utilisées par les administrateurs dans le cadre de l'application des conventions comptables de la Banque et qui ont le plus d'impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers sont présentées ci-après:

Établir les nombre et pondération relatifs des scénarii prospectifs pour chaque type de produit ou de marché et déterminer l'information prospective pertinente pour chaque scénario: Lors de l'évaluation des ECL, la Banque utilise des données prospectives raisonnables et justifiables fondées sur des hypothèses relatives aux mouvements futurs des différents facteurs économiques et à l'incidence de ces facteurs les uns sur les autres. Se reporter à la note 3 pour plus de détails y compris l'analyse de la sensibilité des ECL déclarés aux variations de l'information prospective estimée.

05

4.0 Jugements critiques et estimations dans l'application des conventions comptables de la Banque - suite

Probabilité de défaut (PD): elle constitue un élément clé dans l'évaluation des ECL. La probabilité de défaut est une estimation de la probabilité de défaut sur un horizon temporel donné dont le calcul comprend des données historiques, des hypothèses et des attentes relatives aux conditions futures. Se référer à la note 3 pour plus de détails y compris l'analyse de la sensibilité des ECL déclarées aux variations de la PD résultant des changements des facteurs économiques.

Perte en cas de défaut (PCD): C'est une estimation de la perte résultant du défaut de paiement. Elle se fonde sur la différence entre les flux de trésorerie contractuels exigibles et ceux que le prêteur espère recevoir compte tenu des flux de trésorerie provenant des garanties et des rehaussements de crédit intégrés. Voir la note 3 pour plus de détails y compris l'analyse de la sensibilité des ECL déclarées aux variations de PCD résultant des changements des facteurs économiques.

Evaluation à la juste valeur et processus d'évaluation:

Pour estimer la juste valeur d'un actif ou d'un passif financier, la Banque utilise des données observables sur le marché dans la mesure où elles sont disponibles. Lorsque ces données de niveau 1 ne sont pas diponibles, la Banque utilise des modèles d'évaluation pour déterminer la juste valeur de ses instruments financiers.

4.1. Gestion des risques financiers

4.1.1. Introduction et apercu

En matière de risque, la Banque a une propension limitée qui a été approuvée par le conseil d'administration; elle représente l'expression du niveau de risque qu'elle est prête à prendre et constitue un élément clé dans l'élaboration de nos plans et politiques stratégiques. De façon globale, la propension au risque n'a pas changé. La Banque évalue régulièrement son profil de risque global en effectuant des simulations de crise et surveille les concentrations pour s'assurer qu'elle exerce ses activités dans les limites approuvées de sa tolérance au risque.

La Banque procède à une révision et à un ajustement de ses normes et limites de souscription en réponse aux changements observés et prévus au sein de son environnement et à l'évolution des attentes de ses parties prenantes. En 2021, la Banque a maintenu sa position globalement prudente tout en continuant à soutenir ses principaux clients.

La gestion des risques est au cœur des activités de la BIDC. L'un des principaux risques encourus est lié à l'octroi de crédit aux clients. Outre le risque de crédit, la Banque est également exposée à un ensemble d'autres risques tels que les risques de marché, de liquidité, d'exploitation, de retraite, de réputation et autres inhérents à notre stratégie et à notre gamme de produits.

4.1.2. Cadre de gestion du risque

La responsabilité ultime de la définition de notre propension au risque et de la gestion efficace du risque incombe au Conseil d'administration. Agissant dans le cadre d'une délégation de pouvoirs par ce Conseil, le Comité des risques et du crédit (CRC) dont les membres sont exclusivement des administrateurs non exécutifs est responsable de la surveillance et de l'examen des risques prudentiels, notamment les risques de crédit, de marché, de liquidité, d'exploitation et de réputation. Il examine la propension générale au risque de la Banque et fait des recommandations au Conseil à cet effet.

Au nombre de ses responsabilités, il y a également l'examen de la pertinence et de l'efficacité des systèmes et contrôles de gestion des risques de la Banque, la prise en compte des implications des propositions de modifications réglementaires importantes, l'assurance d'une diligence raisonnable efficace dans la surveillance des activités du Comité actif et passif (ALCO).

Le CRC reçoit des rapports trimestriels sur la gestion des risques y compris les tendances, les politiques et les normes du portefeuille, la liquidité et l'adéquation des fonds propres, et il a le pouvoir de faire des enquêtes ou rechercher toute information relative à une activité relevant de son mandat.

Le Comité actifs et passifs est responsable de la gestion du capital ainsi que de l'établissement et du respect des politiques relatives à la gestion de l'état de la situation financière y compris la gestion des liquidités, le niveau du capital et le risque structurel de change et de taux d'intérêt.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'un client ou une contrepartie manque à ses obligations contractuelles, entraînant une perte financière pour la Banque. La principale activité génératrice de revenus de la Banque étant le crédit à la clientèle, le risque de crédit constitue donc un risque principal. Le risque de crédit découle principalement des prêts et avances à la clientèle, des placements dans des titres de créance et des dérivés qui constituent un actif. Pour des raisons de gestion des risques, la Banque tient compte de tous les éléments de l'exposition au risque de crédit tels que le risque de défaut de la contrepartie, le risque géographique et le risque sectoriel.

Gestion du risque de crédit

Le comité de crédit de la Banque assume la responsabilité de gestion du risque de crédit de la Banque comme suit:

- Veiller à ce que la Banque dispose de pratiques appropriées en matière de risque de crédit y compris d'un système de contrôle interne efficace, afin de déterminer de façon constante les provisions adéquates conformément aux politiques et procédures énoncées par la Banque, aux normes IFRS et aux directives pertinentes en matière de supervision;
- Identifier évaluer et mesurer le risque de crédit à l'échelle de la Banque, qu'il s'agisse d'un instrument individuel ou d'un portefeuille;
- Élaborer des politiques de crédit pour protéger la Banque contre les risques identifiés, y compris l'obligation d'obtenir des garanties des emprunteurs d'effectuer une évaluation solide et continue du crédit des emprunteurs et de surveiller continuellement l'exposition aux limites de risque internes;
- Limiter les concentrations d'exposition par type d'actif, contreparties, secteur d'activité, notation de crédit, emplacement géographique etc.;

- Mettre en place un cadre de contrôle solide en ce qui concerne la structure d'autorisation pour l'approbation et le renouvellement des facilités de crédit;
- Elaborer et maintenir la classification des risques de la Banque, afin de classer les expositions en fonction du niveau de risque de défaut de paiement. Les cotes de risque font l'objet d'examens réguliers;
- Élaborer et tenir à jour les processus d'évaluation des ECL de la Banque, y compris la surveillance du risque de crédit, l'intégration de l'information prospective et la méthode utilisée pour mesurer les ECL:
- S'assurer que la Banque dispose de politiques et procédures pour maintenir et valider de façon appropriée les modèles utilisés pour évaluer et mesurer les ECL;
- Établir un processus solide d'évaluation et de mesure comptable du risque de crédit qui fournit à la Banque une base solide pour l'élaboration de systèmes, d'outils et de données communs permettant d'évaluer le risque de crédit et de tenir compte des ECL;
- Fournir des conseils, des orientations et des compétences spécialisées aux Départements des opérations, afin de promouvoir les meilleures pratiques dans l'ensemble de la Banque en matière de gestion du risque de crédit.

Le Département de l'audit interne effectue régulièrement des vérifications pour s'assurer que les contrôles et procédures établis sont conçus et mis en œuvre de façon adéquate.

Augmentation significative du risque de crédit

Comme expliqué dans la note 1, la Banque surveille tous les actifs financiers qui font l'objet d'une dépréciation, afin de déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale. En cas d'augmentation significative du risque de crédit, la Banque évalue la provision pour créance douteuse en fonction de la durée de vie plutôt qu'en fonction d'une perte de crédit attendue sur les 12 mois à venir.

Evaluation du risque de crédit interne

Afin de minimiser le risque de crédit, la Banque a chargé son comité de gestion du crédit d'élaborer et de maintenir la classification des risques de crédit de la Banque afin de classer les expositions en fonction de leur degré de risque de défaut. Le cadre de notation du risque de crédit de la Banque comprend dix catégories.

Les informations relatives à la cote de crédit se fondent sur un ensemble de données jugées prédictives du risque de défaut et sur l'application d'un jugement expérimenté de crédit. La nature de l'exposition et le type d'emprunteur sont pris en compte dans l'analyse. Les cotes de risque de crédit sont définies à l'aide de facteurs qualitatifs et quantitatifs qui sont indicatifs du risque de défaut de paiement.

Les cotes de risque de crédit sont conçues et calibrées pour refléter le risque de défaut à mesure que le risque de crédit se détériore. Au fur et à mesure que le risque de crédit augmente, la différence de risque de défaut entre les grades change. Chaque exposition est affectée à une catégorie de risque de crédit lors de la comptabilisation initiale sur la base des informations disponibles au sujet de la contrepartie.

Toutes les expositions sont surveillées et la cote de risque de crédit est mise à jour pour refléter la situation actuelle. Les procédures de suivi utilisées sont à la fois d'ordre général et adaptées au type d'exposition. Les données suivantes sont généralement utilisées pour surveiller les expositions de la Banque:

- Historique des paiements y compris les ratios de paiement et l'analyse de l'ancienneté;
- Degré d'utilisation des limites accordées;
- Restructurations (demandées et accordées);
- Évolution de la conjoncture économique et financière;
- Informations sur les notations de crédit fournies par les agences de notation externes;
- Pour les expositions sur le secteur privé: données générées en interne sur le comportement des clients les paramètres d'accessibilité financière etc.; et
- Pour les expositions le secteur public: informations obtenues par l'examen des dossiers des États.

La Banque utilise les cotes de risque de crédit comme facteur principal dans la détermination de la structure des échéances de la PD pour les expositions. La Banque recueille des informations sur le rendement et les défaillances au sujet de son exposition au risque de crédit qui sont analysées par juridiction ou par région, par type

de produit et d'emprunteur ainsi que par catégorie de risque de crédit. Les informations utilisées sont à la fois internes et externes, selon le portefeuille évalué. Le tableau ci-dessous présente une cartographie des cotes de risque de crédit internes de la Banque par rapport aux cotes de crédit externes.

Niveaux de risque de crédit de la banque	Note Fitch	Description
1	AAA	Risque faible à modéré
2	AA+ à AA	Risque faible à modéré
3	A+ à A	Risque faible à modéré
4	BBB+ à BBB	Surveillance
5	BB+ à BB	Surveillance
6	B+ à B	Surveillance
7	CCC+	Sous-standard
8	ссс	Sous-standard
9	CC+ à CC-	Douteux
dix	C, D	avec facultés affaiblies

La Banque procède à une analyse de toutes les données recueillies à l'aide de modèles statistiques et estime la durée de vie utile restante des expositions et la façon dont elles devraient évoluer dans le temps. Les facteurs pris en compte dans ce processus comprennent des données macroéconomiques telles que la croissance du PIB, le chômage, les taux d'intérêt de référence et les prix du marché immobilier.

La Banque élabore un scénario de référence de l'orientation future des variables économiques pertinentes ainsi qu'une gamme représentative d'autres scénarios de probables prévisions. La Banque utilise ensuite ces prévisions qui sont pondérées en fonction de la probabilité pour rajuster ses estimations des PD.

La Banque utilise les informations prospectives disponibles sans coût ni effort indu dans son évaluation de l'augmentation importante du risque de crédit ainsi que dans son évaluation des ECL (se reporter à la note 8 pour la mesure des ECL). La Banque a recours à des experts qui, à l'aide d'informations externes et internes, élaborent un scénario de référence pour la prévision future des variables économiques pertinentes ainsi qu'un ensemble représentatif d'autres scénarii de prévision possibles. Les informations externes utilisées comprennent les données économiques et les prévisions publiées par les organismes gouvernementaux et les autorités monétaires.

La Banque applique des probabilités aux scénarii prévisionnels identifiés. Le scénario de référence est le résultat le plus probable et se compose d'informations utilisées par la Banque pour la planification stratégique et l'établissement du budget. La Banque a identifié et documenté les principaux facteurs du risque de crédit et des pertes sur créances pour chaque portefeuille d'instruments financiers et à l'aide d'une analyse statistique des données historiques, a estimé les relations entre les variables macroéconomiques et le risque de crédit et les pertes sur créances. La Banque n'a apporté aucune modification aux techniques d'estimation ni aux hypothèses importantes formulées au cours de la période considérée.

Regroupement d'instruments pour les pertes évaluées sur une base collective. Pour les provisions pour pertes attendues modélisées sur une base collective, un regroupement des expositions est effectué sur la base de caractéristiques de risques partagés de sorte que les expositions au risque au sein d'un groupe sont homogènes. Pour effectuer ce regroupement, il doit y avoir suffisamment d'informations pour permettre la crédibilité du groupe sur le plan statistique. Le regroupement des instruments financiers aux fins de l'évaluation des provisions pour pertes sur créance douteuse sur une base collective se fonde sur les secteurs d'activité des expositions. Toutefois, les prêts des étapes 2 et 3 sont évalués individuellement.

Evaluation des ECL

Les principaux éléments utilisés dans l'évaluation des ECL se présentent comme suit:

- Probabilité de défaut (PD);
- Perte en cas de défaut (PCD); et
- Exposition en cas de défaut (ECD).

Comme expliqué ci-dessus, ces chiffres sont généralement tirés de modèles statistiques élaborés à l'interne et d'autres données historiques et ils sont rajustés pour tenir compte des informations prospectives pondérées en fonction des probabilités. La PD est une estimation sur un horizon temporel donné. Cette estimation est faite à un moment donné.

Le calcul se fait sur la base des modèles statistiques de notation et à l'aide d'outils de notation adaptés aux différentes catégories de contreparties et d'expositions. Ces modèles statistiques se fondent sur les données du marché (lorsqu'elles sont disponibles) ainsi que sur des données internes comprenant à la fois des facteurs quantitatifs et qualitatifs. L'estimation des PD se fait en tenant compte des échéances contractuelles des expositions et des estimations des taux de remboursement anticipé.

L'estimation est fondée sur les conditions actuelles rajustées pour tenir compte des estimations des conditions futures qui auront une incidence sur la PD. Les pertes en cas de défaut sont une estimation de la perte sur défaut de paiement. Elles sont basées sur la différence entre les flux de trésorerie contractuels dus et ceux que le prêteur espère recevoir compte tenu des flux de trésorerie provenant d'une quelconque garantie.

Les modèles de pertes en cas de défaut pour les actifs garantis prennent en considération des prévisions de l'évaluation future des garanties, en tenant compte des décotes de vente, du délai de réalisation des garanties, de la constitution de sûretés croisées et de l'ancienneté des créances, du coût de réalisation des garanties et des taux de recouvrement (c'est-à-dire la sortie du statut non productif). Les modèles de pertes en cas de défaut pour les actifs non garantis tiennent compte du moment du recouvrement des taux de recouvrement et de l'ancienneté des créances.

Le calcul est effectué sur la base des flux de trésorerie actualisés, les flux de trésorerie étant actualisés selon le TIE initial du prêt. L'ECD est une estimation de l'exposition à une date de défaut future qui tient compte des variations prévues de l'exposition après la date de clôture y compris le remboursement du principal et des intérêts et des prélèvements prévus sur les facilités engagées.

L'approche de modélisation de la Banque en matière d'ECD reflète les variations attendues du solde impayé sur la durée de vie de l'exposition du prêt qui ont été autorisées en vertu des conditions contractuelles actuelles tel que les profils d'amortissement, les remboursements anticipés ou excédentaires, les changements dans l'utilisation des engagements non utilisés et les mesures d'atténuation du crédit prises avant le défaut de paiement.

La Banque utilise des modèles ECD qui reflètent les caractéristiques des portefeuilles. La Banque mesure les pertes de crédit attendues en tenant compte du risque de défaut sur la période contractuelle maximale (les options de prolongation comprises) sur laquelle l'entité est exposée au risque de crédit et non sur une période plus longue même si la prolongation ou le renouvellement des contrats est une pratique commerciale courante.

Toutefois, pour les instruments financiers tels que les facilités de crédit renouvelables qui comprennent à la fois une composante prête et une composante engagement non utilisée, la capacité contractuelle de la Banque d'exiger le remboursement et d'annuler l'engagement non utilisé ne limite pas l'exposition de la Banque aux pertes sur créances à la période de préavis contractuel.

Pour de tels instruments financiers, la Banque évalue les pertes de crédit attendues au cours de la période pendant laquelle elle est exposée au risque de crédit et ces pertes ne seraient pas atténuées par des mesures de gestion du risque de crédit même si cette période s'étend au-delà de la durée maximale du contrat. Ces instruments financiers n'ont pas de durée fixe ni de structure de remboursement et sont assortis d'une courte période d'annulation contractuelle.

Toutefois dans la gestion quotidienne normale, la Banque n'exerce pas le droit contractuel d'annuler ces instruments financiers. En effet ces instruments financiers sont gérés collectivement et ne sont annulés que lorsque la Banque constate une augmentation du risque de crédit au niveau de la facilité. L'estimation de cette période plus longue se fait en tenant compte des mesures de gestion du risque de crédit que la Banque compte prendre pour atténuer l'impact des pertes de crédit attendues, par exemple la réduction des limites ou l'annulation de l'engagement de prêt.

4.1.3. Politiques de contrôle et d'atténuation des limites de risque

La Banque gère, limite et contrôle les concentrations de risque de crédit partout où elles sont identifiées-et notamment pour les contreparties individuelles et les banques ainsi que pour les secteurs et les pays.

La Banque structure les niveaux de risque de crédit qu'elle prend en limitant le montant du risque accepté par rapport à un emprunteur ou à des banques d'emprunteurs ainsi qu'à des zones géographiques et secteurs d'activité. Ces risques sont régulièrement suivis et font l'objet d'un examen annuel ou à une plus grande fréquence lorsque nécessaire. Le Conseil d'administration approuve tous les trimestres les limites du niveau de risque de crédit par produit et par secteur d'activité.

L'exposition à un emprunteur donné y compris les banques et les courtiers est en outre limitée par des sous-limites couvrant les expositions au bilan et hors bilan ainsi que par des limites quotidiennes de risque de livraison liées à des éléments de négociation comme les contrats de change à terme. Les expositions réelles par rapport aux limites font l'objet d'un suivi quotidien.

Les limites d'emprunt sont revues à la lumière de l'évolution des conditions du marché et de la conjoncture économique ainsi que des examens périodiques du crédit et des évaluations de la probabilité de défaut de paiement. D'autres mesures spécifiques de contrôle et d'atténuation sont décrites ci-dessous:

a) Garantie

La Banque applique un ensemble de politiques et de pratiques visant à atténuer le risque de crédit. La plus traditionnelle qui est également une pratique courante est la prise de garantie pour les fonds avancés. La Banque met en œuvre des directives sur l'acceptabilité de catégories spécifiques de garanties ou l'atténuation du risque de crédit. Les principaux types de garanties pour les prêts et avances se présentent comme suit:

- Hypothèques sur des propriétés résidentielles;
- Nantissement des éléments d'actif de l'entreprise tels que les locaux, les stocks et les domiciliations de créances;
- Nantissement d'instruments financiers tels que les titres de créance et les actions.

Les sûretés détenues en garantie d'actifs financiers autres que des prêts et avances dépendent de la nature de l'instrument. Les financements à plus long terme et les prêts aux personnes morales sont généralement garantis; les facilités de crédit individuelles renouvelables ne sont généralement pas garanties. En outre, afin de minimiser la perte sur créances, la Banque demandera des garanties supplémentaires à la contrepartie dès que des indicateurs de dépréciation auront été identifiés pourles prêts et avances individuels concernés.

b) Clauses financières (pour les engagements liés au crédit et les portefeuilles de prêts)

Le principal objectif de ces instruments est de s'assurer de la disponibilité des fonds pour un client, le cas échéant. Les garanties et les lettres de crédit standby comportent le même risque de crédit que les prêts. Les lettres de crédit documentaires et commerciales - qui sont des engagements écrits de la Banque pour le compte d'un client autorisant un tiers à tirer des traites sur la Banque jusqu'à concurrence d'un montant stipulé dans des conditions spécifiques sont garanties par les expéditions sous-jacentes des marchandises auxquelles elles se rapportent et comportent donc un risque moindre qu'un prêt direct.

Les engagements d'octroi de crédit représentent la partie non utilisée des autorisations d'octroi de crédit sous forme de prêts, de garanties ou de lettres de crédit. En ce qui concerne le risque de crédit sur les engagements d'octroi de crédit, la Banque est potentiellement exposée à une perte d'un montant égal au total des engagements non utilisés. Toutefois, le montant probable de la perte est inférieur au total des engagements non utilisés, car la plupart des engagements de crédit sont subordonnés au maintien de normes de crédit spécifiques (souvent appelées clauses financières).

La Banque surveille la durée jusqu'à l'échéance des engagements de crédit, car les engagements à plus long terme comportent généralement un degré de risque de crédit plus élevé que les engagements à plus court terme.

4.1.4. Exposition maximale au risque de crédit avant les sûretés détenues ou autres rehaussements de crédit

L'exposition maximale de la Banque au risque de crédit est représentée par la valeur comptable brute des actifs financiers à l'exception des garanties financières et autres garanties émises par la Banque pour lesquelles l'exposition maximale au risque de crédit est représentée par le montant maximal que la Banque devrait verser si les garanties étaient appelées. Les actifs financiers sont classés par secteur d'activité des contreparties de la Banque.

Les prêts et avances à la clientèle représentent 86,61 pour cent de l'exposition maximale totale, 9,6 pour cent représentent des placements en avances à court terme, 3,8 pour cent représentent les soldes auprès des banques, les placements et autres actifs.

05

4.1. Gestion des risques financiers - suite

4.1.4. Exposition maximale au risque de crédit avant garantie détenue ou autres rehaussements de crédit - (suite)

Au 31 Décembre 2022	Prêts et avances à la clientèle	Trésorerie et avoirs auprès des	Participa- tions à la Juste Valeur	Instruments de dette chez FVTOCI	Fonds à court terme	Actifs fi- nanciers au coût amorti	Total
	uc	banques UC	UC	UC	uc	UC	uc
Énergie	165 915 316	-	-	-	-	-	165 915 316
Communication	31 343 044	-	-	-	-	-	31 343 044
Infrastructures / Transport	302 942 208	-	-	-	-	-	302 942 208
Agriculture et développement rural	23 205 930	-	-	-	-	-	23 205 930
Approvisionnement en eau et assainissement	23 102 922	-	-	-	-	-	23 102 922
Industrie	49 687 755	-	-	-	-	-	49 687 755
Finance	313 223 771	39 221 823			-	161 273 191	513 718 785
Multi-secteur & social /santé	24 798 668	-	-	-	-	-	24 798 668
Participation et instruments financiers	-	-	4 233 613	46 609 188	-	-	50 842 801
Autres actifs	-	-	-	-	12 592 067	-	12 592 067
Total	934 219 614	39 221 823	4 233 613	46 609 188	12 592 067	161 273 191	1 198 149 496
Provision pour pertes sur créances des actifs	(33 493 375)	-	-	-	-	(1 583 252)	(35 076 627)
Valeur comptable nette	900 726 239	39 221 823	4 233 613	46 609 188	12 592 067	159 689 939	1 163 072 869

Le tableau suivant présente une répartition du risque de crédit de la Banque à la valeur comptable (sans tenir compte des garanties détenues ou autres formes de soutien au crédit) classée par secteur d'activité des contreparties de la Banque.

Au 31 Décembre 2021	Prêts et avances à la clientèle	Trésorerie et avoirs auprès des banques	Équité à la FVTPL	Instru- ments de dette chez FVTOCI	Fonds à court terme	Actifs fi- nanciers au coût amorti	Total
	UC	UC	UC	UC	UC	UC	UC
Énergie	152 522 140	-	-	-	-	-	152 522 140
Communication	31 767 488	-	-	-	-	-	31 767 488
Infrastructures / Transports	192 434 162	21 236 410	-	-	-	-	213 670 572
Agriculture et développement rural	24 400 396	-	-	-	-	-	24 400 396
Approvisionnement en eau et assainissement	12 889 337	-	-	-	-	-	12 889 337
Finance & Industrie	221 328 605	-	-	-	-	82 139 872	303 468 477
Multisectoriel & Social/Santé	80 297 224	-	-	-	-	-	80 297 224
Instruments de capitaux propres et de dette	-	-	3 821 837	33 066 044	-	-	36 887 881
Autres actifs	-	-	-	-	14 644 459	-	14 644 459
Total	715 639 352	21 236 410	3 821 837	33 066 044	14 644 459	82 139 872	870 547 973
Provision pour pertes sur créances des actifs	(26 682 008)	-	-	-	-	(819 433)	(27 501 440)
Valeur comptable nette	688 957 344	21 236 410	3 821 837	33 066 044	14 644 459	81 320 439	843 046 533

4.1.5. Qualité du crédit

La Banque gère la qualité de crédit de ses actifs financiers au moyen de cotes de crédit internes. La Banque a pour politique de maintenir des cotes de risque précises et cohérentes pour l'ensemble du portefeuille de crédit. Cela facilite la gestion ciblée des risques applicables et la comparaison des expositions de crédit entre tous les secteurs d'activité, régions géographiques et produits. Le système de notation s'appuie sur diverses analyses financières en combinaison avec des informations de marché traitées pour fournir les principales données nécessaires à la mesure du risque de contrepartie. Toutes les notations de risque internes sont adaptées aux diverses catégories et sont établies conformément à la politique de notation de la Banque. Les cotes de risque attribuables sont évaluées et mises à jour régulièrement.

La qualité de crédit des prêts et avances de la Banque se répartit comme suit: Prêts et avances de l'étape 1

Il s'agit de prêts et avances dont la qualité du crédit ne s'est pas détériorée de manière significative depuis leur comptabilisation initiale ou qui présentent un risque de crédit faible (lorsque la simplification facultative est appliquée) à la date de clôture. Ils sont considérés comme des crédits « performants « et sont notés 1 dans le système interne de notation du risque de crédit de la Banque.

Il s'agit de prêts et d'avances dont la qualité du crédit s'est considérablement détériorée depuis leur comptabilisation initiale mais pour lesquels on n'a pas de preuve objective d'un événement entraînant une perte de crédit. Celles-ci sont considérées comme « crédit figurant sur la liste de surveillance « dans le système interne d'évaluation du risque de crédit de la Banque et sont notées 2.

Prêts et avances de l'étape 3

Il s'agit de prêts et d'avances pour lesquels il existe des preuves objectives d'un événement entraînant une perte de crédit. La classification à l'étape 3 est déterminée, soit par l'identification d'une perte de valeur du crédit, soit par une exposition classée en défaut. Ces prêts sont considérés comme « non performants » dans le système interne d'évaluation du risque de crédit de la Banque et sont notés 3 ou 4.

Tous les prêts et avances sont classés comme suit au cours de la période correspondante:

Ni en retard de paiement ni dépréciés Il s'agit de prêts et de titres pour lesquels les intérêts contractuels ou les remboursements de capital ne sont pas échus.

En souffrance mais non déprécié

Il s'agit de prêts et titres dont les intérêts contractuels ou le principal sont échus, mais pour lesquels la Banque estime que la dépréciation n'est pas appropriée compte tenu du niveau de sûreté ou de garantie disponible et/ ou du stade de recouvrement des montants dus à la Banque.

Prêts et titres dépréciés

Les prêts et titres dépréciés sont des prêts et titres pour lesquels la Banque estime la probabilité de ne pas être en mesure de recouvrer la totalité du capital et des intérêts dus, conformément aux conditions contractuelles du ou des accords ou de titres. Il s'agit de prêts et des titres spécifiquement dépréciés.

Prêts à conditions renégociées

Les modalités contractuelles d'un prêt peuvent être modifiées pour un certain nombre de raisons, notamment l'évolution des conditions du marché, la fidélisation de la clientèle et d'autres facteurs non liés à une détérioration actuelle ou potentielle du crédit du client. La Banque renégocie les prêts aux clients afin de maximiser les opportunités de recouvrement et

de minimiser le risque de défaillance. Les conditions révisées des facilités renégociées comprennent généralement la prorogation de l'échéance, la modification du calendrier des paiements des intérêts et les modifications des conditions de l'accord de prêt. Au 31 décembre 2021 aucun prêt ni autres actifs financiers dont les conditions ont été renégociées ne figurait au portefeuille (en décembre 2020: aucun).

Évaluation de la dépréciation selon la norme IFRS 9

La Banque évalue sa dépréciation aux fins de la présentation des états IFRS en utilisant le modèle « prospectif » de « perte attendue sur crédit » conformément aux dispositions de la norme IFRS 9 - Instruments financiers.

La Banque comptabilise une provision pour pertes de crédit attendues pour tous les prêts et autres actifs financiers non détenus en juste valeur par le biais du compte de résultat ainsi que pour les engagements de prêts et les contrats de garantie financière. La provision se fonde sur les pertes de crédit attendues associées à la probabilité de défaut sur les 12 mois à venir à moins qu'il n'y ait eu une augmentation importante du risque de crédit depuis la constitution du dossier de prêt, auguel cas la provision se fonde sur la probabilité de défaut pendant la durée de vie de l'actif.

L'évaluation des pertes de crédit attendues se fonde sur le produit de la probabilité de défaut (PD) de la perte en cas de défaut (PCD) et de l'exposition en cas de défaut (ECD) de l'instrument actualisée à la date de clôture au taux d'intérêt effectif.

Le modèle des pertes de crédit attendues comporte trois étapes. La Banque comptabilise une provision pour pertes attendues sur les 12 mois à venir lors de la comptabilisation initiale (étape 1) et une provision pour pertes attendues sur toute la durée de vie des actifs lorsqu'il y a eu une augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale (étape 2). L'étape 3 requiert des preuves objectives de la dépréciation d'un actif et dans ce cas, une provision pour pertes de crédit attendues sur toute sa durée de vie est alors comptabilisée.

Politique de radiation

La Banque procède à la radiation d'un solde de prêt ou de garantie (et toute provision connexe pour pertes de valeur) lorsque le service du crédit détermine que les prêts sont irrécouvrables. Cette décision est prise après avoir pris en compte des informations telles que la survenance de changements importants dans la situation financière de l'emprunteur de sorte que celui-ci ne peut plus payer l'obligation ou que le produit de la garantie ne sera pas suffisant pour rembourser la totalité du risque.

Exposition au risque de crédit

Les tableaux suivants présentent une analyse de l'exposition de la Banque au risque de crédit par catégorie d'actifs financiers par notation interne et par « étape » sans tenir compte des effets de toute garantie ou autre rehaussement de crédit. Sauf indication contraire pour les actifs financiers, les valeurs figurant dans le tableau représentent les valeurs brutes comptables. Pour les engagements de prêts et les contrats de garantie financière, les montants dans le tableau représentent respectivement les montants engagés ou garantis.



4.1.5. Qualité du crédit - (suite)

Prêts et avances à la clientèle au coût amorti	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Achats dépréciés	Total
31-Décembre-2022	ECL sur les 12 mois à venir	Durée de vie de l' ECL	Durée de vie de l'ECL		
Grades 1-3: Risque faible à moyen	849 009 642	-	-	-	849 009 642
Grades 4-5: En surveillance	-	45 223 251	-	-	45 223 251
Grades 6-8: De qualité inférieure	-	-	-	-	0
Grade 9: Douteux	-	-	-	-	0
Grades 9-10: Déprécié	-	-	39 986 720	-	39 986 720
Valeur comptable brute	849 009 642	45 223 251	39 986 720	0	934 219 613
Provision pour créance douteuse	(2 374 926)	(3 030 415)	(28 088 034)	-	(33 493 375)
Valeur comptable	846 634 716	42 192 836	11 898 686	0	900 726 238

Placements auprès d'au- tres banques	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Achats dépréciés	Total
31-Décembre-2022	ECL sur les 12 mois à venir	Durée de vie de l' ECL	Durée de vie de l'ECL		
Grades 1-3: Risque faible à moyen	161 273 191	-	-	-	161 273 191
Grades 4-5: En surveillance	-	-	-	-	-
Grades 6-8: De qualité inférieure	-	-	-	-	-
Grade 9: Douteux	-	-	-	-	-
Grades 9-10: Déprécié	-	-	-	-	-
Valeur comptable brute	161 273 191	-	-	-	161 273 191
Allocation de perte	(1 583 252)	-	-	-	(1 583 252)
Valeur comptable	159 689 939	-	-	-	159 689 939

Prêts aux clients	UC
31-Décembre-2022	
Ni en souffrance ni altéré	849 009 642
En souffrance mais non altéré	45 223 251
Dépréciation	39 986 720
Montant brut	934 219 613
Collectif	(33 493 375)
Montant net	900 726 238

4.1.5. Qualité du crédit - (suite)

Prêts et avances à la clientèle au coût amorti	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Achats dépréciés	Total
31-Décembre-2021	ECL sur les 12 mois à venir	Durée de vie de l' ECL	Durée de vie de l'ECL		
Grades 1-3: Risque faible à moyen	629 330 120	-	-	-	629 330 120
Grades 4-5: En surveillance	-	45 223 251	-	-	44 937 083
Grades 6-8: De qualité inférieure	-	-	-	-	0
Grade 9: Douteux	-	-	-	-	0
Grades 9-10: Déprécié	-	-	41 372 149	-	41 372 149
Valeur comptable brute	849 009 642	45 223 251	41 372 149	0	715 639 352
Allocation de perte	(2 374 926)	(3 030 415)	(21 117 704)	-	(26 682 008)
Valeur comptable	846 634 716	42 192 836	20 254 445	0	688 957 344

Placements auprès d'autres banques	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Achats dépréciés	Total
31-Décembre-2021	ECL sur les 12 mois à venir	Durée de vie de l' ECL	Durée de vie de l'ECL		
Grades 1-3: Risque faible à moyen	82 139 872	-	-	-	82 139 872
Grades 4-5: En surveillance	-	-	-	-	-
Grades 6-8: De qualité inférieure	-	-	-	-	-
Grade 9: Douteux	-	-	-	-	-
Grades 9-10: Déprécié	-	-	-	-	-
Valeur comptable brute	82 139 872	-	-	-	82 139 872
Allocation de perte	(819 433)	-	-	-	(819 433)
Valeur comptable	81 320 439	-	-	-	81 320 439

Prêts aux clients	Prêts à la clientèle UC
31-Décembre-2021	
Ni en souffrance ni déprécié	629 330 120
En souffrance mais non déprécié	44 937 083
avec facultés affaiblies	41 372 149
Montants bruts	715 639 352
Collectif d'actifs	(26 682 008)
Montants nets	688 957 344

4.1.5. Qualité du crédit - (suite)

Provision pour pertes

La provision pour pertes comptabilisée au cours de la période est influencée par divers facteurs tels que décrit ci-après:

- Transferts entre la phase 1 et les phases 2 ou 3 pour cause d'instruments financiers qui enregis trent une importante augmentation (ou une diminution) du risque de crédit ou dont le crédit a subi une dépréciation au cours de la période ainsi que de « l'augmentation » (ou « diminution ») consécutive entre l'ECL sur les 12 mois à venir et l'ECL à vie: pas de changement au cours de la période;
- Provisions supplémentaires pour les nouveaux instruments financiers comptabilisés au cours de la période ainsi que les reprises pour les instruments financiers décomptabilisés au cours de la période: pas de changement au cours de la période;

- Incidence sur la mesure de l'ECL dû aux changements dans PD, ECD et PCD au cours de la période résultant de la mise à jour régulière des données d'entrée dans les modèles: pas de changement au cours de la période;
- Impacts sur la mesure de l'ECL dus aux modifications apportées aux modèles et aux hypothèses: pas de changement au cours de la période;
- Réduction de l'escompte au sein de l'ECL en raison du temps écoulé, l'ECL étant mesurée sur la base de la valeur actuelle:
- Transactions de change pour les actifs libellés en monnaies étrangères et autres mouvements;
- Actifs financiers décomptabilisés au cours de l'exercice et les radiations de provisions liées aux actifs radiés au cours de l'exercice

Le les tableaux ci-dessous analysent l'évolution de la provision pour perte au cours de l'année par classe d'actifs. Provision pour perte - prêts et avances aux clients au coût amorti

2022	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Achats dépréciés	Total
31-Décembre-2022	ECL sur les 12 mois à venir	Durée de vie de l' ECL	Durée de vie de l'ECL		
Indemnité de perte au 1er Janvier 2021	(2 496 315)	(3 067 989)	(21 117 704)		(26 682 008)
Mouvements avec impact P&L:					
Transferts:				-	
Transferts de l'étape 1 à l'étape 2	-	-	-	-	-
Transferts du stade 1 à l'étape 3					
Transferts du stade 2 à l'étape 1					
Augmentations/(diminutions) dues à la variation du risque de crédit	21 389	37 574	(6 970 330)	-	(6 811 367)
Provision supplémentaire pour nouveaux actifs financiers générés					
Reprise de provision pour actifs financiers décomptabilisés					
Modifications des hypothèses et des méthodologies du modèle					
Change et autres mouvements	-	-	-	-	
Charge de P&L nette totale des actifs	121 389	37 574	(6 970 330)	-	(6 811 367)
Provision pour perte d'actifs au 31 Décembre 2022	(2 374 926)	(3 030 415)	(28 088 034)		(33 493 375
Provision pour perte des engagements non tirés (hors bilan)	(300 000)	-	-	-	(300 000
Provision pour perte au 31 Décembre 2022	(2 674 926)	(3 030 415)	(28 088 034)		(33 793 375)

4.1.5. Qualité du crédit - suite

Les importantes variations de la valeur comptable brute des actifs financiers qui ont contribué aux variations de la provision pour pertes se présentent comme suit: Le remboursement structuré d'une partie importante des prêts et avances de l'étape 1 à la clientèle qui a entraîné une diminution du portefeuille de prêts brut et

de la provision pour pertes sur prêts des prêts et des avances de l'étape 1. Le tableau ci-dessous fournit des informations supplémentaires sur les importantes variations de la valeur comptable brute des actifs financiers au cours de la période ayant contribué aux modifications de la provision pour perte.

2022	Étape 1	Étape 2	Étape 3	POCI	Total
	ECL sur les 12 mois à venir	Durée de vie de l' ECL	Durée de vie de l'ECL		
Provision pour créance douteuse au 1er janvier 2022	(3 700 510)	(3 798 083)	(14 120 923)	-	(21 619 516)
Variations de la valeur comptable brute	-	-	-	-	-
Transfert à l'étape 1	-	-	-	-	-
Transfert à l'étape 2	-	-	-	-	-
Transfert à l'étape 3	-	-	-	-	-
Augmentations / (diminutions) dues à la variation du risque de crédit	1 204 195	730 094	(6 996 781)	-	(5 062 492)
Nouveaux actifs financiers créés ou achetés	-	-	-	-	-
Actifs financiers qui ont été décomptabilisés	-	-	-	-	-
Radiations	-	-	-	-	-
Autres changements	-	-	-	-	-
Total des charges nettes	1 204 195	730 094	(6 996 781)	-	(5 062 492)
Provision pour créances douteuses au 31 décembre 2022	(2 496 315)	(3 067 989)	(21 117 704)		(26 682 008)
Provisions pour engagements donnés (Hors bilan)					
Provisions au 31 Décembre 2022	(2 496 315)	(3 067 989)	(21 117 704)		(26 682 008)

Garantie de crédit

La Banque détient des sûretés sur des prêts et avances à la clientèle sous forme d'espèces, de bons du Trésor/ certificats de trésorerie, d'actions de sociétés cotées et de bonne réputation, d'hypothèques légales, d'emprunts obligataires et de garanties. Les estimations de la juste valeur se fondent sur la valeur des garanties évaluées au moment de l'emprunt et mises à jour périodiquement. Généralement, les garanties ne sont pas détenues sur des placements auprès d'autres banques sauf lorsque les titres sont détenus dans le cadre d'opérations de prise en pension et d'emprunt de titres. Les garanties ne sont généralement pas non plus détenues contre des titres de placement.

Les autres garanties sont principalement la domiciliation des paiements (ventes, factures, salaires, indemnités et prestations de fin de contrat) le privilège sur les

documents d'expédition, les garanties d'entreprise et autres garanties similaires.

Les autres actifs financiers comprenant l'encaisse et le solde bancaire (y compris les avoirs auprès de la banque centrale) les titres de placement et les comptes débiteurs ne sont pas garantis. Les placements de la Banque dans des titres d'État ainsi que les soldes détenus auprès des autres banques ne sont pas considérés comme nécessitant des garanties en raison de leur nature souveraine.

Risque de liquidité

La Banque définit le risque de liquidité comme le risque que la Banque éprouve des difficultés à honorer les obligations liées à ses passifs financiers qui sont réglés par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier.

(ii) Risque de liquidité

La Banque définit le risque de liquidité comme étant le risque que la Banque éprouve des difficultés à honorer les obligations liées à ses passifs financiers qui sont réglés par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. La Banque a pour politique de maintenir des liquidités suffisantes en tout temps et pour toutes les devises. Par conséquent la Banque compte pouvoir faire face à toutes ses obligations, rembourser les déposants,

honorer ses engagements de prêt et tout autre engagement. Une part importante des actifs de la Banque est financée par les contributions des États membres et par des emprunts obligataires/et autres emprunts des banques. Du fait de leur nature et leur échéance, ils sont très diversifiés et représentent une source stable de fonds. Les prêts sont normalement financés par des dettes libellées dans la même devise.

Une analyse des différentes échéances (non actualisées) de l'actif et du passif de la Banque est présentée ci-dessous.

2022					
Actifs	3-6 mois	6-12 mois	1-5 ans	Plus de 5 ans	Décembre 2022
Actiis	UC	UC	UC	UC	UC
Disponibilités	39 221 823	-	-	-	39 221 823
Actifs financiers évalués au coût amorti	159 689 939		-	-	159 689 939
Participations	-	-	50 842 801	-	50 842 801
Prêts et avances	45 177 768	60 111 247	331 256 090	464 181 133	900 726 238
Autres actifs	3 382 067	9 210 000	-	-	12 592 067
Total des actifs	247 471 597	69 321 247	382 098 891	464 181 133	1 163 072 868
Passifs					
Autres passifs	9 827 731	-	39 076 465	-	48 904 196
Obligations à prestations définies	-	2 150 456	2 019 499	1 848 726	6 018 681
Emprunts	34 177 768	47 595 592	431 219 020	251 816 178	764 808 558
Total du passif	44 005 499	49 746 048	472 314 984	253 664 904	819 731 436

Une analyse des différentes catégories d'actifs et passifs financiers de la Banque est présentée ci-après.

2021					
Actifs	3-6 mois	6-12 mois	1-5 ans	Plus de 5 ans	Décembre 2022
Actiis	uc	UC	UC	uc	uc
Disponibilités	21 236 410	-	-	-	21 236 410
Actifs financiers évalués au coût amorti	-	81 320 439	-	-	81 320 439
Participations	3 821 837	-	33 066 044	-	36 887 881
Prêts et avances	28 707 751	42 981 047	293 061 098	324 207 448	688 957 344
Autres actifs	5 854 915	8 789 544	-	-	14 644 459
Total des actifs	59 620 913	133 091 030	326 127 142	324 207 448	843 046 532
Passif					
Créances et charges à payer	4 950 302	-	23 084 913	-	28 035 215
Obligations à prestations définies	-	-	1 419 499	3 552 325	4 828 918
Emprunts	19 193 753	74 378 909	190 332 403	204 312 833	488 217 898
Responsabilités totales	24 144 055	74 378 909	214 693 909	207 865 158	521 082 031

Catégories d'actifs et passifs financiers

2022					
	la juste valeur par le biais du résultat global	Coût amorti	la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total valeur	Total juste valeur
Actifs	UC	UC	UC	UC	uc
Disponibilités	39 221 823	-	-	39 221 823	39 221 823
Autres actifs	-	3 382 067	9 210 000	12 592 067	12 592 067
Actifs financiers évalués au coût amorti	-	159 689 939	-	159 689 939	159 689 939
Participations	4 233 613	11 017 758	35 591 430	50 842 801	50 842 801
Prêts et avances	-	900 726 238	-	900 726 238	900 726 238
Total actif	43 455 436	1 074 816 002	44 801 430	1 163 072 868	1 163 072 868
Passif					
Créances et charges à payer	-	48 904 197	-	48 904 197	48 904 197
Obligations à prestations définies	6 018 681	-	-	6 018 681	6 018 681
Emprunts	-	764 808 558	-	764 808 558	764 808 558
Total du passif	6 018 681	813 712 755		819 731 436	819 731 436

2022					
	la juste valeur par le biais du résultat global	Coût amorti	la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total valeur	Total juste valeur
Actifs	uc	UC	UC	UC	UC
Disponibilités	21 236 410	-	-	21 236 410	21 236 410
Autres actifs	-	5 854 176	8 789 544	14 644 459	14 644 459
Actifs financiers évalués au coût amorti	-	81 320 439	-	81 320 439	81 320 439
Participations	3 821 837	-	31 119 593	36 887 881	36 887 881
Prêts et avances	-	688 957 344	-	688 957 344	688 957 344
Total actif	25 058 247	776 132 698	39 909 137	843 046 533	843 046 533
Passif					
Autres passifs	-	28 035 215	-	28 035 215	28 035 215
Obligations à prestations définies	4 828 918	-	-	4 828 918	4 828 918
Emprunts	-	488 217 898	-	488 217 898	488 217 898
Total passif	4 828 918	516 253 113	0	521 082 031	521 082 031

La Banque présente l'état de l'expiration contractuelle par échéance des passifs et engagements éventuels de la Banque. Chaque engagement de prêt non utilisé est inclus dans la plage de temps contenant la date la plus proche à laquelle il peut être utilisé.

(III) Risques de marché Gestion du risque de marché

La Banque reconnaît le risque de marché comme étant l'exposition créée par les variations potentielles des prix et des taux du marché tels que les taux d'intérêt les cours des actions et les taux de change. La Banque est exposée au risque de marché découlant principalement des opérations axées sur la clientèle.

Le risque de marché est géré par le Département de l'analyse des Risque (DAR) de marché de la Banque qui est supervisée par le Comité actifs passifs et qui réexamine des politiques, procédures et niveaux de tolérance au risque en termes de valeur à risque (« VAR «). Les politiques couvrent à la fois les portefeuilles de négociation et les portefeuilles bancaires de la Banque. Les éléments n'appartenant pas au portefeuille de négociation sont définis comme portefeuille bancaire. Les limites sont proposées par les entreprises dans le cadre d'une politique convenue.

Le DAR approuve également les limites dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés et surveille les risques en fonction de ces limites. Des limites supplémentaires sont imposées à certains instruments et à certaines concentrations de devises, le cas échéant. Des mesures de sensibilité sont utilisées en plus de la VaR comme outils de gestion des risques.

Les modèles de VaR sont testés rétrospectivement par rapport aux résultats réels, afin de s'assurer du maintien des niveaux d'exactitude prédéfinis. Le DAR de la Banque complète la mesure de la VAR en effectuant régulièrement des simulations de crise pour mettre en évidence les risques potentiels pouvant découler d'événements extrêmes rares mais plausibles sur les marchés.

Les simulations de crise font partie intégrante du cadre de gestion du risque de marché et tiennent compte à la fois des événements historiques du marché et des scénarios prospectifs. Des scénarios ad hoc sont également préparés en fonction des conditions spécifiques du marché. Les portefeuilles de négociation et les portefeuilles bancaires font l'objet d'une méthode uniforme de simulation de crise.

Les scénarios de simulation font l'objet de régulières mises à jour pour tenir compte de l'évolution du profil de risque et des événements économiques. Le DAR a la responsabilité d'examiner les risques de défaut et au besoin d'appliquer des réductions de l'exposition globale au risque de marché. Il tient également compte des résultats des simulations de crise dans le cadre de sa surveillance de la tolérance au risque. La méthode de simulation de crise suppose que les mesures prises par la Haute direction seraient limitées pendant un événement de crise ce qui se traduit par la diminution de liquidité qui se produit souvent. Des plans d'urgence existent et l'on peut s'y fier en cas de crise de liquidité. La Banque dispose également d'un comité de gestion de la crise de liquidité qui veille également à l'application de ses politiques.

Risque de change

Les risques de change de la Banque comprennent les risques de change liés au portefeuille de négociation et les risques de change liés au portefeuille bancaire. Les risques de change découlent principalement des transactions. La concentration de la contre-valeur des actifs et passifs libellés en monnaie étrangère et en UC des éléments hors bilan se présente comme suit:

2022						
	USD	GBP	EURO	CFA	Autres	2022
Éléments d'actifs	uc	UC	uc	uc	uc	uc
Trésorerie solde bancaire	28 719 621	-	2 529 871	7 972 331	-	39 221 823
Actifs financiers au coût amorti	71 210 300	-	6 398 804	78 077 990	4 002 845	159 689 939
Prise de participation	25 946 424	-	1 040 394	23 855 983	-	50 842 801
Prêts et avances	403 855 895	-	147 306 711	349 563 632		900 726 238
Autres actifs	8 691 208		518 792	3 382 067		12 592 067
Total des actifs	538 423 448		157 711 394	462 852 003	4 002 845	1 163 072 868
Passifs						
Autres passifs	3 853 376	1 504 318	11 991 549	31 445 047	109 907	48 904 197
Emprunts	381 219 786	-	117 733 232	265 855 540	-	764 808 558
Responsabilités totales	385 073 162	1 504 318	129 724 781	297 300 587	109 907	813 712 755

2021						
	USD	GBP	EURO	CFA	Autres	2021
Actifs	UC	UC	UC	uc	UC	uc
Trésorerie solde bancaire	1 021 4167	-	71 472	10 950 771	-	21 236 410
Actifs financiers au coût amorti	23 456 945	-	2 426 848	51 468 597	3 968 049	81 320 439
Prise de participation	18 513 962	-	5 115 528	13 258 191	-	36 887 881
Prêts et avances	321 592 855	-	85 102 143	282 262 347		688 957 344
Autres actifs	8 264 283	-	525 261	5 854 915	-	14 644 459
Total des actifs	382 042 212		93 241 252	363 794 821	3 968 049	843 046 533
Passifs						
Autres passifs	4 049 846	2 862 911	5 478 499	15 543 165	100 794	28 035 215
Emprunts	249 310 576	-	55 164 938	183 742 384	-	488 217 898
-	-	-	-	-	-	-
Total du passif	253 360 422	2 862 911	60 643 437	199 285 549	100 794	516 253 113

4.1. Gestion du risque de marché - suite

Un changement de 100 points de base des taux de change à la date de déclaration aurait eu une incidence sur les capitaux propres et le résultat net des montants indiqués ci-dessous:

2022	100 BP	100 BP
	Augmentation	Diminution
	UC	uc
Gain de change	1 032 502	(1 032 502)
Perte de change	968 444	(968 444)
Impact net	64 058	(64 058)
2021	100 BP	100 BP
	Augmentation	Diminution
	UC	UC
Gain de change	33 483	(33 483)
Perte de change	28 270	(28 270)
Impact net	5 213	(5 213)

Exposition aux taux d'intérêt

Le principal risque auquel les portefeuilles bancaires sont exposés est le risque de perte découlant des fluctuations des flux de trésorerie futurs ou de la juste valeur des instruments financiers en raison d'une variation des taux d'intérêt du marché. Le risque de taux d'intérêt est géré principalement au moyen du suivi des écarts de taux d'intérêt et par l'établissement de limites préalablement approuvées pour la nouvelle tarification. Le Comité actifs passifs est l'organe de suivi pour le respect de ces limites et est assisté par le DAR de la Banque dans ses activités de suivi quotidien.

La gestion du risque de taux d'intérêt par rapport aux limites de l'écart de taux d'intérêt est complétée par la surveillance de la sensibilité des actifs et passifs financiers de la Banque au regard de divers scénarii de taux d'intérêt standard et non standard. Les scénarii standard qui sont considérés sur une base mensuelle comprennent une baisse ou une hausse parallèle de 100 points de base (pb) des taux d'intérêt du marché.

Une variation de 100 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait eu un impact sur les capitaux propres et le résultat pour des valeurs d'un montant tel que suit:

2022	100 BP	100 BP
	Augmentation	Diminution
	UC	UC
Impact des revenus en intérêts	461 673	(461 673)
Impact des dépenses en intérêts	301 498	(301 498)
Impact net	160 175	(160 175)

2021	100 BP	100 BP
	Augmentation	Diminution
	UC	UC
Impact des revenus en intérêts	303 524	(303 524)
Impact des dépenses en intérêts	156 208	(156 208)
Impact net	147 316	(147 316)

5. Gestion du Capital Capital déclaré

Le capital de la BIDC est analysé à deux niveaux:

- Les fonds propres de catégorie 1 qui comprennent la souscription au capital des États membres, la contribution des autres parties prenantes, les excédents de revenu/les bénéfices non distribués et d'autres ajustements réglementaires relatifs à des éléments inclus dans les capitaux propres mais traités différemment aux fins d'adéquation des fonds propres;
- Les fonds propres de catégorie 2 qui comprennent les passifs subordonnés éligibles.

Au cours de la période sous revue la Banque ne disposait d'aucun capital de deuxième catégorie. La politique de la Banque consiste à maintenir une base de capital solide afin de garder la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'entreprise. L'impact du niveau des fonds propres sur le rendement des action est également reconnu et la Banque reconnaît la nécessité de maintenir un équilibre entre les rendements les plus élevés qui pourraient être possibles avec un effet de levier plus important et les avantages et la sécurité que garantit une situation saine de fonds propres.

La situation du capital de la Banque au 31 décembre se présente comme suit:

	2022	2021
	UC	uc
Capital déclaré	357 653 410	345 018 167
Excédent de revenus	3 993 385	(1 050 943)
	361 646 795	343 967 224

5. Capital déclaré

Allocation des fonds propres

La répartition du capital entre les activités et opérations spécifiques est dans une large mesure motivée par l'optimisation du rendement obtenu sur le capital alloué. Le montant de capital alloué à chaque opération ou activité se fonde principalement sur le capital réglementaire; mais dans certains cas, les exigences réglementaires ne reflètent pas entièrement le degré variable de risque associé aux différentes activités. Dans de telles situations, les exigences de fonds propres peuvent être assouplies pour tenir compte de profils de risque différents, sous réserve du niveau global des fonds

propres nécessaires pour soutenir une opération ou une activité particulière qui n'est pas en deçà du minimum requis à des fins réglementaires.

Le processus d'allocation de capital à des opérations et activités spécifiques s'effectue indépendamment des responsables de l'opération et sous le contrôle du Comité actifs/ passifs de la Banque.

Le Conseil d'administration procède à un examen régulier des politiques de la Banque en matière de gestion et d'allocation du capital.

Actifs pondérés en fonction des risques

	2022	2021
	UC	UC
Risque de crédit	900 726 238	688 957 344
Risque du marché	-	-
Risque opérationnel	2 672 152	2 509 159
Total des actifs pondérés	903 398 390	691 466 503
Capital total exprimé en pourcentage du total des actifs	40,03 pour cent	49,74 pour cent

6. Engagements donnés et passifs éventuels

6. a Engagements de prêts donnés

	2022	2021
	UC	UC
Engagements donnés	813 447 100	507 321 698
Provisions pour engagements donné (hors bilan)	(300 000)	-
Engagements nets	813 147 100	507 321 698

(ii) Engagements pour dépenses en capital

Aucun n'actif donné en garantie d'engagement pris en fin d'année.

6.b Passifs éventuels

	2022	2021
	UC	UC
Passifs éventuels	56 925 548	52 721 512

7. Classification de la juste valeur des instruments financiers

Principes d'évaluation

La juste valeur des instruments financiers correspond au prix de vente d'un actif ou au prix payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction ordonnée sur le marché principal (ou le plus avantageux) à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché (c'est-à-dire un prix de sortie) que ce prix soit directement observable ou estimé au moyen d'une autre technique d'évaluation. Afin de montrer comment les justes valeurs ont été calculées, les instruments financiers sont classés selon une hiérarchie de techniques d'évaluation comme ci-dessous indiqué.

Gestion de l'évaluation

La méthode de la juste valeur de la Banque et la gouvernance de ses modèles incluent un certain nombre de contrôles et autres procédures visant à s'assurer que des garanties appropriées sont en place pour en assurer la qualité et la pertinence. Toutes les nouvelles initiatives relatives aux produits (y compris leurs méthodes d'évaluation) sont sous réserve des approbations de divers

Départements de la Banque y compris les Départements des risques et des finances. La responsabilité de la mesure continue incombe aux divisions des opérations et autres divisions.

Une fois soumises, les estimations de la juste valeur sont également examinées et contestées par les Départements des Risques et des Finances.

Le processus indépendant de vérification des prix aux fins de présentation de rapports financiers relève de la Division de la Trésorerie qui dépend du Département des Finances et Comptabilité.

Le tableau ci-dessous présente une analyse des instruments financiers évalués à la juste valeur à la fin de la période sous revue par niveau de hiérarchie et par classification des évaluations à la juste valeur.

2022	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Tota
	UC	uc	UC	uc
Titres de créances et Participations cotées évaluées à la juste valeur par le biais du résultat global	4 233 613	46 609 188	-	50 842 80
Total au 31 Décembre 2022	4 233 613	46 609 188	-	50 842 80
2021	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Tota
2021	Niveau 1 UC	Niveau 2 UC	Niveau 3	
2021 Titres de créances et Participations cotées évaluées à la juste valeur par le biais du résultat global				Tota Ud 36 887 88



7. Classification de la juste valeur des instruments financiers

Techniques d'évaluation Instruments de capitaux propres

La juste valeur des instruments classés au niveau 1 (voir ci-dessus) a été calculée à partir des prix cotés pour ces instruments financiers. La juste valeur des instruments classés au niveau 3 (voir ci-dessus) a été calculée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés. Le taux des frais de risque ajusté par le risque de crédit a été utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs. Il n'y a actuellement aucun placement classé au niveau 2.

Titres de créance d'État

Les titres de créance d'État sont des instruments financiers émis par des gouvernements souverains et se composent principalement d'obligations à long terme assorties de paiements d'intérêts à taux fixe ou variable. Lorsque les prix du marché actif ne sont pas disponibles la Banque utilise des modèles d'actualisation des flux de trésorerie avec des entrées de marché observables d'instruments et de prix obligataires similaires pour

estimer les niveaux d'indice futurs et extrapoler les rendements en dehors de la fourchette des opérations de marché actives, dans lesquels la Banque classe ces titres au niveau 3.

Juste valeur des instruments financiers non évalués à la juste valeur.

Voici une comparaison, par catégorie, des valeurs comptables et de la juste valeur des instruments financiers de la Banque qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur dans les états financiers. Ce tableau n'inclut pas la valeur des actifs non financiers et des passifs non financiers.

31 Décembre 2022	Juste valeur			
Actifs financiers:	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers au coût amorti	4 233 613	46 609 188	0	50 842 801
Total des actifs financiers non comptabilisés à la juste valeur	4 233 613	46 609 188	0	50 842 801

31 Décembre 2022	Juste valeur			
Actifs financiers:	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers au coût amorti	3 821 837	33 066 044	0	36 887 881
Total des actifs financiers non comptabilisés à la juste valeur	3 821 837	33 066 044	0	36 887 881

8. Intérêts créditeurs

Le total du revenu d'intérêts calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) est le suivant:

	2022	2021
	UC	UC
Intérêts sur prêts	38 526 962	27 185 149
Intérêts sur dépôts à terme	4 606 871	1 323 194
Intérêts sur comptes courants	2 970 871	1 608 603
Intérêt pour retard de paiements	62 573	235 433
Total	46 167 277	30 352 379

9. Intérêts débiteurs

Le total des intérêts débiteurs est calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) pour les passifs financiers évalués au coût amorti.

	2022	2021
	UC	UC
Intérêts sur ligne de crédit	17 275 138	7 891 338
Intérêts sur emprunts obligataires	12 874 632	7 729 440
Charges financières	30 149 770	15 620 778

10. a) Revenus de Frais et commissions

	2022	2021
	UC	uc
Commission	4 697 810	3 339 366
Commission d'engagement	2 118 730	1 544 517
Services facturés	123 947	135 752
Commission de garantie	-	13 680
Total des commissions découlant du contrat avec les clients	6 940 487	5 033 315

10. b) Produits sur opérations de Court Termes

Le total des charges d'intérêts est calculé selon la méthode du TIE pour les passifs financiers évalués au coût amorti.

	2022	2021
	UC	υс
Commission sur les opérations de LC	1 223 514	1 014 856
Total	1 223 514	1 014 856

11. Charges d'honoraires et de commissions

	2022	2021
	UC	UC
Commission	1 391 270	335 959
Total des frais et commissions	1 391 270	335 959

12. Autres produits/(charges)

	2022	2021
	UC	UC
Différence de change	6 435 843	951 037
Recouvrement de créances amorties	1 080 182	1 336 849
Coûts nets des prestations	-	91 490
Produits divers	594 211	129 066
Revenus de dividendes	-	78 140
Revenus locatif (note 12.1)	112 874	86 070
Cessions d'éléments d'actif	(8 458)	-
Total	8 214 652	2 672 652

Les produits divers concernent les commissions sur les transactions en devises.

12.1. Revenus locatifs

La Banque loue une partie non significative de ses locaux en vertu d'un contrat de location simple. Les revenus locatifs portent sur les divers loyers gagnés au cours de l'exercice. Le contrat de location couvre une période d'un an et il n'y a pas de loyer minimum à recevoir à la date de clôture.

13. Autres frais d'exploitation

	2022	2021
	UC	UC
Réparations et entretien des bureaux	868 230	753 237
Etudes et évaluation de projets	854 000	748 354
Frais généraux	979 952	644 638
Frais de conférence	531 873	452 551
Missions officielles	1 010 659	421 428
Imprimerie et papeterie	230 775	250 836
Poste et télécommunication	177 032	175 586
Honoraires d'audit	67 648	67 250
Publicité	123 434	169 426
Entretien des véhicules	66 788	67 870
Total	4 910 391	3 751 176

05

14. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2022	2021
	uc	UC
Encaisse	19 197	29 535
Soldes avec d'autres banques	33 196 650	19 484 517
Dépôts à vue	6 005 976	1 722 358
Total	39 221 823	21 236 410

15. Actifs financiers au coût amorti

	2022	2021
	uc	UC
Dépôts à terme	159 784 928	81 320 439

15. 1 Mouvement des actifs financiers au coût amorti

	2022	2021
	UC	υс
Solde au 1er Janvier	81 320 439	60 394 229
Variation (diminution/Augmentation)	77 004 756	21 011 674
Intérêts courus/ Dépôts à terme	2 942 437	733 969
Dépréciations	(1 583 252)	(819 433)
Solde au 31 décembre	159 689 939	81 320 439

15.2 Dépréciation des dépôts à terme

	2022	2021
	UC	UC
Solde au 1er Janvier	819 433	610 043
Charge/(remboursement) pour l'année	763 819	209 390
Solde au 31 Décembre	1 583 252	819 433

16. Placements en actions

16.1 Investissements cotés (Classé à la juste valeur par le biais du compte de résultat)

	2022	2021
	uc	uc
Solde au 1er Janvier	3 821 837	2 699 652
Juste valeur par le biais du compte de résultat	411 776	1 122 185
Solde au 31 Décembre	4 233 613	3 821 837

Composition des investissements cotés

	2022	2021
	ис	uc
Cotés		
Ecobank Transnational Incorporated (EtI)	4 233 613	3 821 837
	4 233 613	3 821 837

L'instrument de fonds propres cotés concerne l'investissement de la Banque dans Ecobank Transnational International

16.2 Placements non cotés (Evalués à la juste valeur dans les autres éléments du résultat global)

	2022	2021
	UC	UC
Solde au 1er Janvier	31 119 593	25 646 535
Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	4 458 570	4 421 002
Variation	13 267	1 052 056
Solde au 31 Décembre	35 591 430	31 119 593

L'instrument de fonds propres cotés concerne l'investissement de la Banque dans Ecobank Transnational International

16.2. Instruments de capitaux propres non cotés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Composition des titres non cotés	2022	2021
	uc	uc
ASKY Airlines	13 058 898	6 557 849
Fonds africain pour les énergies renouvelables (AREF)	7 214 344	8 513 458
Oragroup	6 449 507	6 449 507
Sécurité alimentaire en Afrique	2 712 924	3 246 199
Banque libérienne pour le développement et l'investissement (LBDI)	2 662 609	2 552 430
Caisse Régionale de Refinancement Hipothécaire (CRRH)	1 301 435	1 316 501
Fonds de croissance des marchés émergents d'Afrique de l'Ouest (WAEMGF)	799 386	943 299
Fidélis Finance	671 779	571 403
Fonds Africain d'Agriculture	620 548	817 826
AHL Mariott Africain	100 000	100 000
Banque Nationale d'Investissement Gestion	-	51 121
Total	35 591 430	31 119 593

16.3 Titres de créances (classés à la juste valeur par le biais du résultat global)

	2022	2021
	uc	UC
Solde au 1er Janvier	1 946 451	2 575 479
Acquisitions	9 071 307	-
Remboursement	-	(535 315)
Gain/(perte) de change		(93 713)
Solde au 31 Décembre	11 017 758	1 946 451

Composition des Obligations	2022	2021
	UC	UC
Obligations du Togo	11 017 758	1 946 451
	11 017 758	1 946 451



17. Prêts et avances

	2022	2021
	uc	UC
Prêts octroyés aux États membres	1 936 840 103	1 400 065 702
Montants non décaissés	(759 507 568)	(507 321 702)
Montants décaissés	1 177 332 536	892 744 000
Remboursements en capital	(269 609 452)	(193 140 406)
Prêts bruts	907 723 084	699 603 594
Intérêts sur Prêts	26 496 529	16 035 758
Prêts bruts	934 219 613	715 639 352
Provisions pour dépréciation (Note 17.1)	(33 493 375)	(26 682 008)
Total	900 726 238	688 957 344

17.1. Provision sur les prêts et avances bruts

	2022	2021
	UC	uc
Dépôt à terme (Note 15.2)	763 819	209 390
Prêts et avances (Note 17.2)	6 709 563	4 977 155
LC et engagements non tirés (Hors Bilans) (Note 32b)	300 000	0
Provisions nettes des actifs financiers	7 773 382	5 186 545

17.2. Dépréciation des prêts et avances bruts

	2022	2021
	UC	UC
Solde au 1er Janvier 2022	26 682 008	21 619 516
Provisions pour prêts personnels	101 804	85 337
Charge / (reprise) de provision pour l'année	6 709 563	4 977 155
Solde au 31 Décembre 2022	33 493 375	26 682 008

17.3. Analyse des échéances des prêts

Secteur public	2022	2021
	UC	uc
Plus de deux ans mais moins de trois ans	53 143 848	41 674 190
Plus de trois ans mais moins de quatre ans	37 367 833	36 329 481
Plus de quatre ans mais moins de cinq ans	70 588 170	75 677 379
Plus de cinq ans	285 302 795	222 416 768
Secteur public total	446 402 646	376 097 819
Secteur privé		
Plus de deux ans mais moins de trois ans	103 781 174	93 126 754
Plus de trois ans mais moins de quatre ans	88 203 974	48 068 808
Plus de quatre ans mais moins de cinq ans	98 919 033	97 022 829
Plus de cinq ans	196 912 786	101 323 141
Total du secteur privé	487 816 967	339 541 532
Total secteur public et privé	934 219 613	715 639 352

17.4. Analyses de prêts par secteurs d'activité

La répartition des encours de prêts au 31 Décembre 2022 et 2021 se présente comme suit:

Secteur public	2022	2021
	uc	uc
Electricité	141 458 096	138 697 320
Communications	16 798 754	18 422 964
Transport	221 844 267	156 386 304
Agriculture et développement rural	19 170 352	24 400 396
Alimentation en eau et assainissement	16 718 985	8 896 035
Finance & industrie	12 179 957	7 453 083
Secteur social et multisectoriel	18 232 234	21 841 717
Secteur public total	446 402 646	376 097 819



17. Prêts et avances - (suite)

La répartition des encours de prêts au 31 Décembre 2022 et 2021 se présente comme suit:

Secteur privé	2022	2021
Electricité	24 457 219	13 824 819
Communications	14 544 290	13 344 524
Transport	81 097 941	36 047 858
Alimentation en eau et assainissement	12 950 369	3 993 303
Finance & industrie	350 731 569	213 875 522
Secteur social et multisectoriel	4 035 578	58 455 507
Total du secteur privé	487 816 967	339 541 532
Total des secteurs public et privé	934 219 613	715 639 352
Total des secteurs public et privé	934 219 613	715 639 352

(iii) Principaux ratios sur prêts et avances

- a. Le ratio de provision pour pertes sur prêts est de 83,76 pour cent (2021: 63,82 pour cent).
- b. Le ratio net des prêts non productifs est de 4,28 pour cent (2021: 5,78 pour cent)
- c. Le ratio des cinquante (50) prêts plus exposés par rapport aux expositions total est de 76,68 pour cent (2021: 78,86 pour cent)
- d. Ratio prêt/emprunt: 1,12 (2021: 1,47)

18. Autres actifs

	2022	2021
	UC	UC
Fonds spécial pour les télécommunications	8 691 208	8 264 283
Charges payées d'avance	1 678 474	3 478 217
Frais d'émission d'un emprunt en charges à répartir sur plusieurs exercices.	1 119 178	1 662 707
Organisation internationale de la Francophonie (OIF)	518 792	525 261
Créances sur le personnel	305 385	192 829
Débiteurs	177 781	312 987
Stock de consommables	98 821	103 609
Centre informatique communautaire	2 428	739
Fournisseurs (paiements anticipés)	-	103 826
Total	12 592 067	14 644 459



19. Immobilisations corporelles

	Atterrir	Bâtiments	Véhicules à moteur	Meubles et accessoires	Matériel de bureau	Installations électriques	Meubles & Aménagements: résidences	Cloisonnement de bureau	Ordinateurs et accessoires	Travail en cours	Total
Coût	UC	uc	UC	uc	UC	UC	uc	UC	uc	UC	uc
Au 1er Janvier 2022	9 990 925	20 676 490	1 197 093	1 408 638	1 259 430	2 365 499	266 256	4 088 738	2 196 951	2 352 074	45 802 094
Ajouts	1 972 919	5 353	-	2 269	4 716	908	43 364	48 913	19 290	4 435	2 102 167
Cessions				(11 824)	(1 421)		(12 995)	(4 552)			(30 792)
Au 31 Décembre 2022	11 963 844	20 681 843	1 197 093	1 399 083	1 262 725	2 366 407	296 625	4 133 099	2 216 241	2 356 509	47 873 469
Amortissement cumulé											
Au 1er Janvier 2022	-	6 699 059	661 917	1 329 941	1 115 933	2 033 875	151 973	3 933 804	1 958 746	-	17 885 248
Charges de l'exercice	-	413 586	167 234	31 026	48 869	314 157	42 640	97 557	214 943		1 330 012
Cessions				(8 868)	(1 421)		(6 240)	(3 319)			(19 848)
Au 31 Décembre 2022	-	7 112 645	829 151	1 352 099	1 163 381	2 348 032	188 373	4 028 042	2 173 689		19 195 412
Valeur nette comptable au 31 Décembre 2022	11 963 844	13 569 198	367 942	46 984	99 344	18 375	108 252	105 057	42 552	2 356 509	28 678 057

Rapport Annuel 2022

Les travaux en cours concernent les coûts engagés par la Banque pour développer son infrastructure informatique. Aucun de

Au 31 décembre 2021	Atterrir	Bâtiments	Véhicules à moteur	Meubles et accessoires	Matériel de bureau	Installations électriques	Meubles & Aménagements: résidences	Cloisonnement de bureau	Ordinateurs et accessoires	Travail en cours	Total
Coût	UC	uc	uc	UC	UC	uc	UC	UC	uc	UC	uc
Au 1er Janvier 2021	9 990 925	20 676 490	1 153 015	1 401 247	1 246, 226	2 350 045	252 220	4 051 141	2 146 161	601 177	43 868 647
Ajouts			44 078	7 391	13 204	15 454	14 036	37 597	50 790	1 750 897	1 933 447
Au 31 Décembre 2021	9 990 925	20 676 490	1 197 093	1 408 638	1 259 430	2 365 499	266 256	4 088 738	2 196 951	2 352 074	45 802 094
Amortissement cumulé											
Au 1er Janvier 2021	6 285 485	484 442	1 292 888	1 067 629	1 698 071	113 149	3 224 852	1 669 702	-	15 836 218	17 885 248
Charges de l'exercice	413 574	177 475	37 053	48 304	335 804	38 824	708 952	289 044		2 049 030	1 330 012
Au 31 Décembre 2021	6 699 059	661 917	1 329 941	1 115 933	2 033 875	151 973	3 933 804	1 958 746	-	17 885 248	19 195 412
Valeur comptable nette											
Au 31 Décembre 2021	9 990 925	13 977 431	535 176	78 697	143 497	331 624	114 283	154 934	238 205	2 352 074	27 916 846

148 Retourner au contenu << 149

19. Immobilisations corporelles

Cession d'immobilisations corporelles

	2022	2021
	UC	UC
Valeur comptable	30 792	-
Amortissement cumulé	19 848	-
Valeur nette comptable	10 944	-
Produit de cession	2 486	-
Bénéfice / perte sur cession	(8 458)	-

20. Dettes et charges à payer

	2022	2021
	UC	UC
Créditeurs divers et provisions	9 527 731	1 803 107
CEDEAO Fond de prévoyance	848 939	550 165
Secretariat Ex2cutif Envoyé spécial	30 256	30 633
FAPA BAD/BIDC ASSISTANCE	50 376	45 087
Fond de Compensation	1 570 708	1 539 296
Projet BIDC/FRAA	3 021 193	979 547
Special Fond Telecommunications	20 046 101	20 488 260
Compte de Liaison - Organisation La Francophonie (OIF)	770 465	779 257
West African Health Organization (WAHO)	2 066 231	1 819 863
ASKY	10 672 197	-
Provisions pour engagements hors bilan	300 000	-
Total	48 904 196	28 035 215

21. Provision pour régime à prestations définies

L'obligation au titre des prestations définies résulte d'autres avantages à long terme du personnel y compris les congés de longue durée ou les congés sabbatiques, les jubilés ou autres avantages à long terme, les prestations d'invalidité de longue durée et, si elles ne sont pas entièrement payables dans les douze mois suivant la fin de la période, les bonus qui sont comptabilisés comme des rémunérations différées. Ces avantages étaient

disponibles pour 153 membres du personnel cette année (2021: 148). Le tableau suivant résume les composantes de la charge au titre des bénéfices nets comptabilisées dans le résultat net et les gains actuariels nets non capitalisés et les montants comptabilisés dans l'état de la situation financière pour les plans respectifs:

	2022	2021
	UC	UC
Coût du service actuel	(401 149)	(232 181)
Intérêts	(123 837)	(91 490)
Coût des prestations fournies	(775 015)	-
Coût net des prestations	(1 300 000)	(323 671)

Variations de la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies:

	2022	2021
	UC	UC
Solde des prestations au 1er Janvier	4 828 918	5 449 166
Intérêts	123 836	-
Coût du service actuel	401 149	-
Reprise d'excédent de provision/obligations au titre de prestations définies	775 015	-
Paiements effectués	(110 237)	(620 248)
Solde des prestations au 31 Décembre	6 018 682	4 828 918

Les principales hypothèses utilisées pour déterminer les obligations au titre des prestations de retraite et des indemnités médicales postérieures à l'emploi pour les régimes de la Banque sont les suivantes:

	2022	2021
Taux d'actualisation	5,80 pour cent	5,90 pour cent
Inflation	5,53 pour cent	3,5 pour cent
Augmentation salaire	11,0 pour cent	5,5 pour cent
Mortalité	10,0 pour cent	10,0 pour cent
Départ	2,6 pour cent	2,6 pour cent
Rotation	-	-
Age de retraite	62	62
Coût moyen billets d'avion	4 069 UC	3 939 UC
Coûts moyens de transport maritime	18 829 UC	7 429 UC

La Banque ne dispose pas d'un plan pour le régime à prestations définies, car le paiement est effectué lorsqu'un employé arrive au terme de son contrat et demande à bénéficier de ce régime.



Obligation au titre des prestations définies - suite

La divulgation de l'analyse de sensibilité sur la provision pour l'ancienneté est présentée ci-dessous :

Avantage au Personnel Régime	Base Régime	Variation rate -1 %	Variation rate +1 %	Taux/ baisse salaire -1 %	Taux/ augmentation salaire -1 %	Variation du taux de mortalité -10 %	Variation du taux de mortalité +10 %	Retrait-1 %	Retrait +1 %
Dettes actuarielles									
Coût du long service	175 290	190 178	162 278	162 391	189 719	174 260	176 332	191 379	161 102
Régime presta- tions décès	63 046	66 325	60 085	63 051	63 051	67 696	58 147	66 522	59 862
Système de transport	714 468	770 736	665 101	714 466	714 466	709 255	719 737	662 290	762 655
Indemnité/ réinstallation	303 562	330 495	280 083	280 088	329 859	300 983	306 172	296 269	310 409
Régime/indemn/ cessati emplois	2 646 739	2 909 765	2 420 538	2 421 043	2 902 851	2 622 238	2 671 544	2 680 504	2 617 879
Régime d'alloca- tion de retour au foyer	100 269	107 872	93 549	100 272	100 272	100 272	100 272	100 272	100 272
Indemnités de fin de carrière	434 826	474 366	400 497	400 503	473 419	431 068	438 625	446 672	425 669
Total Régime	4 438 200	4 849 738	4 082 130	4 141 814	4 773 637	4 405 772	4 470 828	4 443 908	4 437 848
Changement en pourcentage		9,27 %	-8,02 %	-6,68 %	7,56 %	-0,73 %	0,74 %	0,13 %	-0,01 %

22. Emprunts

	2022	2021
	uc	UC
1. Ligne de crédit Eximbank Inde 1000 millions de dollars	211 182 942	204 403 484
2. Ligne De Crédit Commerciale Exim Bank Inde	1 093 024	-
3. Ligne de crédit indienne 100m privée	75 140 513	-
4. Stock de débentures 2017 - 2027	19 772 342	24 022 658
5. Stock de débentures 2019 - 2026	36 502 786	46 197 419
6. Action débenture 2021 - 2028	60 837 976	61 596 558
7. Actions débentures 2022 - 2029	146 011 143	-
8. Afrexim Bank 2018 - 2024	9 680 953	13 808 115
9. Ligne de crédit BADEA	9 355 209	10 889 720
10. Ligne de crédit Standard Chartered Bank London	7 262 219	397 730
11. Agence Française de Développement	39 286 932	39 776 796
12. Mars 2018 - 2023	10 771 034	14 170 548
13. Prêt Cargill	46 587 118	19 291 364
14. Prêt de la Banque d'Afrique	-	49 277 246
Prêt de 15 Africa Finance Corporation (AFC)	39 240 016	-
16. Prêt Mashrek	22 542 154	-
17. Ligne de crédit de la Commerzbank Frankfurt	1 626 317	-
18. Fonds d'investissement pour l'agriculture et le commerce en Afrique (AATIF)	19 122 150	-
Intérêts courus sur les emprunts	8 793 730	4 386 259
Total	764 808 558	488 217 898

Mouvement sur emprunts

	2022	2021
	UC	UC
Solde au 1er Janvier	488 217 898	374 073 519
Prêts additionnels	397 814 663	190 826 728
Remboursement en intérêts et capital	(120 658 533)	(76 183 359)
Gains de réévaluation du change	(4 972 941)	(2 503 104)
Intérêts courus nets	4 407 471	2 004 114
Solde de clôture	764 808 558	488 217 898



22. Termes et Conditions des Emprunts

Ligne de crédit Eximbank Inde a) Ligne de crédit Exim Bank Inde 2006 - 2026

En 2006, la Banque a signé une ligne de crédit de 180 788 673 UC (250 000 000 USD) avec EximBank Inde à un taux d'intérêt de 1,75 pour cent sur une

période de 20 ans, y compris une période de différé de 5 ans. Le crédit est destiné au financement des opérations de la Banque. Les coûts de transaction connexes ont été capitalisés et amortis sur la durée du crédit. Cette facilité est garantie par:

- Une première charge exclusive sur le capital non appelé de l'emprunteur dans la mesure des montants totaux dus en principal et des intérêts au titre du Crédit individuel.
- la mise en dépôt d'une somme de 17 000 000 de dollars américains (dix-sept millions de dollars) auprès de la Standard Chartered Bank (SCB), succursale de Londres (« Escrow Account ») dans le compte ouvert par l'emprunteur (« dépôt de garantie ») en faveur d'Exim Bank pendant toute la durée du crédit.

b) Ligne de crédit Exim Bank Inde 2010-2030

En 2010, la Banque a signé une ligne de crédit de 72 315 469 UC (100 000 000 USD) avec Exim Bank Inde à un taux d'intérêt de 1,75 pour cent sur une période de 20 ans, y compris une période de différé de 5 ans. Le crédit est destiné au financement des opérations de la Banque. Les coûts de transaction connexes ont été capitalisés et amortis sur la durée du crédit. Cette facilité est garantie par une:

- Une première charge exclusivé sur le capital non appelé de l'emprunteur dans la mesure des montants totaux dus en principal et des intérêts au titre du Crédit individuel.
- marge de trésorerie équivalente à deux échéances de remboursement en intérêt et en capital pendant toute la durée du crédit au moyen d'un dépôt portant intérêt auprès d'Exim Bank, succursale de Londres.

c) Ligne de crédit Exim Bank Inde 2011-2031

En 2011, la Banque a signé une ligne de crédit de 108 473 204 UC (150 000 000 USD) avec Exim Bank Inde à un taux d'intérêt de 1,75 pour cent sur une période de 20 ans, y compris une période de différé de 5 ans. Le crédit est destiné au financement des opérations de la Banque. Les coûts de transaction connexes ont été capitalisés et amortis sur la durée du crédit. Cette facilité est garantie par une:

- Une première charge exclusive sur le capital non appelé de l'emprunteur dans la mesure des montants totaux dus en principal et des intérêts au titre du Crédit individuel.
- marge de trésorerie équivalente à deux échéances de remboursement en intérêt et en capital pendant toute la durée du crédit au moyen d'un dépôt portant intérêt auprès d'Exim Bank, succursale de Londres.

d) Ligne de crédit Exim Bank Inde 2018-2043

La Banque a signé une ligne de crédit de 359 507 906 UC (500 000 000 USD) avec Exim Bank Inde en 2018 à un taux d'intérêt annuel de 1,50 pour cent pour une période de 25 ans, y compris une période de différé de 5ans. Cette facilité est garantie par une:

- Une première charge exclusivé sur le capital non appelé de l'emprunteur dans la mesure des montants totaux dus en principal et des intérêts au titre du Crédit individuel.
- marge de trésorerie équivalente à deux échéances de remboursement en intérêt et en capital pendant toute la durée du crédit au moyen d'un dépôt portant intérêt auprès d'Exim Bank, succursale de Londres.

e) Ligne de crédit Exim Bank Inde 2020-2025

La Banque a signé une ligne de crédit de 2 777 257 UC (4 000 000 USD) avec Exim Bank Inde en 2020 au taux de 1,5 pour cent sur une durée de 5 ans, y compris une période de différé d'un an. Le taux d'intérêt est SOFR [6 mois] plus 340 pb par an,

22. Termes et Conditions des Emprunts

payable semestriellement. Cette facilité est garantie par « le maintien d'une marge de trésorerie équivalente à une échéance de remboursement en intérêt et en capital pendant toute la durée du crédit au moyen d'un dépôt portant intérêt auprès d'Exim Bank, succursale de Londres.

f) Ligne de crédit Exim Bank Inde 2022-2027

La Banque a signé une ligne de crédit de 75 025 509 UC 100 000 000 USD) avec Exim Bank Inde le 24 mars 2022. La durée est de 5 ans à compter de la date du premier tirage au titre de la ligne de crédit.

Le taux d'intérêt est un SOFR majoré de 390 points de base par an, payable semestriellement. Cette facilité est garantie par le capital social non appelé de la BIDC et une marge en espèces équivalant à deux versements d'intérêts et de remboursement du principal au moyen d'un dépôt portant intérêt auprès d'Exim Bank.

2) Emprunt obligataire 2017-2024

En 2017, la Banque a émis un emprunt obligataire d'un montant de 32 071 677 UC (26 000 000 000 FCFA) à un taux d'intérêt de 6,10 pour cent sur une période de 7 ans. Le prêt est destiné au financement des opérations de la Banque. Les coûts de transaction connexes ont été capitalisés et amortis sur la durée du prêt.

3) Emprunt obligataire 2019-2026

En 2019, la Banque a émis un emprunt obligataire d'un montant de 55 508 672 UC (45 000 000 000 FCFA) à un taux d'intérêt de 6,40 pour cent sur une période de 7 ans. Le prêt est destiné au financement des opérations de la Banque. Les coûts de transaction connexes ont été capitalisés et amortis sur la durée du prêt.

4) Emprunt obligataire 2021-2028

La Banque a émis un emprunt obligataire d'un montant de 64 510 662 UC (50 000 000 000 FCFA) en 2021 à un taux d'intérêt de 6,50 pour cent pour une période de sept (7) ans. Le prêt a pour but de financer les opérations de la Banque. Les coûts de transaction connexes ont été capitalisés et amortis sur la durée du prêt.

5) Emprunt obligataire 2022-2029

La Banque a émis un emprunt obligataire d'un montant de 144 346 374 UC (120 000 000 000 FCFA) en 2022 à un taux d'intérêt de 5,90 pour cent pour une période de sept (7) ans. Le prêt a pour but de financer les opérations de la Banque. Les coûts de transaction connexes ont été capitalisés et amortis sur la durée du prêt.

6) Afrexim Bank 2018-2024

En 2018, la Banque a signé un contrat de consolidation des prêts Afreximbank pour un montant de (31 274 396 UC) 38 651 400 Euro à un taux d'intérêt SOFR + 6,5 pour cent pour une période de 6 ans. Le prêt a pour but de financer les opérations de la Banque. Les coûts de transaction connexes ont été capitalisés et amortis sur la durée du prêt. L'emprunt est garanti comme suit:

a) Un nantissement exclusif de 1er rang sur le capital sujet à appel de l'Emprunteur à concurrence des montants dus au titre du principal et des intérêts;

22. Modalités des emprunts

7) Ligne de crédit BADEA 2010-2030

En 2010, la Banque a signé une ligne de crédit de (3 615 773 UC) 5 000 000 USD avec BADEA, à un taux d'intérêt de 1,75 pour cent pour une période de 20 ans. Le prêt est destiné au financement les opérations de la Banque. Les coûts de transaction connexes ont été capitalisés et amortis sur la durée du prêt. La garantie de la facilité est le capital sujet à appel de la Banque et des engagements financier suivant:

- a) maintenir le ratio de liquidité à 100 pour cent ou plus;
- b) maintenir un ratio de couverture des risques égal ou supérieur à 12 pour cent;
- c) maintenir une situation financière nette qui ne doit en aucun cas être inférieure à 150 millions d'UC.

8. Ligne de crédit Standard Chartered Bank

La Banque a signé une marge de crédit avec Standard Chartered en 2020. Le but du prêt est de financer les opérations de la Banque. Les coûts de transaction connexes ont été capitalisés et amortis sur la durée du prêt. La garantie de la facilité est le capital sujet à appel de la Banque. Il n'y a aucun engagement financier à l'égard de cette facilité.

9) Ligne Banque Islamique de Développement (BID) 2018-2023

En 2018, la Banque a signé un un accord de prêt Murabaha de 20 228 501 UC (25 000 000 d'euros) avec la Banque islamique de développement, à un un taux d'intéret fixe de Euro sept (7) ans mid-Swap plus quatre centre quatre vingt (480) points de base par an. Le prêt est destiné au financement des opérations de la Banque. Les coûts de transaction connexes ont été capitalisés et amortis sur la durée du prêt et il y a des engagements financiers suivants:

- a) Ratio capitaux propres/actifs totaux: Pas moins de 35 pour cent;
- b) Ratio de couverture des liquidités: Pas moins de 100 pour cent;
- c) Liquidités/Total de l'actif: Pas moins de 10 pour cent;
- d) Ratio des prêts non productifs: Inférieur ou égal à 10 pour cent;
- e) Prêt non productif net non déprécié: Inférieur ou égal à 10 pour cent;
- f) Ratio coûts/revenus: Moins de 70 pour cent;
- g) Limite du débiteur unique: Moins de 20 pour cent.

10) Agence Française de Développement (AFD) 2020-2030

La Banque a signé un contrat de prêt de 50 millions d'euros avec l'Agence Française de Développement en 2020 pour une durée de 10 ans. Chaque décaissement se fait à un taux d'intérêt fixe. L'objectif du prêt est de financer les opérations de la Banque. La garantie de la facilité est le capital sujet à appel de la Banque. Il existe des engagements financiers ci-après:

- a) Ratio coûts/revenus inférieur à 75 pour cent:
- b) Ratio d'adéquation des fonds propres supérieur ou égal à 20 pour cent:
- c) Ratio de levier inférieur ou égal à 300 pour cent:
- d) Ratio de couverture de liquidité supérieur ou égal à 100 pour cent:
- e) Ratio de liquidité structurel à long terme supérieur ou égal à 100 pour cent:
- f) Ratio des créances douteuses sur capitaux propres inférieur ou égal à 15 pour cent.

22. Modalités des emprunts

11) CARGILL 2021-2023

La Banque a signé un contrat de prêt de 27 millions de dollars US avec Cargill en 2021 pour une durée de 2 ans. Chaque décaissement se fait à un taux d'intérèt de 3,75 + Libor. L'objectif du prêt est de financer les opérations de la Banque. La garantie de la facilité est le capital sujet à appel de la Banque.

12) Bank of Africa 2021-2022

La Banque a signé un contrat de prêt de 40 milliards FCFA avec Bank Of Africa en 2021 pour une durée de 1 an. Chaque décaissement se fait à un taux d'intérêt de 4,5 pour cent. L'objectif du prêt est de financer les opérations de la Banque. Ce prêt a été complétement remboursé.

13) Mashreg Bank 2022-2026

La Banque a signé un contrat de prêt de 30 000 000 USD avec Mashreq Bank en 2022 pour une duree de 12 mois renouvelable 4 fois, à un taux d'intérêt annuel de 4,5 pour cent. L'objectif du prêt est de financer les opérations de la Banque. Les engagements financiers de ce prêt sont :

- a. Ratio d'Adéquation des Fonds Propres pas inférieur à 15 pour cent.
- b. Situation Actif Net Consolidé pas inférieur à 375 000 000 USD.
- c. Ratio de Prêt Non Performant pas supérieur à 10 pour cent.

14) AATIF 2022-2029

La Banque a signé un contrat de prêt de 25 000 000 USD avec AATIF en 2022 pour une durée de 7 ans, à un taux d'intérêt annuel de 4,23 pour cent. Les engagements financiers sont :

- a. Ratio d'adéquation de Fonds Propres au minimum égal à 20 pour cent
- b. Ratio d'Endettement inférieur à 300 pour cent
- c. Ratio de Liquidité à court terme au moins de 100 pour cent
- d. Ratio de Liquidité à Long Terme 100 pour cent
- e. Ratio de Prêt Non Performant/Fonds Propres inférieur à 15 pour cent

15) Africa Finance Corporation (AFC) 2022-2027

La Banque a signé un contrat de prêt de 49 164 208,46 EURO avec AFC en 2022 pour une durée de 5 ans, à un taux d'intérêt annuel de 6,9 pour cent. L'objectif du prêt est de financer les opérations de la Banque. Les engagements financiers de ce prêt sont indiqués ci-dessous:

- a. Ratio d'Adéquation de Fonds Propres pas inférieur à 25%.
- b. Ratio d'Endettement pas supérieur à 3.00:1.
- c. Ratio de Couverture des Service de la Dette pas inférieur à 2.00:1.
- d. Ratio Prêts Non Performants pas supérieur à sept virgule cinq pour cent. (7.5 pour cent).
- e. OCER pas supérieur à trente pour cent (30%).

16) Commerzbank Frankfurt 2022-2023

La Banque a signé un contrat de prêt de 10 000 0000 USD avec Commerzbank en 2022 pour une durée de 1 an. Chaque décaissement se fait à un taux d'intérêt annuel de Euribor 3-mois + 3,61 pour cent. L'objectif du prêt est de financer les opérations de la Banque. La garantie de la facilité est le capital sujet à appel de la Banque.



23. Capital déclaré

Le capital autorisé de la BIDC est de 1 000 000 000 d'UC dont les membres régionaux ont souscrit 70 pour cent et le solde est réservé aux membres non régionaux pour souscription. Cette portion de 70 pour cent qui s'élève à 700 000 000 UC est entièrement souscrite. À la date de clôture 56pour cent des 700 000 000 sont appelés. Ci-dessous figurent les détails du capital déclaré en 2022:

Capital déclaré	2022	2021
	UC	UC
Autorisé:		
1 000 000 d'actions ordinaires de 1 000 UC chacune	1 000 000 000	1 000 000 000
Capital non souscrit	(300 000 000)	(300 000 000)
Capital souscrit	700 000 000	700 000 000
Capital exigible	(307 258 669)	(307 258 669)
Capital appelé	392 741 331	392 741 331
Arriéré de capital	(35 087 921)	(47 723 164)
Au 31 Décembre	357 653 410	345 018 167
Arriérés de capital	2022	2021

Arriérés de capital	2022	2021
	UC	UC
Cabo Verde	1 454 920	1 454 920
Côte d'Ivoire	26 675	26 675
Gambie	4 657 515	4 657 515
Guinée-Bissau	4 459 756	4 459 756
Libéria	13 879 840	14 894 482
Nigéria	-	1 029 936
Sénégal	194 731	10 785 396
Sierra Leone	10 414 484	10 414 484
	35 087 921	47 723 164

Mouvement de contribution au capital	2022	2021
	UC	uc
Solde au 1er Janvier	345 018 167	301 114 684
Apport de capital supplémentaire	12 635 243	43 903 483
Solde au 31 Décembre	357 653 410	345 018 167

23. Capital social

Structure du capital par pays actionnaires.

Pays membre	Capital souscrit avec droits de vote attribués	Capital appelé alloué	Solde d'ouverture du capital libéré	Contribution additionnelle	Solde de ciôture du capital libéré
	uc	uc	uc	uc	UC
Bénin	20 000 142	11 228 211	11 228 211	-	11 228 211
Burkina Faso	17 333 457	9 734 383	9 734 383	-	9 734 383
Cabo Verde	6 666 713	3 734 570	2 279 650	-	2 279 650
Cote D'Ivoire	103 331 572	57 971 063	57 944 388	-	57 944 388
Gambie	17 333 457	9 734 383	5 076 868	-	5 076 868
Ghana	110 000 787	61 706 160	61 706 160		61 706 160
Guinée	19 333 472	10 842 504	10 842 504		10 842 504
Guinée-Bissau	10 000 073	5 614 106	1 154 350	-	1154 350
Libéria	44 666 984	25 058 371	10 163 889	1 014 642	11 178 531
Mali	12 666 759	7 107 934	7 107 934		7 107 934
Niger	14 000 102	7 854 848	7 854 848		7 854 848
Nigéria	218 668 225	122 689 907	121 659 971	1 029 936	122 689 907
Sénégal	52 664 542	29 539 328	18 753 932	10 590 665	29 344 597
Sierra Leone	29 333 545	16 456 610	6 042 126		6 042 126
Togo	24 000 170	13 468 953	13 468 953	-	13 468 953
	700 000 000	392 741 331	345 018 167	12 635 243	357 653 410

24. Pertes cumulées / excédent de revenus

Il s'agit du solde des pertes annuelles cumulées. Le détail des bénéfices non répartis est présenté avec l'état de l'évolution des capitaux propres.

25. Autres Fonds de réserve

Les autres réserves de capitaux propres se composent des variations de la juste valeur des placements en actions qui sont classés à la juste valeur dans les autres éléments du résultat global et d'un gain de réévaluation provenant de la réévaluation des terrains et immeubles de la Banque. Les mouvements sur les autres réserves sont présentés dans le tableau de variation des capitaux propres.

	2022	2021
	UC	UC
Solde au 1er janvier	5 914 124	1 493 122
Juste valeur Gain/ perte sur instruments non cotés	4 458 570	4 424 002
Solde au 31 décembre	10 372 694	5 914 124



26. Charges du personnel

	2022	2021
	UC	UC
Salaire personnel professionnel	2 950 947	2 755 780
Allocation de scolarite	1 575 559	1 300 508
Gratifications fin d'année	2 201 398	2 045 809
Obligation au titre des prestations definies	1 300 000	
Primes d'ajustement de poste/personnel professionnel	645 612	602 626
Prime d'habbillement	558 762	
Charges patronales	538 855	491 539
Indemnités de logement	480 707	490 588
Frais medicaux	417 396	464 286
Indemnités d'expatriation	408 046	379 575
Indemnités de transport	254 878	246 072
Indemnités de responsabilité	246 653	226 952
Allocations familiales/personnel professionnel	140 588	134 273
Indemnité de congés (personnel professionnel)	116 530	123 980
Indemnités fiscales	118 032	110 062
Assurances	125 168	86 559
Autres gratifications	101 804	85 337
Oeuvres sociales	59 768	66 114
Frais de formations	30 496	29 589
Frais de deplacement	3 825	28 910
Indemnité d'installation	2 494	28 352
Indemnités de représentation	27 876	23 961
Frais de recrutement	715	14 449
Honoraire du médecin de travail	13 242	11 335
Prime de fidelité	16 710	9 785
Indemnité sujetion	9226	7 962
Salaires du personnel temporaire	3 568	4 233
Perdiem et frais d'hotel/formation	593	
Heures supplementaires	9 105	1 881
Salaires du personnel contractuel	-	
Frais de voyage et autres sur formations		2 308
Total	12 358 553	9 772 825

27. Transactions entre parties liées

Transactions avec les administrateurs et les membres clés de la haute direction

Transactions avec les administrateurs et les membres clés de la Haute direction II s'agit des administrateurs et membres clés de la Haute direction ayant l'autorité et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités commerciales de la Banque. Ces personnes constituent la Haute direction de la Banque. Les produits d'intérêts sur les prêts accordés au personnel sont inclus dans les produits d'intérêts calculés sur la base du taux d'intérêt effectif. Au cours de la période sous revue, la Banque a constitué des provisions pour dépréciation de prêts consentis aux directeurs et aux principaux membres de la Haute direction.

Avances aux parties liées.	2022	2021
	uc	UC
Au 1er Janvier	1 041 110	844 042
Prêts consentis au cours de l'exercice	1 974 389	1 871 643
Remboursements de prêts reçus	(2 243 779)	(1 674 575)
Au 31 décembre	771 720	1 041 110

Rémunération du personnel clé de direction

La norme IAS 24 « Informations relative aux parties liées » requiert les informations suivantes pour la rémunération des membres clés de la Haute direction. Au nombre des principaux dirigeants de la Haute direction on compte les membres du Comité exécutif et les tous les directeurs exécutifs

Avances aux parties liées.	2022	2021
	UC	UC
Salaires	340 101	250 584
Autres indemnités	1 011 010	605 580
	1 351 111	856 164

(iii) Les transactions avec le personnel de direction et autres employés

Au cours de l'exercice la banque a octroyé des prêts et des avances aux principaux dirigeants. Les soldes des emprunts des principales parties liées se présentent comme suit:

Avances aux parties liées.	2022	2021
	UC	UC
Cadres supérieurs	563 144	628 077
Dirigeants et autres employés	6 427 646	6 797 036
	6 990 790	7 425 113



27. Opérations entre apparentés - (suite)

Conditions

Les prêts et avances au personnel de direction et employés portent sur les avances sur salaire les prêts personnels les prêts automobiles et les prêts immobiliers. Les intérêts sur ces prêts sont de 0 pour cent, 3,2 pour cent, 2 pour cent et 2,8 pour cent et remboursables sur 12 mois, 4 ans, 5 ans et 15 ans respectivement.

Montant dû par les parties liées (hors prêts)

	2022	2021
	UC	uc
Cadres supérieurs	16 429	732
Dirigeants et autres employés	(7 707)	(43 444)
	8 722	(42 712)

Il s'agit d'avances comptables accordées au personnel pour diverses tâches à accomplir au nom de la Banque. Le personnel est tenu de rendre compte de l'avance, après avoir accompli la mission qui lui a été confiée.



28. Événements postérieurs à la période sous revue

Il n'y a aucun événement postérieur à la date de clôture qui nécessite des ajustements dans les états financiers. La direction a évalué l'impact du COVID-19 sur la continuité des activités de la société et a conclu que la continuité des activités n'est pas remise en cause et que la société sera en mesure de recouvrer ses actifs et de s'acquitter de ses dettes dans un avenir prévisible pour au moins les 12 prochains mois. La direction a cependant noté que le COVID-19 présente des risques stratégiques et opérationnels. Ces risques font l'objet d'une surveillance étroite pour s'assurer que leur impact est atténué de façon appropriée.

La Banque étant une institution financière de développement, elle fait la plupart de ses affaires avec les États membres et les promoteurs qui font du commerce et interagissent avec des contreparties du monde entier qui peuvent être touchées par le coronavirus.

Financement et liquidité

La pandémie devrait avoir une incidence sur le risque de liquidité, le risque de change et le risque de taux d'intérêt auxquels la Banque est confrontée.

La tendance des flux de capitaux en provenance des marchés émergents devrait exercer une pression sur la monnaie locale et réduire la liquidité des devises étrangères dans l'économie.

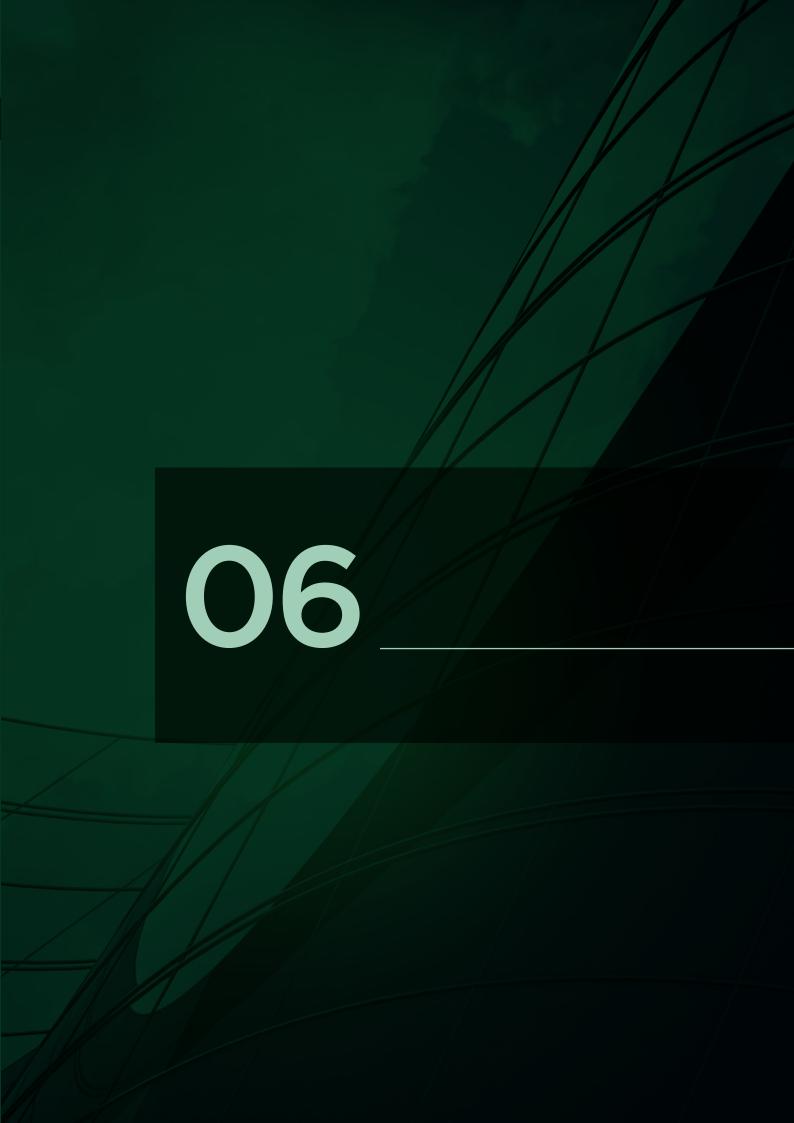
La Banque dispose d'un solide cadre de gestion de la liquidité et d'un plan de financement d'urgence qui prévoit des fonds de réserve suffisants pour soutenir l'écoulement des liquidités dans un scénario de crise. Le ratio de liquidité de la Banque au 31 décembre était supérieur à 100 pour cent et restera au-dessus de la limite interne de 40 pour cent.

Analyse du bilan

La Banque a procédé à une analyse ligne par ligne du bilan et a évalué si l'incertitude actuelle pouvait avoir une incidence sur les montants présentés au 31 décembre 2021. Elle a évalué que le coronavirus pourrait affecter les activités des clients emprunteurs de la Banque. Elle a également effectué une analyse et examiné le portefeuille et l'impact de la propagation du virus sur son portefeuille de crédit.

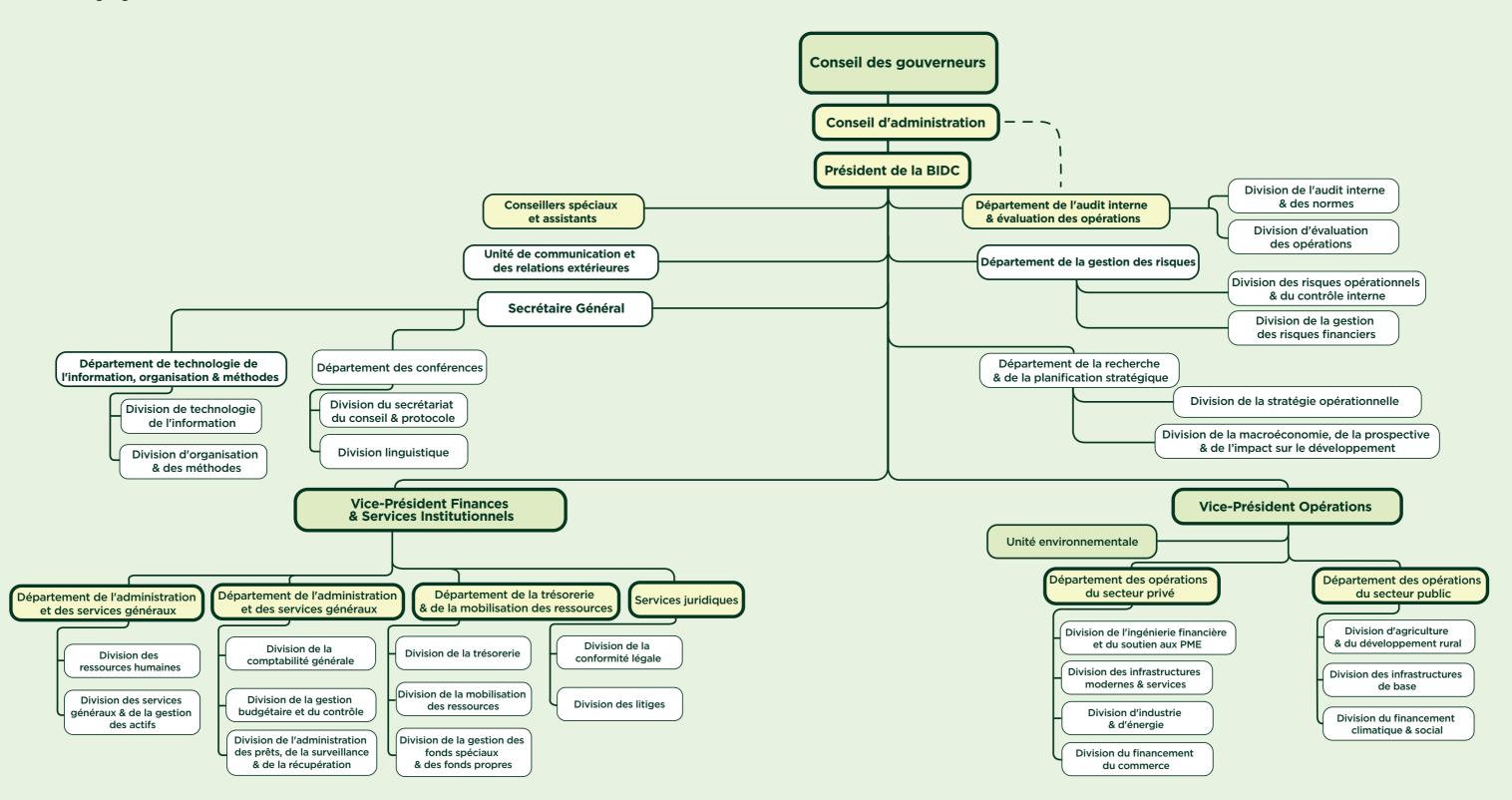
28. Événements postérieurs au signalement

	2022					
	Inférieur à 12 mois	Plus de 12 mois	Total	Dans les 12 mois	Plus de 12 mois	Total
Assets	UC	UC	UC	UC	uc	UC
Trésorerie et solde bancaire	39 221 823	-	39 221 823	21 236 410	-	21 236 410
Actifs financiers évalués au coût amorti	159 689 939	-	159 689 939	81 320 439	-	81 320 439
Prise de participation	-	50 842 801	50 842 801	-	36 887 881	36 887 881
Prêts et avances	105 289 022	795 437 216	900 726 238	-	688 957 344	688 957 344
Autres actifs	12 592 067	-	12 592 067	14 644 459	-	14 644 459
Immobilisations corporelles	-	28 678 057	28 678 057	-	27 916 846	27 916 846
Total des actifs	316 792 851	874 958 074	1 191 750 925	117 201 308	753 762 071	870 963 379
Passifs						
Autres passifs	48 904 197	-	48 904 197	28 035 215	-	28 035 215
Obligations au titre des prestations définies	-	6 018 681	6 018 681	-	4 828 918	4 828 918
Emprunts	87 814 020	676 994 538	764 808 558	-	488 217 898	488 217 898
Total du passif	136 718 217	683 013 219	819 731 436	28 035 215	493 046 816	521 082 031





Annexe 1: Organigramme de la BIDC



Retourner au contenu << 169

06 Annexes

Annexe 2: Liste des projets évalués en 2022

	Non.	Projet	Pays	Secteur	Instrument	Montant
						(en UC)
	1	Projet de mise aux normes des Blocs Opératoires, Unités de réanimation néonatales et Service d'imagerie dans les Hôpitaux de référence de Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	Social / Santé	L'Agence de Crédit Export (ACE) / Prêt	44 576 182
	2	Projet de financement ilitation du corridor Dakar - Bamako, Route Nationale N°7 (Section: Mako- Kédougou-Moussala)	Sénégal	Infrastruc- tures de transport	Prêt	12 721 248
	3	Projet de réalisation des systèmes d'alimentation en eau potable des villes de Beyla, de Koubia et de Fria	Guinée	Approvi- sionnement en Eau	Prêt	12 244 189
PUBLIC	4	Projet de construction de 150 Forages d'eau équipés de pompes manuelles et de 100 adductions d'eau potable en Haute Guinée et en Guinée Forestière	Guinée	Approvisionnement en Eau	Prêt	19 930 740
	5	Volet industriel du projet de pôle agro-industriel dans le Nord (2PAI-NORD)	Côte d'Ivoire	Agriculture	EPC + Finance / Prêt	36 613 223
	6	Projet de construction d'une maison de la Jeunesse et de la Citoyenneté dans trente-huit (38) départements en République du Sénégal	Sénégal	Social / Edu- cation	EPC + Finance / Prêt	39 427 974
	7	Projet de construction de l'autoroute Dakar - Tivaouane - Saint Louis Tronçon Tivaouane - Mekhe en République du Sénégal	Sénégal	Infrastruc- tures de transport	Prêt	72 243 301
		Total publique				237 756 858
	1	Projet d'achat d'obligations émises par Bank of Industry (BOI)	Nigéria	Finance	Prêt	49 677 605
	2	Projet d'extension du réseau de stations-service et d'acquisition d'équipements de transport de produits pétroliers au profit d'ACCESS OIL SA	Burkina Faso	Transports / Énergie	Prêt	8 702 162
PRIVÉ	3	Projet de mise en place d'une ligne de financement à court terme de 10 millions d'euros pour l'importation et la livraison de produits pétroliers à la SONIDEP et la SON- ABHY au profit d'ECO OIL SA	Burkina Faso	Énergie	Financement du commerce / Prêt	7 746 293
	4	Projet de construction de route en faveur d'AREZKI SA	Gambie	Infrastructure de transport	Prêt	12 204 408
	5	Projet de ligne de crédit pour le financement des PME au profit de la BCI-SA	Guinée	Finance	Prêt	5 603 897
	6	Projet de mise en place d'une ligne de crédit à court terme en faveur de First City Monu- ment Bank (FCMB) pour le financement de ses activités de financement du commerce et connexes en faveur de First City Monument Bank (FCMB) Limited	Nigéria	Finance	Prêt	21 716 360

Photos du projet







Annexe 2: Liste des projets évalués au cours de l'année 2022

Non.	Projet	Pays	Secteur	Instrument	Montant
					(en UC)
7	Projet de mise en place d'une ligne de financement à court terme de 5 millions d'euros pour l'importation et la distribution de riz 100pour cent au Sénégal (SNDC)	Sénégal	Service	Trade finance / Prêt	3 937 737
8	Projet de ligne de crédit en faveur de ACCESS Bank pour le financement de PME au Ghana (Access Bank Ghana Pc)	Ghana	Finances	Prêt	37 192 811
9	Projet de ligne de crédit en faveur de Sterling Bank pour le financement de PME au Nigéria	Nigéria	Finances	Prêt	37 611 518
10	Projet de réhabilitation et de construction de lignes de transport d'électricité par GRIDCo, en République du Ghana	Ghana	Energie	Prêt	47 008 681
11	Projet d'extension du terminal d'importation de gaz de pétrole liquéfié de la société ZENER et de construction de 5 stations- services de vente au détail	Togo	Energie	Prêt	6 379 134
12	Project for the construction of 60-bed clinic by horizon clinic Gambia limited in the Republic of the Gambia	Gambie	Infrastructure	Prêt	14 108 123
13	Projet d'acquisition de matériels de transport de produits pétroliers par la société BARAKA des produits pétroliers SA, en République du Mali	Mali	Infrastructure de transport	Prêt	5 398 607
14	Projet d'octroi d'une ligne de crédit en faveur de la Banque Malienne de Solidarité (BMS Mali SA) V	Mali	Finances	Prêt	18 036 323
15	Projet de financement partiel de l'opération d'importation et de fourniture de produits pétroliers à des clients institutionnels, par la société SOYATT SA, en République du Mali	Mali	Transport / Energie	Trade finance / Prêt	28 492 509
16	Projet de construction d'une centrale thermique à cycle combiné de 83,5 MW: Western Area Power Generation Project (WAPGP), par CECA SL GENERATION LTD, en République de Sierra Leone	Sierra Leone	Energie	Prêt	29 754 249
17	Projet de construction et d'exploitation d'une usine de transformation de cacao à San Pedro par Atlantic Cocoa Corporation CI SA, en République de Côte d'ivoire	Côte d'Ivoire	Industrie	Prêt	29 489 064
	Total privé				363 059 478
	TOTAL DES PROJETS ÉVALUÉS				600 816 336

Annexe 3: Liste des projets supervisés en 2022

	N°	Projets	Pays	Secteur	Instrument	Mode Super- vision
	1	Ligne de financement destinée au finance- ment d'opération(s) d'importation et de livraison(s) d'engrais à des sociétés et producteurs agricoles en faveur de GLOFERT Limited	Ghana	Service / Finance	Trade Finance / Prêt	Supervision présentielle
PUBLIC	2	Projet de renouvellement de la facilité de l'opération d'importation et de fourniture de produits pétroliers à des marqueteurs en faveur de SOYATT SA	Mali	Service Import / Export	Trade Finance / Prêt	Supervision présentielle
	3	Projet de financement des travaux de renforcement et d'aménagement de la route Kanawolo-Korhogo, en Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	Infrastructure / Route	Prêt	Supervision présentielle
	1	Projet d'équipement et de réhabilitation des établissements de santé	Bénin	Social (Santé)	Prêt	Supervision par visioconférence
	2	Projet de construction et de réhabilitation de 19 systèmes d'approvisionnement en eau de villages	Bénin	Développe- ment rural	Prêt	Supervision par visioconférence
	3	Projet d'électrification de 100 localités	Bénin	Infrastructure / Energiie	Prêt	Supervision par visioconférence
	4	Projet d'électrification par systèmes solaires photovoltaïques de 750 infrastructures communautaires	Bénin	Infrastructure / Energiie	Prêt	Supervision par visioconférence
	5	Projet de construction de l'aéroport de Donsin-Ouagadougou	Burkina Faso	Infrastructure / Aéroport	Prêt	Supervision par visioconférence
	6	Projet de réalisation de vingt-sept (27) systèmes d'adductions d'eau potable (AEP) neufs dans les Régions de la boucle du Mouhoun et des hauts bassins	Burkina Faso	Développe- ment rural	Prêt	Supervision par visioconférence
PRIVÉ	7	Projet d'équipement et de réhabilitation des structures sanitaires	Côte d'Ivoire	Social (Santé)	Prêt	Supervision par visioconférence
	8	Projet de renforcement des systèmes d'approvisionnement en eau potable de la localité de Guéyo et des villages environnants	Côte d'Ivoire	Développe- ment rural	Prêt	Supervision par visioconférence
	9	Projet d'Appui au Développement des PMEs: Projet Amorçage PME en République de Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	Développe- ment rural	Prêt	Supervision par visioconférence
	10	Projet d'extension du réseau d'électrification rurale Phase II en Gambie (REEP2)	Gambie	Infrastructure / Energie	Prêt	Supervision présentielle
	11	Projet d'électrification autonome [SHEP-4] dans les régions d'Ashanti et de Brong Ahafo	Ghana	Infrastructure / Energie	Prêt	Supervision par visioconférence
	12	Projet d'interconnexion électrique Guinée-Mali en 225 kV (Phase I)	Guinée	Infrastructure / Energie	Prêt	Supervision par visioconférence
	13	Projet de construction de la route Barclayville - Klowne - Sasstown	Libéria	Infrastructure / Route	Prêt	Supervision par visioconférence
	14	Projet de construction de la liaison 225 kV Sikasso-Bamako	Mali	Infrastructure / Energie	Prêt	Supervision par visioconférence

Annexe 3: ste des projets supervisés au cours de l'année 2022

	N°	Projets	Pays	Secteur	Instrument	Mode Super- vision
	15	Projet d'électrification rurale de 50 villages par des systèmes solaires photovoltaïques dans les localités des régions de Dosso, Tahoua et Tillabéry	Niger	Infrastructure / Energie	Prêt	Supervision par visioconférence
	16	Projet d'extension et de renforcement des systèmes d'alimentation en eau potable dans trois capitales régionales (Maradi, Dosso et Diffa Maradi)	Niger	Dev. Rural / Eau	Prêt	Supervision par visioconférence
	17	Financement partiel du projet d'électrifica- tion rurale par systèmes solaires photovol- taïques de 250 localités	Niger	Infrastructure / Energie	Prêt	Supervision par visioconférence
	18	Projet de construction du pont de liaison reliant la gare TER AIBD et l'aéroport international Blaise Diagne (AIBD); Libéria: Projet de construction de la route Barclayville - Klowne - Sasstown	Sénégal	Infrastructure / Route	Prêt	Supervision par visioconférence
PRIVÉ	19	Projet de réahabilitation du corridor Dakar - Bamao, la route nationale N°7 (Tronçon Mako - Kedogou - Moussala)	Sénégal	Infrastructure / Route	Prêt	Supervision par visioconférence
	20	Projet de construction d'une maison de la Jeunesse et de la Citoyenneté dans trente-huit (38) départements en République du Sénégal	Sénégal	Social / Edu- cation	EPC + Fi- nance / Prêt	Supervision par visioconférence
	21	Projet de construction de l'université des sciences et de la technologie de Koidu City Projet du district de Kono	Sierra Leone	Education	Prêt	Supervision par visioconférence
	22	Projet de construction de la route Katchamba - Sadori	Togo	Infrastructure / Route	Prêt	Supervision par visioconférence
	23	Financement partiel du projet de réhabil- itation de la route communautaire CU9 et de facilitation du transport sur le corridor Lomé-Ouagadougou: Tronçon Blitta - Aouda	Togo	Infrastructure / Route	Prêt	Supervision par visioconférence
	24	Projet de renforcement de la capacité de distribution d'électricité dans les grandes villes de l'intérieur du pays (CEET) - Phase II	Togo	Infrastructure / Energie	Prêt	Supervision par visioconférence





Annexe 4: Liste des projets approuvés au cours de l'année 2022

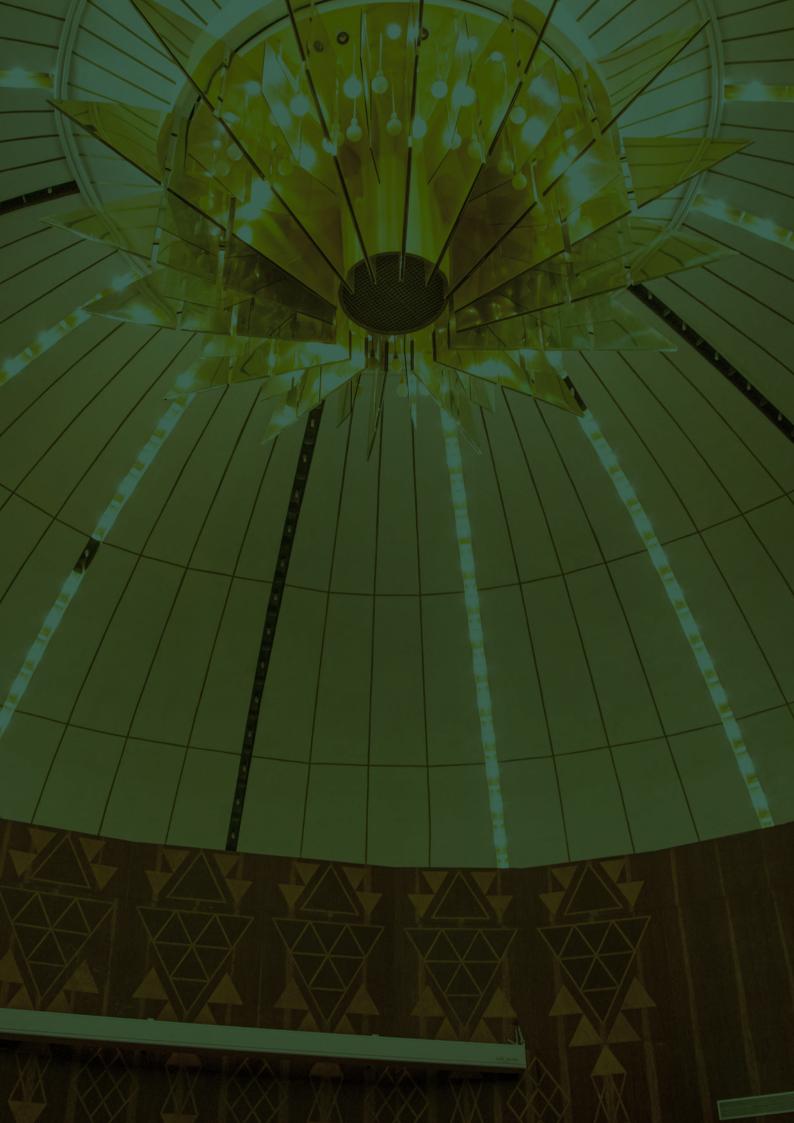
	Non.	Projet	Pays	Secteur	Instrument	Montant
						(en UC)
	1	Projet de financement complémentaire pour la réhabilitation du corridor Dakar - Bamako, Route Nationale N°7 (Section: Mako-Kédou- gou-Moussala)	Sénégal	Infrastruc- tures de transport	Prêt	12 721 248
	2	Projet de mise aux normes des Blocs Opératoires, Unités de réanimation néonatales et Service d'imagerie dans les Hôpitaux de référence de Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	Social / Santé	L'Agence de Crédit Export (ACE) / Prêt	43 494 606
PUBLIC	3	Volet industriel du projet de pôle agro- industriel dans le Nord (2PAI-NORD)	Côte d'Ivoire	Agriculture	EPC + Fi- nance / Prêt	35 144 317
	4	Projet de construction d'une maison de la Jeunesse et de la Citoyenneté dans trente-huit (38) départements en République du Sénégal	Sénégal	Social / Education	EPC + Fi- nance / Prêt	38 385 476
	5	Projet de construction de l'autoroute Dakar - Tivaouane - Saint Louis Tronçon Tivaouane - Mekhe en République du Sénégal	Sénégal	Infrastruc- tures de transport	Prêt	72 243 301
		Total publique				201 988 948
	1	Projet de mise en place d'infrastructures de gaz naturel liquéfié à Tema: TEMA LNG Terminal	Ghana	Energie	Prêt	15 622 071
	2	Projet d'achat d'obligation émises par Bank Of Industry (BOI)	Nigéria	Finances	Prêt	49 677 605
	3	Projet de mise en place d'une ligne de financement à court terme de 10 millions d'euros pour l'importation et la livraison de produits pétroliers à la SONIDEP et la SONABHY en faveur de ECO OIL SA	Burkina Faso	Energie	Trade finance / Prêt	7 746 293
	4	Projet d'acquisition de matériels de transport de produits pétroliers par la société BARAKA des produits pétroliers SA, en République du Mali	Mali	Infrastructure de transport	Prêt	5 398 607
	5	Projet de ligne de crédit en faveur de ACCESS Bank pour le financement de PME au Ghana (Access Bank Ghana Pc)	Ghana	Finances	Prêt	37 192 811
PRIVÉ	6	Projet de réhabilitation et de construction de lignes de transport d'électricité par GRIDCo, en République du Ghana	Ghana	Energie	Prêt	47 008 681
	7	Projet de ligne de crédit en faveur de Sterling Bank pour le financement de PME au Nigéria	Nigéria	Finances	Prêt	37 611 518
	8	Projet d'extension du terminal d'importation de gaz de pétrole liquéfié de la société ZENER et de construction de 5 stations- services de vente au détail	Togo	Energie	Prêt	6 379 134
	9	Projet d'octroi d'une ligne de crédit en faveur de la Banque Malienne de Solidarité (BMS Mali SA) V	Mali	Finances	Trade finance / Prêt	18 036 323
	10	Projet de financement partiel de l'opération d'importation et de fourniture de produits pétroliers à des clients institutionnels, par la société SOYATT SA, en République du Mali	Mali	Transport / Energie	Trade finance / Prêt	28 492 509
	11	Projet de construction d'une centrale ther- mique à cycle combiné de 83,5 MW: Western Area Power Generation Project (WAPGP), par CECA SL GENERATION LTD, en Répub- lique de Sierra Leone	Sierra Leone	Energie	Prêt	29 754 249
		Total privé				282 919 709

Annexe 5: Liste des projets signés au cours de l'année 2022

	N°	Projets	Pays	Secteur	Instrument	Date de signa- ture	Demande
							(en UC)
	1	Financement partiel du projet d'installation en milieu rural de 1000 unités solaires de pompage et de traitement de l'eau	Côte d'Ivoire	Dev. Rural / Eau	Prêt	25/02/2022	33 247 739
	2	Financement partiel du volet agricole du projet de pôle agro- industriel dans le Nord (2PAI-Nord)	Côte d'Ivoire	Dev. Rural / Agriculture	Prêt	25/02/2022	35 863 375
	3	Financement partiel du projet de construction d'une digue de retenue d'eau et l'aménage- ment du périmètre en aval, et de l'installation d'un champ solaire pour le pompage et l'irrigation de parcelles rizicoles sur le site de Sangola à M'Bengué	Côte d'Ivoire	Dev. Rural / Agriculture	Prêt	25/02/2022	6 131 907
PUBLIC	4	Financement partiel du projet de financement complémentaire pour la réhabilitation du corridor Dakar - Bamako, Route Nationale N°7 (Section: Mako-Kédougou- Moussala)	Sénégal	Infrastruc- tures de transport	Prêt	30/05/2022	12 721 248
	5	Financement partiel du projet de construction d'une maison de la Jeunesse et de la Citoyenneté dans trente-huit (38) départements en République du Sénégal	Sénégal	Social / Edu- cation	EPC + Fi- nance / Prêt	12/07/2022	38 385 476
	6	Financement partiel du projet de mise aux normes des Blocs Opératoires, Unités de réanimation néonatales et Service d'imagerie dans les Hôpitaux de référence de Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	Social / Santé	L'Agence de Crédit Export (ACE) / Prêt	30/08/2022	43 494 606
	7	Financement partiel du volet in- dustriel du projet de pôle agro-in- dustriel dans le Nord (2PAI-NORD)	Côte d'Ivoire	Agriculture	EPC + Fi- nance / Prêt	30/08/2022	35 144 317
	8	Projet de construction de l'au- toroute Dakar - Tivaouane - Saint Louis Tronçon Tivaouane - Mekhe en République du Sénégal	Sénégal	Infrastruc- tures de transport	Prêt	18/11/2022	72 243 301
		Total Publique					277 231 969
	1	Financement partiel du projet de participation de la Banque à la syndication d'une ligne en faveur de FIDELITY Bank PIc	Nigéria	Service / Finances	Prêt	09/02/2022	37 060 371
PRIVÉ	2	Financement partiel du projet d'achat d'obligation émises par Bank Of Industry (BOI)	Nigéria	Service / Finances	Prêt	18/05/2022	49 677 605
	3	Projet de financement des travaux de renforcement et d'aménage- ment de la route Kanawolo- Korhogo, en Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	Infrastruc- tures de transport	Prêt	13/07/2022	23 019 375

Annexe 5: Liste des projets signés en 2022

	N°	Projets	Pays	Secteur	Instrument	Date de signature	Demande
							(en UC)
	4	Financement partiel du projet d'exploitation de gisement de Coltan situé à Issia en faveur de BRI COLTAN SARL	Côte d'Ivoire	Industrie / Mines & Carrières	Prêt	13/09/2022	5 578 952
	5	Financement partiel du projet d'acquisition de matériels de transport de produits pétroliers par la société BARAKA des produits pétroliers SA, en République du Mali	Mali	Infrastructure de transport	Prêt	22/09/2022	5 398 607
	6	Projet de ligne de crédit en faveur de Sterling Bank pour le financement de PME au Nigéria	Nigéria	Finances	Prêt	19/12/2022	37 611 518
PRIVÉ	7	Projet de mise en place d'une ligne de financement à court terme de 10 millions d'euros pour l'importation et la livraison de produits pétroliers à la SONIDEP et la SONABHY en faveur de ECO OIL SA	Burkina Faso	Energie	Trade finance / Prêt	10/11/2022	7 746 293
	8	Projet de réhabilitation et de construction de lignes de transport d'électricité par GRIDCo, en République du Ghana	Ghana	Energie	Prêt	18/11/2022	47 008 681
	9	Projet d'extension du terminal d'importation de gaz de pétrole liquéfié de la société ZENER et de construction de 5 stations-services de vente au détail	Togo	Energie	Prêt	18/11/2022	6 379 134
	10	Projet de financement partiel de l'opération d'importation et de fourniture de produits pétroliers à des clients institutionnels, par la société SOYATT SA, en République du Mali (II)	Mali	Transport / Energie	Trade finance / Prêt	01/12/2022	28 492 509
	11	Projet d'octroi d'une ligne de crédit en faveur de la Banque Malienne de Solidarité (BMS Mali SA) (V)	Mali	Finances	Prêt	30/11/2022	18 036 323
		Privé total					266 009 367
		TOTAL DES PROJETS SIGNÉS					543 241 337





Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) 128 Boulevard du 13 Janvier, BP: 2704 Lomé Togo

Tel: + 228-22 21 68 64 • Fax: + 228 22 21 86 84 Email: bidc@bidc-ebid.org Site web: www.bidc-ebid.org